BUDGET

COMMUNE D'UCCLE

POUR L'EXERCICE

2022

ANNEXES

SOMMAIRE

- CARACTERISTIQUES COMMUNALES
- TABLEAUX DU PERSONNEL
- RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL (ART.96 Nouvelle Loi communale)
- RAPPORT ANNUEL DU RECEVEUR (ART.136 9°)
- AVIS DE LA COMMISSION (ART.12-A.R. 2.8.1990)
- PV DE LA CONCERTATION COMMUNE/CPAS
- PROGRAMME EXTRAORDINAIRE
- EVOLUTION DE LA DETTE
- EVOLUTION DU FONDS DE RESERVE ET DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- TABLEAUX NORMES SEC 2010
- DETAIL DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
- LISTE DES LOCATAIRES
- GENDER BUDGETING
- ART. 60§7
- PLAN TRIENNAL 2022-23-24 & PV DE LA CONCERTATION COMMUNE/CPAS

CARACTERISTIQUES COMMUNALES

COMMUNE : UCCLE Code I.N.S. de la commune **21.016**

BUDGET COMMUNAL : Exercice 2022

CARACTERISTIQUES GENERALES		CODE FED.	2019	2020	2021
Population au 31 décembre	hab.	01	83.447	83.845 *	84.348 *
Superficie totale	ha.	03	2.290	2.290	2.290
Revenu cadastral	€	05	86.386.484	86.794.874	87.855.820
Voirie régionale	Km.	06	26,4	26,4	26,4
Voirie de la commune	Km.	09	147,6	147,6	150,3
Ecoles communales (nombre d'élèves inscrits au 1er octobre)					
Enseignement gardien et primaire		11	4.043	4.062	3.991
Enseignement moyen et normal		12	-	-	
Enseignement technique et professionnel		13	785	678	901
Enseignement artistique		14	1.850	1.786	1.791
Personnel communal					
Cadre définitif		15	630	664,5	657,5
Effectif		16	351	334	311
Cadre temporaire (Contractuels + ACS)		17			
Effectif		18	766	824	813

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TAXES 2022	
21. Taux du précompte immobilier en centimes additionnels	2.940
22. Valeur d'un centime additionnel en €	20.707,82
23. Taux de la taxe additionnelle à l'impôt sur personnes physiques en %	5,7
24. Valeur d'un % de taxe additionnelle sur l'impôt des personnes physiques en €	4.505.209

* 31 Octobre

TABLEAUX DU PERSONNEL

COMMUNE / GEMEENTE : Uccle / Ukkel

PERSONNEL STATUTAIRE
STATUTAIR PERSONEEL

Situation au / Toestand op : 30-06-21

Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief		Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") In disponibiliteit (zijn in "Effectief" inbegrepen)		Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
						F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	**62**	**38**	**36,4**	**1**	**1**	**18**	**17,8**	**20**	**18,6**	**18**	**17,6**	**20**	**18,8**
A11	2	2	2			1	1	1	1	2	2		
A10	1	1	1					1	1			1	1
A9	1	1	1					1	1			1	1
A8													
A7	5	4	4			2	2	2	2	2	2	2	2
A6	8	7	6			3	3	4	3	1	1	6	5
A5	11	8	7,6	1	1	5	5	3	2,6	5	4,6	3	3
A4	19	10	9,8			4	3,8	6	6	5	5	5	4,8
A3													
A2													
A1	15	5	5			3	3	2	2	3	3	2	2
NIVEAU B	**85,5**	**45**	**37,3**	**5**	**3,4**	**31**	**24,5**	**14**	**12,8**	**12**	**10,8**	**33**	**26,5**
B5	21	13	10,4			10	8,4	3	2	6	5	7	5,4
B4													
B 1- 3	64,5	32	26,9	5	3,4	21	16,1	11	10,8	6	5,8	26	21,1
NIVEAU C	**169**	**76**	**64,4**	**3**	**3**	**56**	**46,7**	**20**	**17,7**	**33**	**29,1**	**43**	**35,3**
C5	28	17	15,3	1	1	7	6,2	10	9,1	7	6,4	10	8,9
C4													
C 1-3	141	59	49,1	2	2	49	40,5	10	8,6	26	22,7	33	26,4
NIVEAU D	**214**	**120**	**112,26**	**2**	**2**	**32**	**27,4**	**88**	**84,86**	**44**	**41,1**	**76**	**71,16**
D5	29	26	24,9			9	8,1	17	16,8	9	8,1	17	16,8
D4													
D 1-3	185	94	87,36	2	2	23	19,3	71	68,06	35	33	59	54,36
NIVEAU E	**127**	**32**	**28,6**	**2**	**2**	**0**	**0**	**32**	**28,6**	**16**	**14,4**	**16**	**14,2**
E5	4	1	1					1	1			1	1
E4													
E 1-3	123	31	27,6	2	2			31	27,6	16	14,4	15	13,2
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	**657,5**	**311**	**278,96**	**13**	**11,4**	**137**	**116,4**	**174**	**162,56**	**123**	**113**	**188**	**165,96**

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.

COMMUNE / GEMEENTE : Uccle / Ukkel

PERSONNEL CONTRACTUEL
CONTRACTUEEL PERSONEEL

Situation au / Toestand op : 30-06-21

Fonction Functie	Effectif Effectief						Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
	ACS GESCO's		Autres contractuels subventionnés Andere gesubsidieerde contractuelen		Contractuels à charge de la commune Contractuelen ten laste gemeente		F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	0	0	1	1	60	55,3	36	31,8	25	24,5	46	41,5	15	14,8
A11														
A10														
A9														
A8														
A7														
A6					1	1			1	1	1	1		
A5					1	1			1	1	1	1		
A4														
A3					6	4	3	1	3	3	5	3	1	1
A2														
A1														
NIVEAU B	0	0	1	1	52	49,3	33	30,8	20	19,5	39	36,5	14	13,8
B5			0	0	71	64,23	48	42,93	23	21,3	40	37,7	31	26,53
B4														
B 1- 3														
NIVEAU C	10	7,2	46	40,95	71	64,23	48	42,93	23	21,3	40	37,7	31	26,53
C5					214	181,6	196	141,3	74	88,45	152	120,1	118	109,65
C4					1	0			1	0	1	0		
C 1-3	10	7,2	46	40,95	213	181,6	196	141,3	73	88,45	151	120,1	118	109,65
NIVEAU D	0	0	16	14	131	110,42	87	71	60	53,42	96	75,92	51	48,5
D5					1	1			1	1	1	1		
D4														
D 1-3			16	14	130	109,42	87	71	59	52,42	95	74,92	51	48,5
NIVEAU E	0	0	68	64,8	196	173,09	142	123,29	122	114,6	194	164,98	70	72,91
E5														
E4														
E 1-3			68	64,8	196	173,09	142	123,29	122	114,6	194	164,98	70	72,91
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	10	7,2	131	120,75	672	584,64	509	410,32	304	302,27	528	440,2	285	272,39

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

UCCLE

COMMISSIONS 24 JANVIER 2022
CONSEIL 27 JANVIER 2022

BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2022.

Le Collège a l'honneur de présenter le budget 2022 au Conseil Communal.

La présente note, établie conformément à l'article 96 de la Nouvelle loi communale vise à présenter les grandes lignes de ce budget, à émettre des considérations sur la situation financière de la commune et à commenter le programme des investissements fixés dans le budget extraordinaire.

Le budget ordinaire à l'exercice propre présente en recettes un montant de 169.487.129,31 € tandis que les dépenses s'élèvent à 166.999.165,05 € soit un résultat de 2.487.964,26 € dont 1.400.000 € sont affectés aux provisions pour risques et charges ce qui emporte le boni à 1.087.964,26 €. Le boni cumulé quant à lui atteint 6.414.169,87 €.

Nous poursuivons donc la politique financière rigoureuse menée depuis de nombreuses années et poursuivie par la majorité depuis le début de la législature en confortant des résultats à l'équilibre tant à l'exercice propre que pour le résultat global.

Toutefois, cet exercice budgétaire 2022 est marqué par une augmentation significative des dépenses en raison d'éléments extérieurs à la gestion communale : revalorisation du personnel, coût des pensions du personnel, dépenses sociales liées à la crise sanitaire et sociale. En raison de ces augmentations, il a fallu effectuer un travail d'analyse approfondi dans le chef de chaque département pour permettre de dégager un léger boni. Ces bonis cumulés doivent nous permettre de poursuivre, aussi longtemps que possible, le financement sur fonds propres des investissements à l'extraordinaire.

La situation financière des communes à travers le Royaume et en particulier à Bruxelles est préoccupante et interroge la capacité des pouvoirs locaux à continuer à assumer leurs missions au service des citoyens. La problématique du coût des pensions du personnel, les dépenses sociales et de sécurité sont quelques-unes des épées de Damoclès qui pèsent sur nos résultats financiers et sont des dépenses impondérables qui obligent sur les autres aspects du budget à être particulièrement vigilant en maîtrisant notamment les dépenses de fonctionnement.

Il est à noter que cet équilibre financier est atteint sans augmentation de la fiscalité comme la majorité s'y est engagée.

1. BUDGET ORDINAIRE 2022

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre hors prélèvements fonctionnels	169.487.129,31	166.999.165,05	2.487.964,26
Prélèvements fonctionnels	0,00	1.400.000,00	-1.400.000,00
Total de l'exercice	169.487.129,31	168.399.165,05	1.087.964,26
Exercices antérieurs	8.326.205,61	0,00	8.326.205,61
Prélèvements généraux	0,00	3.000.000,00	-3.000.000,00
TOTAL	177.813.334,92	171.399.165,05	6.414.169,87

LES RECETTES

Comme cela a été fréquemment rappelé, ce sont les Ucclois qui financent leur commune puisque 60,24% des recettes sont le produit de l'impôt soit 35,92% pour les additionnels au Précompte immobilier et 15,15% pour les additionnels à l'IPP. Ces deux recettes sont en hausse comme le montre les tableaux ci-dessous. Pour rappel, notre taux d'IPP reste un des plus bas de la Région Bruxelles-Capitale à 5,7% et notre taux au précompte immobilier est inchangé depuis 2016 à 2940 centimes additionnels.

PRECOMPTE IMMOBILIER

Année	Previsions	Droits Définitifs	%
2022	60.880.987,60		
2021	59.815.048,01		
2020	57.932.709,19	56.672.607,92	-2,18%
2019	55.323.500,98	56.396.448,84	1,94%
2018	53.863.831,11	55.227.685,93	2,53%
2017	52.012.897,18	52.104.240,41	0,18%
2016	52.067.773,32	50.177.137,64	-3,63%
SOMME			-1,16%
		Z=	**-0,23%**

PRECOMPTE IMMOBILIER :	€ 60.880.987,60

87.855.820*0,0125*2940/100*(100-0,23)/100*1,890

Estimation du revenu cadastral imposable :

Soit le Revenu cadastral imposable au 1er janvier 2021 hors matériel et outillage x 0.0125 x centimes additionnels/100 x (100+Z)/100 x 1,890 (Z: coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions budgétaires et le droit constaté au cours des 5 dernières années)

Revenu Cadastral imposable au 01/01/2021 hors matériel et outillage : 87.855.820,00

IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

Année	Estimation	Droits Définitifs	Ecart en %
2022	25.679.962,26		
2021	24.164.186,91		
2020	24.484.143,87	24.834.056,93	1,43%
2019	25.512.220,33	24.078.364,70	-5,62%
2018	23.147.812,23	24.637.513,74	6,44%
2017	22.227.262,22	23.581.693,56	6,09%
2016	25.603.361,01	26.719.935,27	4,36%
SOMME			12,70%
		Z =	**2,54%**

ADDITIONNELS A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES :	25.679.692,26

25.043.893,44*(100+2,54)/100

Additionnels à l'impôt des personnes physiques= Estimation du SPF Finances x (100+Z) / 100

Z: Coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions du SPF Finances et le droit constaté au cours des 5 dernières années.

Toujours sur le plan de la fiscalité communale, il est important de préciser que le taux d'indexation de 2% prévu dans nos règlements-taxes est nettement inférieur à la réalité de l'inflation actuelle et ceci au bénéfice direct des Ucclois.

Ce budget est donc présenté sans nouveaux impôts mais surtout avec la confirmation de l'exonération des 100 premiers mètres carré de bureau et la suppression de la taxe annuelle sur les magasins de nuit.

L'objectif en adaptant la fiscalité économique est de continuer à promouvoir l'esprit d'entreprendre dans notre commune.

Les recettes de transfert sont également constituées des revenus en provenance de l'autorité supérieure qui représentent 30,24% soit une légère hausse. La dotation générale aux communes est la contribution générale de la Région, aux recettes de la commune. Celle-ci continue à augmenter pour atteindre 9,8 millions d'euros soit un peu moins de 6% des recettes (voir tableau ci-dessous). Il convient d'y additionner les autres contributions spécifiques du pouvoir régional notamment dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel pour le personnel communal et les subventions pour les traitements du personnel enseignant pour atteindre l'ensemble des revenus en provenance de l'autorité supérieure.

Enfin les 10% restant de recettes sont composés des recettes de prestations (stationnement, locations immobilières et services) qui atteignent 10.571.428,18€ soit 6,24% et enfin des recettes de dette (dividendes) diminuent légèrement notamment suite à la perte du dividende de Brutélé.

EVOLUTION DE LA DOTATION GENERALE AUX COMMUNES

(montant brut – hors dotation art.46bis loi 12/01/89)

	Budget (modifié)	Droits constatés	Ecart en %
2010	6.091.695,00	5.922.483,24	-2,78
2011	6.099.952,00	5.894.063,25	-3,38
2012	6.004.417,00	5.851.799,21	-2,54
2013	5.968.835,00	6.011.586,48	0,72
2014	6.124.837,00	6.117.236,47	-0,12
2015	6.310.792,00	6.297.018,60	-0,22
2016	6.364.397,00	6.382.878,06	0,29
2017	8.506.161,00	8.505.811,22	0,00
2018	8.676.284,22	8.675.944,75	0,00
2019	9.020.592,60	9.020.592,60	0,00
2020	9.197.317,59	9.197.317,59	0,00
2021	9.377.563,22	9.377.563,22	0,00
2022	9.882.692,43		

LES DEPENSES

Les dépenses se structurent en 4 grands blocs :

- les dépenses de personnel y compris des pensions,

- les dépenses de transferts (dotations à la zone de police et au CPAS),
- les dépense de fonctionnement,
- les dépenses de dette.

Concernant les dépenses en matière de personnel, celles-ci représentent plus de 56% des dépenses globales et augmentent de façon importante (+4,84%). Cette augmentation est due d'une part, à la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel (revalorisations barémiques, chèques-repas, 2ème pilier de pension) et d'autre part, à la charge croissante des pensions.

Au-delà de conditions salariales plus attractives, le bien-être au travail, la formation, le cadre de travail avec les nouveaux bâtiments (Centre Administratif Uccle et Centre Opérationnel Stalle) sont autant de facteurs essentiels pour permettre une amélioration constante de la qualité du service rendu aux Ucclois. Les dépenses prévues au budget reflètent ces différents objectifs.

Le monitoring de l'évolution des dépenses de personnel par le Collège se poursuivra notamment dans le cadre des remplacements. L'objectif est de maîtriser l'évolution de ces dépenses tout en permettant de remplir le nécessaire service au public et les missions nombreuses qui incombent à notre administration (propreté, COBAT, entretiens des voiries, etc.).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles représentent 10,59% de l'ensemble des dépenses. Les derniers frais liés au déménagement et qui n'ont pas été exposés en 2021 se retrouvent dans le budget 2022. Les frais informatiques connaissent une augmentation en raison de la plus grande informatisation des services communaux mais ceux-ci sont partiellement compensés par une baisse des frais de correspondance.

Concernant les dépenses de transferts, celles-ci représentent plus d'1/4 des dépenses de notre commune. La dotation à la zone de police augmente en dessous de l'inflation à 2,4%.

C'est la dotation au CPAS qui augmente, elle, de façon tout à fait inédite. Cette augmentation de 10% lui fait atteindre 19.220.027 € et ce afin de prendre en compte la situation sociale rencontrée par un nombre croissant d'Ucclois en lien notamment avec la crise du COVID-19 mais également au regard de la paupérisation croissante de la population bruxelloise.

Enfin, les dépenses de dette sont maîtrisées et représentent 7,38% soit une légère augmentation en lien avec l'emprunt contracté fin 2021 pour financer les travaux du nouveau Centre Administratif.

EVOLUTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PROPRE 2013 - 2022

	Budget voté	Budget au 31/12
2013	396.851,00	95.083,69
2014	128.702,00	21.451,98
2015	245.212,14	560.470,35
2016	3.321.319,11	7.462.175,25
2017	2.819.849,38	5.991.456,25
2018	3.295.692,01	1.842.000,56
2019	5.332.522,16	5.453.754,57
2020	3.810.658,05	798.295,30
2021	2.113.151,58	40.040,19
2022	1.087.964,26	

EVOLUTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE GLOBAL 2013 - 2022

	Budget voté	Budget au 31/12
2013	11.160.120,13	11.439.606,77
2014	10.368.308,77	10.261.058,75
2015	9.113.911,98	9.444.170,19
2016	12.068.210,55	15.378.137,09
2017	15.317.986,47	10.000.000,00
2018	11.295.692,01	10.103.323,50
2019	10.000.000,00	17.699.625,00
2020	19.492.374,14	9.904.272,28
2021	10.113.151,58	8.326.205,61
2022	6.414.169,87	

2. PROGRAMME EXTRAORDINAIRE 2022

	ESTIMATION	SUBSIDES	A CHARGE
AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES	28.000,00	28.000,00	0,00
AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES	438.800,00	121.000,00	317.800,00
AFFAIRES EDUCATIVES	666.800,00		666.800,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE	2.500.300,00	427.085,00	2.073.215,00
ESPACE PUBLIC	11.539.000,00	3.839.200,00	7.699.800,00
FINANCES	15.000,00		15.000,00
AFFAIRES GENERALES	1.464.650,00	6.000,00	1.458.650,00
FACILITY MANAGEMENT	19.532.000,00	5.000.000,00	14.532.000,00
TOTAUX	36.184.550,00	9.421.285,00	26.763.265,00
VENTES			600.000,00
A CHARGE APRES VENTES			26.163.265,00

EN CONCLUSION

Le Collège présente le 4ème budget de la législature et ce fut, sans doute, celui qui a nécessité le plus travail de préparation et de discussions pour permettre de présenter un résultat réaliste et qui réponde aux nombreux défis sociaux, environnementaux, et économiques auxquels notre commune est confrontée.

Pour cela, il convenait de dégager un boni et bien que celui-ci soit inférieur aux années précédentes et s'établisse à 1.087.964,26 €, il permet à la situation financière de la commune de rester stable.

Parallèlement à ce budget 2022, le Collège vous présente également le plan triennal 2022-2023-2024 qui démontre que le chemin de la stabilité financière doit pleinement continuer à nous mobiliser. Ceci nécessite une gestion rigoureuse.

Je tiens à remercier l'ensemble des services pour leur travail au quotidien au service des Ucclois et que ce budget continue à rendre possible.

L'Echevine des Finances,

Valentine DELWART.

BUDGET ORDINAIRE

ANALYSE DES RECETTES

Répartition par type de recettes

La colonne "part en %" reprend la part de chaque type de recette par rapport au total général des recettes

	Code économique	Budget 2022	Part en %
1.PRESTATIONS			
1.1 Produits des prestations directes	161	**7.753.114,68**	**4,57**
1.2 Produits des locations immobilières	163	**393.230,50**	**0,23**
1.3 Produits de la voirie	180	**2.425.083,00**	**1,43**
TOTAL PRESTATIONS		**10.571.428,18**	**6,24**
2.TRANSFERTS			
2.1 Fiscalité		**102.098.401,44**	**60,24**
2.1.1 Taxes sur les prestations administratives	361	1.006.050,00	0,59
2.1.2 Taxes de remboursement	362	100.000,00	0,06
2.1.3 Taxes sur prestations d'hygiène publique	363	169.950,00	0,10
2.1.4 Taxes sur les entreprises	364	1.576.926,00	0,93
2.1.5 Taxes sur occupation domaine public	366	7.059.948,00	4,17
2.1.6 Taxes sur le patrimoine.	367	4.729.380,00	2,79
2.1.7 Taxe additionnelle au PI	371	60.880.987,60	35,92
2.1.8 Taxe additionnelle à IPP	372	25.679.962,26	15,15
2.1.9 Taxe additionnelle auto	373	895.197,58	0,53
2.2 City Tax : additionnels hébergements touristiques	374	**5.000,00**	**0,00**
2.3 Autres contributions des entreprises et des ménages	380	**1.043.960,02**	**0,62**
2.4 Revenus en provenance de l'autorité supérieure		**51.254.494,96**	**30,24**
2.4.1 Contribution dans traitements personnel enseignant	461	23.455.000,00	13,84
2.4.2 Contribution dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	463	3.119.500,00	1,84
2.4.3 Remboursement des charges financières des emprunts	464	0,00	0,00
2.4.4 Contributions spécifiques	465	13.617.454,25	8,03
2.4.5 Contributions à caractère général	466	11.062.540,71	6,53
2.5 Contributions spécifiques des autres pouvoirs publics	485	**501.908,99**	**0,30**
2.6 Récupération auprès de l'autorité supérieure des remboursements d'emprunts	664	**0,00**	**0,00**
TOTAL TRANSFERTS		**154.903.765,41**	**91,40**
3.DETTE			
3.1 Remboursement des charges financières des emprunts à charge de tiers	263	**0,00**	**0,00**
3.2 Intérêts créditeurs	264	**2.500,00**	**0,00**
3.3 Intérêts de retard sur les créances	265	**5.000,00**	**0,00**
3.4 Dividendes des intercommunales	272	**4.004.435,72**	**2,36**
3.4.1 Gaz		2.432.996,71	1,44
3.4.2 Electricité		1.571.439,01	0,93
3.4.3 Brutelé			0,00
3.4.4 Eau		0,00	0,00
3.5 Participations dans les bénéfices des régies communales	271	**0,00**	**0,00**
3.6 Remboursement périodique par les tiers des emprunts à leur charge	893	**0,00**	**0,00**
TOTAL DETTE		**4.011.935,72**	**2,37**
TOTAL GENERAL (ex.propre)		**169.487.129,31**	**100,00**

ANALYSE DES DEPENSES

Répartition par type de dépenses

La colonne « part en % « reprend la part de chaque type de dépense par rapport au total général des dépenses

	Code économique*	Budget 2022	Part en %
1.PERSONNEL			
1.1 Traitements	111	65.084.422,68	38,97
1.1.1 Personnel enseignant subventionné		23.455.000,00	14,04
1.1.2 Autre personnel subventionné		19.339.181,92	11,58
1.1.3 Personnel à charge de la commune		21.203.663,77	12,70
1.1.4 Mandataires communaux		1.086.576,99	0,65
1.2 Allocations sociales	112	2.964.166,00	1,77
1.3 Cotisations patronales	113	19.945.090,29	11,94
1.4 Frais de déplacements et autres avantages pécuniaires	115	2.355.805,00	1,41
1.5 Charges de pensions	116	3.125.000,00	1,87
1.6 Assurances accidents de travail	117	469.030,11	0,28
TOTAL PERSONNEL		**93.943.514,08**	**56,25**
2.FONCTIONNEMENT			
2.1 Remboursement de frais et indemnités de service	121	202.070,00	0,12
2.2 Honoraires et dépenses de personnel étranger à la commune	122	1.301.893,07	0,78
2.3 Frais administratifs	123	3.704.330,00	2,22
2.4 Frais techniques	124	7.616.787,53	4,56
2.5 Frais pour les bâtiments	125	3.654.279,32	2,19
2.6.Loyers et charges locatives des immeubles	126	565.572,00	0,34
2.7 Frais pour les véhicules	127	612.656,03	0,37
2.8 Frais de gestion financière	128	21.000,00	0,01
TOTAL FONCTIONNEMENT		**17.678.587,95**	**10,59**
3.TRANSFERTS			
3.1 Non-valeurs de droits constatés du service ordinaire	301	339.000,00	0,20
3.2 Déficit de trésorerie	302	1.000,00	0,00
3.3 Réparation de petits dommages	322	280.000,00	0,17
3.4 Subsides directs aux ménages	331	118.600,00	0,07
3.5 Subsides indirects aux ménages	332	2.590.445,00	1,55
3.6 Intervention dans les primes syndicales	415	56.700,00	0,03
3.7 Contribution dans les charges de fonctionnement des autres pouvoirs publics	435	39.149.470,05	23,44
3.8 Contribution dans les traitements des enseignants de l'enseignement libre	441	488.203,49	0,29
3.9 Autres avantages aux écoles libres	443	31.000,00	0,02
TOTAL TRANSFERTS		**43.054.418,54**	**25,78**
4.DETTE			
4.1 Charges des emprunts à charge de la commune.	211	2.066.803,71	1,24
4.2 Charges des emprunts à charge de l'autorité supérieure	212	0,00	0,00
4.3 Charges des emprunts pour compte de tiers	213	0,00	0,00
4.4 Intérêts débiteurs	214	1.000,00	0,00
4.5 Intérêts de retard, moratoires et charges assimilées	215	31.000,00	0,02
4.6 Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune	911	10.223.840,77	6,12
4.7 Remboursement périodique des emprunts à charge de l'autorité supérieure	912	0,00	0,00
4.8 Remboursement périodique des emprunts à charge de tiers	913	0,00	0,00
TOTAL DETTE		**12.322.644,48**	**7,38**
TOTAL DE L'EXERCICE		**166.999.165,05**	**100,00**
PRELEVEMENTS		**4.400.000,00**	

Budget Ordinaire 2022 - RECETTES

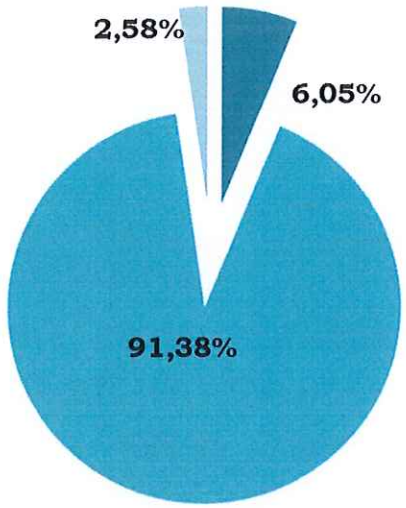

- PRESTATIONS 10.571.428,18 €
- TRANSFERTS 154.903.765,41 €
- DETTE 4.011.935,72 €

TOTAL : **169.487.129,31**

Budget Ordinaire 2022-DEPENSES

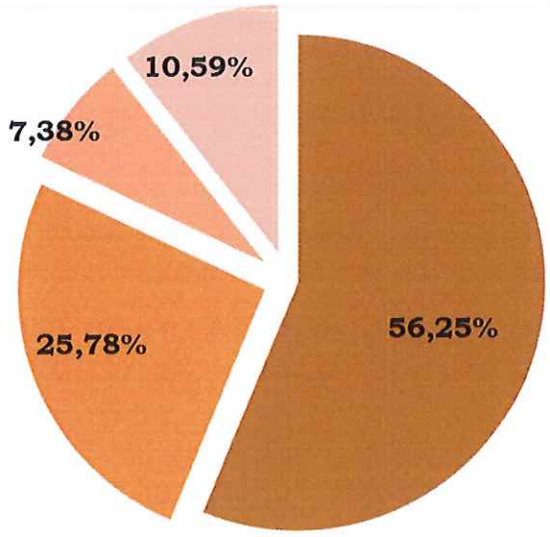

- PERSONNEL 93.943.514,08 €
- TRANSFERTS 43.054.418,54 €
- DETTE 12.322.644,48 €
- FONCTIONNEMENT 17.678.587,95 €

TOTAL : **166.999.165,05**

ASBL COMMUNALES

	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Val d'Uccle ASBL créée le 31.1.69 Art. 722/332-02	155.000,00	157.000,00	160.000,00	160.000,00	160.000,00
Service Ucclois de la Jeunesse ASBL créée le 8.9.71 Art. 76101/332-02 je	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Piscine Longchamp ASBL créée le 21.4.70 Piscine ouverte le 31.10.71 Art. 764/332-02-PI	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00
Centre Culturel et Artistique ASBL créée le 16.10.58 Art. 76201/332-02	295.000,00	345.000,00	385.000,00	400.000,00	400.000,00
Promotion des parcs publics et des espaces verts ASBL créée le 4.12.89 Art. 766/332-02	99.000,00	99.000,00	99.000,00	99.000,00	0,00
Ferme Rose ASBL créée le 29.4.70 Inauguration le 8.2.74 Art. 773/332-02	45.000,00	45.000,00	45.000,00	60.000,00	60.000,00
Génération + ASBL créée le 3.1.72 Art. 83401/332-02	31.500,00	31.500,00	31.500,00	31.500,00	31.500,00
Animation Prévention Socio-Culturelle ASBL créée le 19.12.91 Art. 842/332-02	245.000,00	270.000,00	290.000,00	290.000,00	290.000,00
Agence locale pour l'Emploi ASBL créée le 24.11.95 Art. 85101/332-02	12.395,00	12.395,00	12.395,00	28.535,00	12.395,00
Parascolaire ASBL créée le 06.12.04 Art. 76104/332-02	280.000,00	320.000,00	320.000,00	310.000,00	310.000,00
Promotion du commerce et de l'économie uccloise ASBL Art. 520/332-02 PC	16.200,00	18.500,00	19.500,00	60.000,00	40.000,00
Actions pour les Familles, la Santé et l'Egalité des Chances à Uccle ASBL créée le 27.10.16 Art. 825/332-02/90	5.000,00	5.000,00	5.000,00	4.000,00	5.000,00
TOTAL	**1.714.095,00**	**1.833.395,00**	**1.897.395,00**	**1.973.035,00**	**1.838.895,00**

BUDGET EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre hors	35.051.870,00	35.834.550,00	-782.680,00
Prélèvements fonctionnels		350.000,00	-350.000,00
Total de l'exercice	35.051.870,00	36.184.550,00	-1.132.680,00
Exercices antérieurs	0,00	48.428.301,33	-48.428.301,33
Prélèvements généraux	1.732.680,00	600.000,00	1.132.680,00
TOTAL	**36.784.550,00**	**85.212.851,33**	**-48.428.301,33**

ANALYSE DES RECETTES

(hors ex. antérieurs)	
Emprunts FRBRTC	0,00
Emprunts à charge de la Commune	25.030.585,00
Subsides	9.421.285,00
Produits de la vente de biens	600.000,00
Prélèvements sur fonds de réserve	1.732.680,00
Total Recettes	**36.784.550,00**

ANALYSE DES DEPENSES

(hors ex. antérieurs)	
Investissements à charge de la commune	19.223.050,00
Investissement financé par emprunt FRBRTC	0,00
Investissements subsidiés	16.933.500,00
Rachat d'emprunts	0,00
Primes subsidiées	28.000,00
Transfert vers le fonds de réserve	600.000,00
Total Dépenses	**36.784.550,00**

RAPPORT ANNUEL DU RECEVEUR COMMUNAL

PROJET DE BUDGET 2022

Rapport annuel du Receveur communal concernant la situation financière de la commune tel que prévu à l'article 136 9° de la Nouvelle Loi Communale, modifiée par l'ordonnance du 27 février 2014.

Le budget 2022 a été établi en concertation avec tous les Échevins et leurs services. Les objectifs : maintenir l'équilibre budgétaire et malgré la pandémie Covid19, sans hausse de la fiscalité communale et en tenant compte des défis à relever pour notre administration communale.

Nos principaux revenus, à savoir les centimes additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques, deviennent plus stables et sont perçus plus tôt, grâce à plusieurs systèmes d'avances mais seront impactés suite aux conséquences de la pandémie Covid19. Vu l'ampleur de notre commune, la dotation communale reste relativement basse, malgré le fait que cette dotation vient d'être ré-augmentée de plus de 5%. Actuellement, elle est payée au cours du premier semestre, en une seule tranche.

La charge de la dette communale reste maîtrisable et acceptable, malgré la centralisation de tous les services et l'entretien nécessaire du patrimoine et du réseau routier de la commune. Les banques prévoient que les intérêts à long terme resteront historiquement bas encore un certain temps. Des emprunts pour un montant de 27,1 millions d'euros ont été contractés en décembre 2021. Une inflation "exceptionnelle" engendrera probablement 2 indexations des salaires en 2022. La gestion des compétences du personnel, la charge croissante des pensions ainsi que la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel impliquent une hausse des frais du personnel. Après trois ans de diminution (2016-2017-2018), les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques seront maintenus à leur niveau le plus bas, depuis 2019. La dotation au CPAS a été augmentée de 10% par rapport à 2021 et notre zone de police a obtenu 2,4% de plus au budget 2022. Leurs éventuels déficits resteront à charge de la commune.

L'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier en 2016 et l'amélioration des résultats financiers depuis lors ont fortement amélioré la situation financière communale et nous ont permis de limiter les dégâts causés par la pandémie Covid19. Les programmes d'investissements de 2016 et 2017 ont été financés par nos propres fonds grâce aux bonis des exercices antérieurs. La majeure partie du programme d'investissements de 2018 vient d'être refinancée. Pour les programmes d'investissements 2019, 2020, 2021 et 2022, la commune devra recourir à des emprunts au moment où une grande partie de ces programmes sera réalisée.

Les revenus provenant du service ordinaire de l'exercice propre s'élèvent à 169.487.129,31 EUR, les dépenses prévues s'élèvent à 166.999.165,05 EUR. Une provision de 1.400.000 EUR est prévue pour la mise en non-valeur éventuelle d'une partie du produit de la taxe sur les antennes GSM, ce qui engendrera un boni de 1.087,964,26 EUR.

Le boni cumulé s'élève à 6.414.169,87 EUR, malgré le prélèvement général d'un montant de 3.000.000 EUR pour le fonds de réserve extraordinaire.

Tant le résultat de l'exercice propre que le résultat global sont positifs.

Nos provisions pour risques et charges s'élèveront fin 2022 au montant de 24.780.802,42 EUR, le solde théorique du fonds de réserve extraordinaire sera de 7.257.659,04 EUR, dont on a utilisé le maximum pour conclure un minimum d'emprunts et essayer de maîtriser la dette en cours (comme demandé par la tutelle) ainsi que la charge de la dette.

Les recettes de la commune proviennent des additionnels au précompte immobilier pour 60.880.987,60 EUR, et pour 25.679.962,26 EUR des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques. Ces deux postes représentent 51,1% des revenus de la commune, tandis que les revenus venant de l'autorité supérieure représentent 51.254.494,96 EUR, soit 30,2%. Les prestations représentent 10.571.428,18 EUR, soit 6,2% et les dividendes des intercommunales 4.004.435,72 EUR, soit 2,4% des revenus de la commune.

Le budget pour le personnel représente 56,25 % des dépenses de la commune, soit 93.943.514,08 EUR. Les frais de fonctionnement représentent 17.678.587,95 EUR ou 10,59%, les transferts 43.054.418,54 EUR, soit 25,78% et la charge annuelle de la dette s'élève à 12.322.644,48 EUR, soit 7,38 % des dépenses.

Les principaux transferts sont les dotations à la zone de police et au CPAS. Les deux dotations représentent 36.675.248,80 EUR. La dotation à la zone de police a augmenté de 2,4% et s'élève à 17.455.221,80 EUR. La dotation au CPAS a augmenté de 10% et s'élève à 19.220.027 EUR.

Les interventions annuelles dans les frais de fonctionnement des ASBL communales atteindront 1.877.395 EUR.

Le programme d'investissement extraordinaire s'élève à 36.184.550 EUR. Un montant de 25.030.585 EUR, soit 69,17 % sera financé par des emprunts. 9.421.285 EUR, soit 26,04 % sera financé par des subsides et 1.732.680 EUR, soit 4,79 % par le fonds de réserve.

La dette communale s'élèvera au 1er janvier 2022 à 104.218.231,72 EUR. A ce montant s'ajouteront encore les emprunts à contracter concernant les programmes extraordinaires engagés par emprunt en 2019, 2020 et 2021, d'une valeur de 38.716.566,31 EUR, élevant le stock potentiel de la dette à 142.934.798,03 EUR. Malgré l'investissement important du programme 2018, la dette reste maîtrisable et sera remboursée - sur plusieurs durées - entièrement en 2042. A l'heure actuelle, nous n'engageons que des crédits d'une durée maximale de 20 ans.

Malgré le contexte difficile, nous avons à nouveau réussi à réaliser un équilibre budgétaire dans tous les domaines. L'administration devra continuer à investir dans la perception des droits constatés, l'établissement des non-valeurs et l'irrécouvrabilité de certains droits constatés. Grâce à l'achat d'un nouveau centre administratif en décembre 2014 et à la rénovation de ce bâtiment, la plupart des services communaux seront enfin rassemblés en 2022. Du point de vue financier, la commune est sur le bon chemin mais nous devons rester vigilants et ne jamais oublier les objectifs que nous nous sommes fixés. Un fonctionnement efficace de tous les services communaux et les services du CPAS ainsi qu'une collaboration efficace inter-services resteront des points d'action indispensables. Il est clair que les conséquences de la pandémie Covid 2019 continueront à affecter les résultats, également au compte 2021 ainsi que les comptes et budgets prochains.

Je tiens à remercier tous les services ainsi que leurs chefs, les directeurs de département, le Collège de Bourgmestre et Échevins et les différents Secrétaires communaux pour leur collaboration et pour nous avoir fourni les chiffres à temps. J'adresse en particulier mes remerciements à l'Échevine des Finances pour nous avoir guidés dans toutes les négociations budgétaires durant plusieurs mois.

Uccle, le 7 janvier 2022

Le Receveur communal,
Bernard DE VOS

AVIS DE LA COMMISSION

COMMUNE D'UCCLE

PROJET DE BUDGET 2022

Avis de la Commission prévu par l'article 12 du R.G.C.C.

Après examen, la Commission constate que le projet de budget 2022 respecte les dispositions légales en matière budgétaire. L'article 241 de la nouvelle loi communale, imposant que les comptes 2020 aient été arrêtés définitivement par l'autorité de tutelle au moment du vote du budget, est respecté.

En ce qui concerne les résultats du programme ordinaire, l'équilibre est atteint tant pour le résultat de l'exercice propre que pour le résultat global.

En termes d'évolution des crédits, on notera une légère augmentation de tous les postes, tant du côté des recettes que des dépenses.

Le résultat global du service ordinaire nous permet de réaliser un prélèvement total de 4.400.000 EUR. Ce montant est légèrement plus élevé que celui de l'an dernier. Parmi ceux-ci, 3.000.000 EUR sont destinés à alimenter le fonds de réserve extraordinaire ; 1.400.000 EUR représentent les provisions pour la mise en non-valeur éventuelle d'une partie du produit de la taxe sur les antennes GSM.

Le programme extraordinaire augmente légèrement par rapport à 2021.
Dans la mesure du possible, le financement des investissements sera assuré par des subsides et par le fonds de réserve. Pour le solde, la commune aura recours à l'emprunt.
Comme mentionné plus haut, le fonds de réserve sera alimenté par un prélèvement de 3.000.000 EUR sur le boni du service ordinaire auquel viendra s'additionner le produit de la vente du bâtiment de la rue la Auguste Danse, 27 de 600.000 EUR.

Uccle, le 4 Janvier 2022.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal f.f., L'Échevin des Finances, Le Receveur communal,

Patrick DE NUTTE. **Valentine DELWART.** **Bernard DE VOS.**

PV DE LA CONCERTATION COMMUNE/CPAS

CPAS OCMW Uccle-Ukkel

C.C. 23.11.2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE CONCERTATION TENUE LE 23 NOVEMBRE 2021 À 9 HEURES PAR VIDÉOCONFÉRENCE SUR ZOOM

Présents : Délégation de la Commune d'Uccle :
M. T. Wyngaard pour M. B. DILLIES, Bourgmestre, Président de droit.
Mme V. DELWART, Échevine des Finances
M. D. HUBLET, Échevin des Familles
M. F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS, Action Sociale

Délégation du CPAS d'Uccle :
M. S. CORNELIS, Président.
Mme K. DELVOYE, membre
M. J. THOMAS, membre
Mme F. DE BROUWER, membre

Secrétaire du Comité :
M. M. VANDENBERGHEN, Secrétaire général du CPAS.

Absent excusé : M. B. DILLIES, Bourgmestre.

Séance entamée à 9h05

OBJET MIS À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DU CPAS :

1 PROJET DE BUDGET 2022 (annexe 1)
Le comité prend acte de la proposition de la délégation de la commune de rétrocéder 488.833€ supplémentaires pour tenir compte des conséquences du protocole d'accord (part du CPAS dans le subside régional), outre le montant de 19.220.027,00€ déjà annoncé le 15 novembre 2021.

2 STATUT PÉCUNIAIRE (annexes 2 et 3)
Le comité donne un avis favorable sur les modifications du statut pécuniaire du CPAS, suite aux changements intervenus dans le statut communal, y compris les spécificités du CPAS.

3 ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL (annexe 3)
Le comité donne un avis favorable sur l'article 9 du règlement de travail.

4 RÈGLEMENT SUR L'OCTROI DES ÉCOCHÈQUES POUR LE PERSONNEL DE LA CITÉ (annexe 4)
Échanges de vues. Le comité donne un avis favorable sur l'octroi des écochèques au personnel de la Cité conformément au règlement en annexe.

5 RÈGLEMENT SUR L'OCTROI DES ÉCOCHÈQUES POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DES ACCUEILLANTES D'ENFANTS ET DE LA HALTE ACCUEIL (annexe 5)
Échanges de vues. Le comité donne un avis favorable sur l'octroi des écochèques au service des accueillantes d'enfants et de la halte accueil conformément au règlement en annexe.

6 RÉGIME DE PENSION DU 2e PILIER DES AGENTS CONTRACTUELS DU CPAS (annexes 6 et 6')
Le comité avise favorablement l'application du règlement communal en annexe aux agents du CPAS.

Prochaine réunion prévue le lundi 13 décembre 2021 de 9h à 9h30 par vidéoconférence sur ZOOM.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ ET APPROUVÉ SÉANCE TENANTE LE 23 NOVEMBRE 2021

SÉANCE LEVÉE À 9H45

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE :

PAR LE COMITÉ :
La délégation de la Commune : M. T. Wyngaard pour B. DILLIES, Bourgmestre, Président du Comité
V. DELWART, Échevine des Finances
D. HUBLET, Échevin des Familles
F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS

La délégation du CPAS : S. CORNELIS, Président
K. DELVOYE, Membre
J. THOMAS, Membre
F. DE BROUWER, Membre

Le Secrétaire du Comité M. VANDENBERGHEN, Secrétaire général du CPAS

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire général du CPAS, Secrétaire du comité,

M. VANDENBERGHEN

PROGRAMME EXTRAORDINAIRE

PROGRAMME EXTRAORDINAIRE 2022

	ESTIMATION	SUBSIDES	A CHARGE
AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES	28.000,00	28.000,00	0,00
AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES	438.800,00	121.000,00	317.800,00
AFFAIRES EDUCATIVES	666.800,00		666.800,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE	2.500.300,00	427.085,00	2.073.215,00
ESPACE PUBLIC	11.539.000,00	3.839.200,00	7.699.800,00
FINANCES	15.000,00		15.000,00
AFFAIRES GENERALES	1.464.650,00	6.000,00	1.458.650,00
FACILITY MANAGEMENT	19.532.000,00	5.000.000,00	14.532.000,00

TOTAUX	36.184.550,00	9.421.285,00	26.763.265,00
VENTES			-600.000,00
A CHARGE APRES VENTES			26.163.265,00

SERVICE	ARTICLE DE DEPENSE		LIBELLE	ESTIMATION	SUBSIDE	A CHARGE	MODE DE FINANCEMENT	ART RECETTE 1	ART RECETTE 2
PARTICIPATION CITOYENNE	000/724-60/ - /17	3	PARTICIPATION CITOYENNE - Budget participatif 2023-24 (à inscrire en fonction des premiers engagements à faire. Cf. calendrier encore à définir)	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	000/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	101/742-53/ - /53	31	POUVOIR COM - Remplacement de tablettes pour le Collège et Conseil	5.000,00		5.000,00	FDR	060/995-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	104/742-53/ - /53	32	SECRETARIAT COM. - 65.000 €						
NOUVELLES TECHNOLOGIES	104/742-53/ - /53	33	SECRETARIAT COM - Renouvellement matériel guichet (scanners,...)	25.000,00		25.000,00	FDR	060/995-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	104/742-53/ - /53	34	SECRETARIAT COM - Numérisation du courrier entrant (report 2021)	40.000,00		40.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	104/744-98/ - /58	47	SECRETARIAT COM - Tables rabattables pour dépôt, escabelles ou échelles sécurisées, chaises pour atelier local de consultation	5.000,00		5.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	124/724-60/ - /85	132	PROPRIETES - Divers travaux et mise en conformité	30.000,00		30.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	136/744-51/ - /58	48	GARAGE - Outil de diagnostique + Abonnement logiciel Achat de containers en remplacement de matériel vétuste - Achat de 3 épandeuses de sel de déneigement (afin de pouvoir se fournir en sel auprès de la Région) - 75.000 € de réinscription au cas où il serait impossible d'exécuter la MB 5 à cet article en 2021 (relative à l'achat de matériel divers pour pouvoir procéder à l'aménagement du garage provisoire dans les bâtiments de la Poste, le matériel sera ensuite récupéré pour le COS)	220.000,00		220.000,00	EMPRUNT	136/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	136/744-98/ - /58	49	GARAGE - Achat d' 1 armoire à outils, 1 aspirateur pour le car wash du COS	8.500,00		8.500,00	EMPRUNT	136/961-51/35	
BCA	137/722-60 - /96	243	BATIMENTS - RACCORDEMENTS AUPRES DES CONCESSIONNAIRES Crèche du chat, Ecole du Merlo, 25 Danse...	75.000,00		75.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCA	137/723-60/ - /96	244	BATIMENTS - 3.150.000 €				EMPRUNT	137/961-51/35	
BCA	137/723-60/ - /96	245	BATIMENTS - MAISON COMMUNALE - Réaffectation	500.000,00		500.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCA	137/723-60/ - /96	246	BATIMENTS - 25 DANSE	1.750.000,00		1.750.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCA	137/723-60/ - /96	247	BATIMENTS - 160 STALLE - Réaménagement	900.000,00		900.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCM	137/723-60/ - /85	133	BATIMENTS - Aménagement Justice de Paix et conformité incendie	125.000,00		125.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCM	137/724-60/ - /85	134	BATIMENTS - 350.000 €						
BCM	137/724-60/ - /85	135	BATIMENTS - Divers travaux de maintenance	300.000,00		300.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCM	137/724-60/ - /85	136	BATIMENTS - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	137/741-51/ - /58	50	BATIMENTS - Achat de rayonnages supplémentaires pour les magasins du COS (30.000 €), de mobilier supplémentaire pour U et Cos (Demande Facility - 60.000 €)	90.000,00		90.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	137/742-53/ - /53	35	BATIMENTS - Remplacement du logiciel Atal (report 2021)	60.000,00		60.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	137/744-51/ - /58	51	BATIMENTS - Acquisition pour le COS d'une panneauteuse pour la menuiserie et de matériel pour les équipement de peinture, ... (réinscription de 2021)	25.000,00		25.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	137/744-98/ - /58	52	BATIMENTS - Achat de matériel électroportatif pour le BCM (20.000€) Achat d'équipements divers pour U et COS (100.000 €)	120.000,00		120.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCM	137/744-98/ - /85	137	BATIMENTS - Divers bâtiments. Fournitures diverses pour travaux : Matériel pour travaux en interne. Achat de machines d'entretien	75.000,00		75.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	137/747-60/ - /93	221	BATIMENTS - 50.000 €						
ENVIRONNEMENT	137/747-60/ - /93	222	BATIMENTS - Marché-stock sols pollués	15.000,00		15.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	137/747-60/ - /93	223	BATIMENTS - Gestion pollution dépôt Papenkasteel obligation légale pour aliénation droits réels	35.000,00		35.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
BCM	137/747-60/ - /85	138	BATIMENTS - Missions d'études (désamiantage, accompagnement énergétique, analyse de risque...)	200.000,00		200.000,00	EMPRUNT	137/961-51/35	
VOIRIE	138/744-98/ - /82	87	SERV TECHN - Achat de petits matériels	7.500,00		7.500,00	FDR	060/995-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/742-53/ - /53	36	INFORMATIQUE - 770.000 €						
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/742-53/ - /53	37	INFORMATIQUE - Provisions catalogue annuel et divers	200.000,00		200.000,00	EMPRUNT	139/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/742-53/ - /53	38	INFORMATIQUE - Achat de 200 licences Office 2019	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	139/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/742-53/ - /53	39	INFORMATIQUE - Programme "Metrillo" (Programme informatique pour l'évaluation du personnel)	80.000,00		80.000,00	EMPRUNT	139/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/742-53/ - /53	40	INFORMATIQUE - Wifi des écoles	300.000,00		300.000,00	EMPRUNT	139/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/742-53/ - /53	41	INFORMATIQUE - Achat matériel écoles	100.000,00		100.000,00	EMPRUNT	139/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/742-53/ - /53	42	INFORMATIQUE - Wifi bibliothèques	40.000,00		40.000,00	EMPRUNT	139/961-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	139/747-60/ - /53	43	INFORMATIQUE - Consultances diverses	25.000,00		25.000,00	EMPRUNT	139/961-51/35	
PREVENTION	300/522-51/ - /97	257	PREVENTION - Primes à la sécurisation et primes pour cadenas vélos	28.000,00	28.000,00	0,00	SUBSIDE		300/665-52/ - /97
BCM	322/724-60/ - /85	139	JUSTICE DE PAIX - Divers travaux et mise en conformité	15.000,00		15.000,00	FDR	060/995-51/35	
MOBILITE	410/522-51/ - /95	240	MOBILITE - Prime vélos	120.000,00		120.000,00	EMPRUNT	410/961-51/35	
MOBILITE	410/747-60/ - /95	241	MOBILITE - Etudes de petits réaménagements - de comptages, ...	50.000,00		50.000,00	FDR	060/995-51/35	
PROPRIETES COMMUNALES	421/711-60/ - /87	216	VOIRIE - Acquisition parcelles rue Engeland (245.500 €) et rue Jean Benaets (56.700 €), réinscription achat de terrain de voirie emprise n° 1 Avenue de la Chenaie 20	304.200,00		304.200,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/731-60/ - /82	88	VOIRIE - 6.340.000 €						
VOIRIE	421/731-60/ - /82	89	VOIRIE - Frais de raccordement des caméras de surveillance	10.000,00		10.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/731-60/ - /82	90	VOIRIE - Amélioration voirie et années antérieures (asphaltage 1.200.000, réfection des sentiers vicinaux 200.000, réfection des voiries en pavé 225.000, réfection du crabbegat 125.000 subsidié, travaux de voirie effectués par Vivaqua suivant convention 400.000)	2.300.000,00	96.000,00	2.204.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	421/961-51/35	421/664-51/ - /82
VOIRIE	421/731-60/ - /82	91	VOIRIE - Aménagement carrefours et zones 30	650.000,00	400.000,00	250.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	421/961-51/35	421/664-51/ - /82
VOIRIE	421/731-60/ - /82	92	VOIRIE - Réfection trottoirs et années antérieures	500.000,00		500.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/731-60/ - /82	93	VOIRIE - Sécurisation abords écoles	300.000,00	200.000,00	100.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	421/961-51/35	421/664-51/ - /82
VOIRIE	421/731-60/ - /82	94	VOIRIE - Aménagements pour cyclistes	300.000,00		300.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/731-60/ - /82	95	VOIRIE - Aménagement PMR	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/731-60/ - /82	96	VOIRIE - Réaménagement des abords du parc Raspail	750.000,00	680.000,00	70.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	421/961-51/35	421/664-51/ - /82
VOIRIE	421/731-60/ - /82	97	VOIRIE - Ancien Dieweg	400.000,00		400.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/731-60/ - /82	98	VOIRIE - Rue Baron Van Hamme ICR	600.000,00	400.000,00	200.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	421/961-51/35	421/664-51/ - /82
VOIRIE	421/731-60/ - /82	99	VOIRIE - Réaménagement du chemin du Puits	200.000,00		200.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/731-60/ - /82	100	VOIRIE - Réaménagement Bosveldweg (troncon en dolomie Mosciki - Langeveld)	300.000,00		300.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
SERVICE VERT	421/734-60/ - /83	117	VOIRIE - Abattage et replantations d'arbre	25.000,00		25.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/735-60/ - /82	101	VOIRIE - Travaux de maintenance des fontaines	5.000,00		5.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	421/741-51/ - /58	53	VOIRIE - Achat de bollards, socles pour bollards, bacs à plantes ; placement bacs terrasses	43.000,00		43.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/741-52/ - /82	102	VOIRIE - 270.000 €				EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/741-52/ - /82	103	VOIRIE - Remplacement et achats de caméras de surveillance	80.000,00		80.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/741-52/ - /82	104	VOIRIE - Signalisation patrimoine	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/741-52/ - /82	105	VOIRIE - Signalisation bibliothèques	10.000,00		10.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	421/741-52/ - /82	106	VOIRIE - Achat d'un radar	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	421/743-52/ - /58	54	VOIRIE - Stationnement - Remplacement véhicule 674 (LEZ)	60.000,00		60.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	421/744-98/ - /58	55	VOIRIE - Achat de souffleurs, perçeuses-visseuses, tronçonneuse, découpeuse,...	5.000,00		5.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
MOBILITE	421/744-98/ - /95	242	VOIRIE - Achat de mobilier divers (boxes-vélos, arceaux, bancs, bornes de réparation vélos)	190.000,00	190.000,00	0,00	SUBSIDE		421/685-51/ - /95
VOIRIE	421/747-60/ - /82	107	VOIRIE - Honoraires plans et aménagements	200.000,00		200.000,00	EMPRUNT	421/961-51/35	
VOIRIE	423/741-52/ - /82	108	SIGN ROUTIERE - 75.000 €						
VOIRIE	423/741-52/ - /82	109	SIGN ROUTIERE - Signalisation lumineuse tricolore	25.000,00		25.000,00	FDR	060/995-51/35	

SERVICE	ARTICLE DE DEPENSE		LIBELLE	ESTIMATION	SUBSIDE	A CHARGE	MODE DE FINANCEMENT	ART RECETTE 1	ART RECETTE 2
VOIRIE	423/741-52/ - /82	110	SIGN ROUTIERE - matériel de signalisation	45.000,00		45.000,00	FDR	060/995-51/35	
VOIRIE	423/741-52/ - /82	111	SIGN ROUTIERE - Signalisation message variable	5.000,00		5.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	424/724-60/ - /85	140	PARKINGS - 80.000 €						
BCM	424/724-60/ - /85	141	PARKINGS - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	424/724-60/ - /85	142	PARKINGS - Réfection du sol abonnés	30.000,00		30.000,00	FDR	060/995-51/35	
PARKING	424/744-51/ - /81	86	PARKINGS - Achat 13 horodateurs	95.000,00		95.000,00	FDR	060/995-51/35	
VOIRIE	520/732-60/ - /82	112	COMMERCE- Achat de matériel pour illuminations (remplacement des cables)	25.000,00		25.000,00	FDR	060/995-51/35	
VOIRIE	520/744-51/ - /82	113	COMMERCE - Achat de matériel pour illuminations	20.000,00		20.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	706/724-60/ - /85	143	CENTRE PMS - Rénovation de la toiture plate	75.000,00		75.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	706/741-51/ - /40	5	CENTRE PMS - Rééquipement	1.100,00		1.100,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	706/742-53/ - /40	6	CENTRE PMS - Equipement en ordinateurs portables (logopèdes et personnel)	3.000,00		3.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	706/744-98/ - /40	7	CENTRE PMS - Jeux didactiques (300 €) + plastifieuse (400 €)	700,00		700,00	FDR	060/995-51/35	
BCA	721/723-60/ - /96	248	ENS MATERNEL - ECOLE LONGCHAMP - Sanitaires maternelles	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	721/961-51/35	
BCM	721/723-60/ - /85	144	ENS MATERNEL - ECOLE DES ECUREUILS - Aménagement du 1er étage en salle de psychomotricité	25.000,00		25.000,00	EMPRUNT	721/961-51/35	
BCM	721/724-60/ - /85	145	ENS MATERNEL - 365.000 €						
BCM	721/724-60/ - /85	146	ENS MATERNEL - DIVERS BATIMENTS - Divers travaux et mise en conformité	300.000,00		300.000,00	EMPRUNT	721/961-51/35	
BCM	721/724-60/ - /85	147	ENS MATERNEL - DIVERS BATIMENTS - Installation de protections solaires	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	721/961-51/35	
BCM	721/724-60/ - /85	148	ENS MATERNEL - ECOLE DES ECUREUILS - Rénovation petite cour de récréation	15.000,00		15.000,00	EMPRUNT	721/961-51/35	
EDUCATION	721/741-51/ - /40	8	ENS MATERNEL - Rééquipement en mobilier garderie intérieur et extérieur (meuble, armoire, bancs, chaises, gros matériel sportif, ...)	34.000,00		34.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	721/742-53/ - /40	9	ENS MATERNEL - Equipement informatique : pc, écrans, tablettes, équipements divers : souris, webcam, écouteurs...	10.000,00		10.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	721/744-98/ - /40	10	ENS MATERNEL - Rééquipement en matériel et jeux didactiques classes et garderies, petit matériel de sport et de psychomotricité	38.000,00		38.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	722/723-60/ - /85	149	ENS PRIMAIRE - ECOLE DU MERLO - Aménagement espace administratif	20.000,00		20.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	150	ENS PRIMAIRE - 1.280.000 €						
BCM	722/724-60/ - /85	151	ENS PRIMAIRE - DIVERS BATIMENTS - Installation de protections solaires	100.000,00		100.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	152	ENS PRIMAIRE - ECOLE DU CENTRE - Plancher rez aile direction + mise en conformité SIAMU	400.000,00		400.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	153	ENS PRIMAIRE - ECOLE DU HOMBORCH - Portes et châssis à remplacer	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	154	ENS PRIMAIRE - ECOLE ST JOB - Remplacement parquet salle polyvalente	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	155	ENS PRIMAIRE - ECOLE ST JOB - Rénovation local balaveurs	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	156	ENS PRIMAIRE - ECOLE DU HOMBORCH - Sécurisation du site	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	157	ENS PRIMAIRE - ECOLE LONGCHAMP - Réaménagement des vestiaires salle de gym	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	158	ENS PRIMAIRE - ECOLE VAL FLEURI - Problème de froid en hiver 2ème étage bâtiment GdeG	10.000,00		10.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	159	ENS PRIMAIRE - ECOLE VAL FLEURI - Restauration des façades GdeG	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	160	ENS PRIMAIRE - ECOLE LONGCHAMP - Remplacement carrelage de sol (idem +2)	100.000,00		100.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	161	ENS PRIMAIRE - ECOLE VAL FLEURI - Rénovation toiture bâtiment GdeG	120.000,00		120.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	162	ENS PRIMAIRE - ECOLE LONGCHAMP - Rénovation et isolation toitures bâtiment de direction et conciergerie	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	163	ENS PRIMAIRE - ECOLE DU CENTRE - Placement de line 5 classes	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/724-60/ - /85	164	ENS PRIMAIRE - ECOLE LONGCHAMP - Installation de protections solaires	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
SERVICE VERT	722/725-60/ - /83	118	ENS. PRIMAIRE - Renouvellement de clôtures	15.000,00		15.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
EDUCATION	722/741-51/ - /40	11	ENS PRIMAIRE - Equipement des cours de récréation et gymnases et mobilier divers (bancs, chaises, armoires, chariots, ...), idem extrascolaire, gros matériel éducation physique ; achat aire de jeu école du centre	161.000,00		161.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
EDUCATION	722/742-53/ - /40	12	ENS PRIMAIRE - Equipement Tableau Blanc Interactif 23 classes primaires	143.500,00		143.500,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
EDUCATION	722/744-51/ - /40	13	ENS PRIMAIRE - Equipements de cuisine nouveau cahier des charges, remplacement des machines obsolètes	35.000,00		35.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	722/744-51/ - /58	56	ENS PRIMAIRE - Achat de fontaines à eau	120.000,00		120.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
EDUCATION	722/744-98/ - /40	14	ENS PRIMAIRE - Matériel et jeux didactiques, électroménagers, petit matériel électrique et audiovisuel, matériel de cuisine (idem pour garderie, voir compensation subside ONE ATL), matériel entretien propreté, machines pour travaux techniques des régisseurs	72.000,00		72.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCM	722/744-98/ - /85	165	ENS PRIMAIRE - DIVERS BATIMENTS - Fournitures diverses pour travaux : Matériel pour travaux en interne. Achat de machines d'entretien	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCA	722/747-60/ - /96	249	ENS PRIMAIRE - ECOLE DE CALEVOET - Etude faisabilité réfectoire	65.000,00		65.000,00	EMPRUNT	722/961-51/35	
BCA	734/723-60/ - /96	250	ENS ARTISTIQUE - ECOLE DES ARTS - Remplacement du plancher du grenier (réinscription)	200.000,00		200.000,00	EMPRUNT	734/961-51/35	
BCM	734/724-60/ - /85	166	ENS ARTISTIQUE - ECOLE DES ARTS - 80.000 €						
BCM	734/724-60/ - /85	167	ENS ARTISTIQUE - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	734/961-51/35	
BCM	734/724-60/ - /85	168	ENS ARTISTIQUE - Rénovation façades château	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	734/961-51/35	
EDUCATION	734/741-51/ - /40	15	ENS ARTISTIQUE - Rééquipement en mobilier divers (bancs, chaises, armoires, ...)	2.000,00		2.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	734/742-53/ - /40	16	ENS ARTISTIQUE - PC-logiciels, écrans, webcams, souris, ...	5.000,00		5.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	734/744-98/ - /40	17	ENS ARTISTIQUE - Achat d'instruments : piano, trompette, flûte, 3 violons, 20 xylophones Nederlands Academie	14.000,00		14.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	735/741-51/ - /40	18	ENS TECHNIQUE - CPSU - Equipement 25 Danse - report 21-22. 9000 € récupérés sur mobilier existant 25 Danse	20.000,00		20.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	735/742-53/ - /40	19	ENS TECHNIQUE - CPSU - Equipement 25 Danse : pc portables, projecteurs, écrans, accessoires divers	15.000,00		15.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	735/744-98/ - /40	20	ENS TECHNIQUE - CPSU - Achat de petit électroménagers divers	500,00		500,00	FDR	060/995-51/35	
BCA	75101/722-60/ - /96	251	MERLO - ICPP Construction d'un nouveau batiment, extension du réfectoire et du préau, démolition et dépollution	4.000.000,00	2.400.000,00	1.600.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	75101/961-51/35	75101/661-51/ - /96
BCM	75101/724-60/ - /85	194	MERLO - Divers travaux et mise en conformité	20.000,00		20.000,00	EMPRUNT	75101/961-51/35	
EDUCATION	75101/741-51/ - /40	21	MERLO - Rééquipement en mobilier divers (bancs, chaises, armoires, rangements, chariots, ...)	7.000,00		7.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	75101/742-53/ - /40	22	MERLO - Equipement informatique divers : tablettes, ...	8.000,00		8.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	75101/744-51/ - /58	57	MERLO - Achat de fontaines à eau	10.000,00		10.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	75101/744-98/ - /40	23	MERLO - Equipement en matériel et jeux didactiques, équipement pour accueil Type 2, psychomotricité, logopède, ...	10.000,00		10.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	75102/724-60/ - /85	195	ICPP - 245.000 €						
BCM	75102/724-60/ - /85	196	ICPP - Divers travaux et mise en conformité	70.000,00		70.000,00	EMPRUNT	75102/961-51/35	
BCM	75102/724-60/ - /85	197	ICPP - Réfection de chaufferie et mise en conformité (192 kW)	140.000,00		140.000,00	EMPRUNT	75102/961-51/35	
BCM	75102/724-60/ - /85	198	ICPP - Voile d'ombrage de la grande serre	5.000,00		5.000,00	EMPRUNT	75102/961-51/35	
BCM	75102/724-60/ - /85	199	ICPP - Réaménagement zone de stockage consommable	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	75102/961-51/35	
BCM	75102/725-60/ - /85	200	ICPP - Remplacement des serres	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	75102/961-51/35	
EDUCATION	75102/741-51/ - /40	24	ICPP - Rééquipement en mobilier divers (bancs, chaises, armoires, rangements, chariots, ...)	7.000,00		7.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	75102/742-53/ - /40	25	ICPP - Equipement informatique	5.000,00		5.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	75102/744-51/ - /40	26	ICPP - Achat sauteuse, armoire réfrigérée, robots coupes, batteur mélangeur, machine à laver professionnelle, double friteuse, ...	16.000,00		16.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	75102/744-51/ - /58	58	ICPP - Achat de fontaines à eau	10.000,00		10.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	75102/744-98/ - /40	27	ICPP - Matériel et jeux didactique, petit électroménager, outillage formations professionnelles horticulture et cuisine, ...	22.000,00		22.000,00	FDR	060/995-51/35	

SERVICE	ARTICLE DE DEPENSE		LIBELLE	ESTIMATION	SUBSIDE	A CHARGE	MODE DE FINANCEMENT	ART RECETTE 1	ART RECETTE 2
EDUCATION	76102/744-98/ - /40	28	PL DE JEUX - Achat matériel sportif et ludique pour les plaines	2.000,00		2.000,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	76201/522-52/ - /70	74	C.C.A. - Subsides en capital aux ASBL et aux ménages	53.800,00		53.800,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	76201/724-60/ - /85	201	CCU - 275.000 €						
BCM	76201/724-60/ - /85	202	CCU - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	76201/961-51/35	
BCM	76201/724-60/ - /85	203	CCU - Remplacement des tronçons d'égoûts cassés	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	76201/961-51/35	
BCM	76201/724-60/ - /85	204	CCU - Rénovation structurelle	75.000,00		75.000,00	EMPRUNT	76201/961-51/35	
BCM	76301/724-60/ - /85	205	MAISON DES ARTS - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	76301/744-98/ - /58	59	MANIFESTATIONS - Barrières Nadar, chaises, chariots, tonnelles. Remplacement de matériel usagé et /ou défectueux	7.000,00		7.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	76302/724-60/ - /85	206	SALLE 1180 - 100.000 €						
BCM	76302/724-60/ - /85	207	SALLE 1180 - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	76302/724-60/ - /85	208	SALLE 1180 - Traitement humidité murs contre terre	50.000,00		50.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCA	764/723-60/ - /96	252	SPORTS - SALLE STROOBANT - rénovation complète de la salle	3.000.000,00	1.800.000,00	1.200.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	764/961-51/35	764/661-51/ - /96
BCM	764/724-60/ - /85	169	SPORTS - 785.000 €						
BCM	764/724-60/ - /85	170	SPORTS - DIVERS BATIMENTS - Divers travaux et mise en conformité	200.000,00		200.000,00	EMPRUNT	764/961-51/35	
BCM	764/724-60/ - /85	171	SPORTS - GRIOTTES - Préparateur eau chaude sanitaire	60.000,00		60.000,00	EMPRUNT	764/961-51/35	
BCM	764/724-60/ - /85	172	SPORTS - PISCINE LONGCHAMP - Report budget : Remplacement des gaines de ventilation bétonné par des gaines en acier suite à la dégradation de certains morceaux de béton	300.000,00		300.000,00	EMPRUNT	764/961-51/35	
BCM	764/724-60/ - /85	173	SPORTS - GRIOTTES - Rénovation de la toiture	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	764/961-51/35	
BCM	764/724-60/ - /85	174	SPORTS - GRIOTTES -Traitement de l'humidité en sous sol de la conciergerie	25.000,00		25.000,00	EMPRUNT	764/961-51/35	
BCM	764/724-60/ - /85	175	SPORTS - SALLE JVO - Rénovation des façades	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	764/961-51/35	
SPORT	764/725-60/ - /12	1	SPORTS - Création d'un skate park	150.000,00	105.000,00	45.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	764/961-51/35	764/665-52/ - /12
BCA	764/725-60/ - /96	253	SPORTS - COMPLEXE NEERSTALLE - Remplacement du terrain semi synthétique	900.000,00	200.000,00	700.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	764/961-51/35	764/661-51/ - /96
SPORT	764/744-98/ - /12	2	SPORTS - Achat de machines et matériel d'exploitation divers	10.000,00		10.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	766/724-60/ - /85	176	SERV. VERT - 120.000 €						
BCM	766/724-60/ - /85	177	SERV. VERT - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
BCM	766/724-60/ - /85	178	SERV. VERT - Réfection de chaufferie et mise en conformité (84 kW + 84 KW)	70.000,00		70.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	119	SERV. VERT - 3.346.500 €						
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	120	SERV VERT - Mission d'étude pour la restauration du chemin du Crabbegat (suivi de chantier tranches 3-4-5)	20.000,00	16.000,00	4.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	766/961-51/35	766/655-52/ - /83
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	121	SERV VERT - Etude signalatique parcs et espaces verts	10.000,00		10.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	122	SERV VERT - Achat mobilier Urbain (tables pic-nic, panneaux entrées parcs, bacs...)	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	123	SERV VERT - Abattage et replantations d'arbre, renouvellement de clotures	10.000,00		10.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	124	SERV VERT - Améliorations parc Brugmann (suite mise en œuvre plan de gestion)	165.000,00		165.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	125	SERV VERT - Aménagement abords bâtiment U (Plantation arbustes, haies, arbres,...bancs, aménagement compost, tables pique nique,...)	80.000,00		80.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	126	SERV VERT - Aménagement et rénovation aire de jeux parc de Wolvendael (aire de jeux vieillisante, 20 ans), mise en conformité rapports SIPPT, Nouvelles aires quartier Homborch, Engeland,...	300.000,00	100.000,00	200.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	766/961-51/35	766/655-52/ - /83
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	127	SERV VERT - Aménagement des abords du jardin de la Maison des Arts (suite concours étudiants)	100.000,00		100.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	128	SERV VERT - Restauration Raspail réinscription	2.134.000,00	1.707.200,00	426.800,00	EMPRUNT/SUBSIDE	766/961-51/35	766/655-52/ - /83
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	129	SERV VERT - Avant-scène Raspail Plantations et aire de jeux - réinscription	400.000,00		400.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VERT	766/725-60/ - /83	130	SERV VERT - Projet Carbone	2.500,00		2.500,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
SERVICE VEAT	766/725-60/ - /83	131	SERV VERT - Noue Parc Brugmann (Report 2021)	95.000,00		95.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
BCM	766/725-60/ - /85	179	SERV. VERT - Construction d'une zone de stockage	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	766/741-51/ - /58	60	SERV VERT - Achat de bacs à fleur en acier	8.250,00		8.250,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	766/743-52/ - /58	61	SERV VERT - Remplacement camionnette plateau 5 places essence/tribenne/att. Remorque 312 (LEZ) (60.000 €), achat de 3 véhicules plateaux benne basculante FULL électriques : remplacement d'une camionnette plateau 3 places 325 (LEZ) et extra arrosage/désherbage/nettoyage (210.000 €)	270.000,00		270.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	766/744-51/ - /58	62	SERV VERT - Achat d'une tondeuse mulch, d'un Tamis Ménart TSC 1535 , d'une empoteuse, d'un godet aérateur cribleur.	127.000,00		127.000,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	766/744-98/ - /58	63	SERV VERT - Achat de 2 souffleuses à moteur, 1 tronçonneuse à moteur, 2 tailles-haies à moteur ,2 élageuses à moteur, 2 débroussailleuses auto cut, 2 sécateurs, 2 tailles haies, 2 sets de batterie avec support dorsal, 2 souffleuses, 1 tondeuse+ 8 batteries+ chargeur, 2 arrosoirs/panneau solaire, 1 set intégral full électrique, 4 malettes pour la maintenance des véhicules, 2 établis	52.500,00		52.500,00	EMPRUNT	766/961-51/35	
BCM	76701/724-60/ - /85	209	BIBLIOTHEQUES - 100.000 €						
BCM	76701/724-60/ - /85	210	BIBLIOTHEQUES - DIVERS BATIMENTS - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	76701/961-51/35	
BCM	76701/724-60/ - /85	211	BIBLIOTHEQUES - BIBLIOTHEQUE DU CENTRE - Réfection de chaufferie et mise en conformité (42 kW + 42 KW)	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	76701/961-51/35	
PROPRIETES COMMUNALES	76701/724-60/ -FR/87	217	BIBLIOTHEQUES - Fonds de réserve Copropriété Uccle 2000	10.300,00		10.300,00	EMPRUNT	76701/961-51/35	
CULTURE	76701/741-51/ -FR/70	75	BIBLIOTHEQUES - Achat de mobilier	28.000,00	16.000,00	12.000,00	FDR/SUBSIDE	060/955-51/35	76701/665-52/ -FR/70
CULTURE	76701/741-51/ -NL/70	76	BIBLIOTHEQUES - Achat de mobilier	2.500,00		2.500,00	FDR	060/995-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	76701/742-53/ -FR/53	44	BIBLIOTHEQUES - Remplacement de PC, imprimantes, Wifi	4.000,00		4.000,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	76701/742-53/ -FR/70	77	BIBLIOTHEQUES - Achat de matériel informatique	6.000,00		6.000,00	FDR	060/995-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	76701/742-53/ -NL/53	45	BIBLIOTHEQUES - Remplacement de PC, imprimantes, Wifi	4.000,00		4.000,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	76701/742-53/ -NL/70	78	BIBLIOTHEQUES - Achat de matériel informatique	1.800,00		1.800,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	76701/744-98/ -NL/70	79	BIBLIOTHEQUES - Achat de machines et matériel d'exploitation divers	200,00		200,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	76702/741-51/ - /70	80	MEDIATHEQUE - Achat de mobilier	500,00		500,00	FDR	060/995-51/35	
NOUVELLES TECHNOLOGIES	76702/742-53/ - /53	46	MEDIATHEQUE - Remplacement de PC, imprimantes, Wifi	4.000,00		4.000,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	76702/742-53/ - /70	81	MEDIATHEQUE - Achat de matériel informatique	1.500,00		1.500,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	76702/744-98/ - /70	82	MEDIATHEQUE - Achat de machines et matériel d'exploitation divers	2.500,00		2.500,00	FDR	060/995-51/35	
CULTURE	770/749-51/ - /70	83	OEUVRES D'ARTS - Achats et restauration d'œuvres d'art	20.000,00		20.000,00	FDR	060/995-51/35	
PROPRIETES COMMUNALES	773/724-60/ - /87	218	MONUMENTS - Pavillon Louis XV remise en conformité terrasse; Moulin Nekkersgat travaux réparation corniches, tubage et placement cassette appt	65.500,00	38.820,00	26.680,00	FDR/SUBSIDE	060/955-51/35	773/663-51/ - /87
BCM	773/724-60/ - /85	180	FERME ROSE - Divers travaux de maintenance	10.000,00		10.000,00	FDR	060/995-51/35	
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	775/744-98/ - /91	220	MANIFESTATIONS - Achat de machines et matériel d'exploitation divers	2.000,00		2.000,00	FDR	060/995-51/35	
CULTES	790/724-60/ - /301	4	CULTES - Demande travaux Holy Trinity	15.000,00		15.000,00	EMPRUNT	790/961-51/35	
BCM	790/724-60/ - /85	181	CULTES - 155.000 €						

SERVICE	ARTICLE DE DEPENSE		LIBELLE	ESTIMATION	SUBSIDE	A CHARGE	MODE DE FINANCEMENT	ART RECETTE 1	ART RECETTE 2
BCM	790/724-60/ - /85	182	CULTES - DIVERS BATIMENTS - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	790/961-51/35	
BCM	790/724-60/ - /85	183	CULTES - CHAPELLE STALLE - Stabilité	30.000,00		30.000,00	EMPRUNT	790/961-51/35	
BCM	790/724-60/ - /85	184	CULTES - EGLISE ST JOB - Rénovation des façades phase 4	75.000,00		75.000,00	EMPRUNT	790/961-51/35	
BCM	834/724-60/ - /85	185	SENIORS - 80.000 €						
BCM	834/724-60/ - /85	186	SENIORS - CENTRE SENIORS PARC WOLVENDAEL - Remplacement de la chaudière (45,3 kW)	30.000,00		30.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	834/724-60/ - /85	187	SENIORS - CENTRE SENIORS - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	FDR	060/995-51/35	
SENIORS	834/744-98/ - /71	84	SENIORS - Achat de machines et matériel d'exploitation divers	4.000,00		4.000,00	FDR	060/995-51/35	
SENIORS	834/749-98/ - /71	85	SENIORS - Projet Bancs de façade pliables - Plooibare gevelbanken	6.000,00		6.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCA	84401/723-60/ - /96	254	CRECHES - CRECHE DU GLOBE - restructuration de l'accès au réfectoire	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	84401/961-51/35	
BCM	84401/724-60/ - /85	212	CRECHES - DIVERS BATIMENTS - Divers travaux et mise en conformité	100.000,00		100.000,00	EMPRUNT	84401/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	84401/744-51/ - /58	64	CRECHES - Crèche de Saint-Job : matériel à remplacer en cas de pannes (23.000 €) + matériel à remplacer en cas de pannes (7.000 €)	30.000,00		30.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	84401/744-98/ - /58	65	CRECHES - Crèche du Chat : Matériel pour la crèche (remplacements) : 2 relax pour puéricultrices (ours) et canapé 3 places (coin détente; Matériel pour la nouvelle section : 1 lit surélevé, 1 matelas, 3 armoires colonne de rangement, 1 tapis de jeu, 2 tapis premier âge, kit modules, 1 fauteuil d'allaitement avec tablette et repose pieds, 1 relax pour puéricultrice, 1 mixer robot coupe grande taille (20.000 €); Crèche du Globe : Armoire (section Grands bébés), 6 chaises, 20 tapis de sol, Presse fruit semi-professionnel, parc au sol, kit tapis mosaïque rectangle pour mettre dans le parc amovible, 8 tentes de jeu, combi frigo-congélateur, tentures occultantes sur mesure, panneaux anti bruit plafond, 6 relax bébé (remplacements, réaménagement du dortoir des"grands",nouveau jeu, ... (20.000 €); Crèche du Hornborch : lave vaisselle encastrable, grande et petite armoire, 3 parlophones vidéophones portables dont 1 longue distance (jardin), stores à lamelles, module section "grands", 3 chaises hautes, piste graphique murale, 2 tabourets ergonomiques (13.000 €); Crèche de Saint-Job : 1 frigo ménager taille moyenne + congélateur, 1 frigo ménager grande taille + congélateur, 1 petit mixer plongeant, 2 grandes tables pliables, 8 chaises adultes, 3 tables moyennes, 2 petites tables, deux fauteuils adultes pour donner les biberons, tapis de sol extérieur, armoire/étagère pour la cuisine du personnel, 1 micro-ondes (5.000€) + matériel à remplacer en cas de pannes (4.500 €); H.A. St Job : 1 chalet (2.000 €)? + 5.500 € pour remplacements urgents	70.000,00		70.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCA	84402/723-60/ - /96	255	PREGARDIEN - PG HOMBORCH - Extension	1.000.000,00	600.000,00	400.000,00	EMPRUNT/SUBSIDE	84402/961-51/35	84402/661-51/ - /96
BCM	84402/724-60/ - /85	213	PREGARDIEN - DIVERS BATIMENTS - Divers travaux et mise en conformité	10.000,00		10.000,00	EMPRUNT	84402/961-51/35	
EDUCATION	84402/741-51/ - /40	29	PREGARDIEN - PG CALEVOET - Augmentation à 35 enfants : achat mobilier : lits, tables, équipement sdb, cuisine ...	14.000,00		14.000,00	FDR	060/995-51/35	
EDUCATION	84402/744-98/ - /40	30	PREGARDIEN - PG CALEVOET - Augmentation à 35 enfants : équipements divers, jeux,...	21.000,00		21.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	871/724-60/ - /85	188	MEDECINE - 60.000 €						
BCM	871/724-60/ - /85	189	MEDECINE - CENTRE DE SANTE - Divers travaux et mise en conformité	20.000,00		20.000,00	FDR	060/995-51/35	
BCM	871/724-60/ - /85	190	MEDECINE - CENTRE DE SANTE - Réparation du sol dans les bureaux	40.000,00		40.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	871/744-98/ - /58	66	MEDECINE - Four à micro-ondes, lecteur DVD (500 €) + à remplacer en cas de panne : télévision, frigo table (900 €)	1.400,00		1.400,00	FDR	060/995-51/35	
VOIRIE	874/735-60/ - /82	114	DISTRIBUTION D'EAU - Entretien extraordinaire des hydrants (vivaqua) : reprise de gestion	100.000,00		100.000,00	FDR	060/995-51/35	
PROPRETE PUBLIQUE	875/741-52/ - /62	72	PROPRETE PUBL - Achat de signalisation routière et de petits équipements	35.000,00	30.000,00	5.000,00	FDR/SUBSIDE	060/955-51/35	875/741-52/62
CENTRALE DES MARCHES	875/743-52/ - /58	67	PROPRETE PUBL - Remplacement du véhicule 806 prévu initialement au budget 2020	60.000,00		60.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	875/744-51/ - /58	68	PROPRETE PUBL - Réinscription de la MB 5 à cet article, relative à l'achat de rayonnages pour la Propreté publique au COS, au cas où elle ne pourrait être exécutée en 2021	25.000,00		25.000,00	FDR	060/995-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	875/744-98/ - /58	69	PROPRETE PUBL - Transpalette, souffleurs thermiques, débroussailleuse, marteau de démolition.	9.000,00		9.000,00	FDR	060/995-51/35	
PROPRETE PUBLIQUE	875/744-98/ - /62	73	PROPRETE PUBL - Charrettes de balayage, charrettes à feuilles, rondins,...	20.000,00	20.000,00	0,00	SUBSIDE		875/741-52/62
VOIRIE	877/732-60/ - /82	115	EAUX USEES - Raccord avaloirs ponctuels + nouveaux égoûts + travaux connexions eaux claires Chênaie + REPOS	400.000,00		400.000,00	EMPRUNT	877/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	878/721-60/ - /93	224	FUNERAILLES - Pose d'une conduite d'évacuation des eaux de ruissellement du cimetière du Dieweg	150.000,00		150.000,00	EMPRUNT	878/961-51/35	
BCA	878/722-60/ - /96	256	FUNERAILLES - Reconstruction du hangar et dépollution du site	950.000,00		950.000,00	EMPRUNT	878/961-51/35	
BCM	878/724-60/ - /85	191	CIMETIERE - 75.000 €						
BCM	878/724-60/ - /85	192	CIMETIERE - Divers travaux et mise en conformité	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	878/961-51/35	
BCM	878/724-60/ - /85	193	CIMETIERE - VERREWINKEL - Traitement de l'humidité en sous sol du bâtiment bureaux	25.000,00		25.000,00	EMPRUNT	878/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	878/725-60/ - /93	225	FUNERAILLES - Petit travaux d'entretien et d'aménagement des cimetières (demande du service des Décès)	20.000,00		20.000,00	EMPRUNT	878/961-51/35	
VOIRIE	878/732-60/ - /82	116	CIMETIERE - Suppression dolomie et pavage au cimetière de verrewinkel	200.000,00		200.000,00	EMPRUNT	878/961-51/35	
CENTRALE DES MARCHES	878/744-51/ - /58	70	FUNERAILLES - Achat d'1 Mini tractopelle (Verrewinkel),1 tracteur Mulching 85cm et 1 tondeuse à siège 80cm (Dieweg) Remplacement matériel usagé ou déclassé ; achat d'1 tondeuse Mulcheuse (projet Carbone)	81.000,00	6.000,00	75.000,00	FDR/SUBSIDE	060/955-51/35	878/665-52/ - /52
CENTRALE DES MARCHES	878/744-98/ - /58	71	FUNERAILLES - Achat d'une tronçonneuse, longueur 35cm, trois débroussailleuses, une tondeuse professionnelle (Verrewinkel)	7.000,00		7.000,00	FDR	060/995-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/522-51/ - /93	226	MILIEU - Primes aux ménages (citernes, panneaux, murs, mares, adoption, etc.)	12.000,00		12.000,00	FDR	060/995-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	227	MILIEU - 1.186.300 €						
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	228	MILIEU - Verrewinkelbeek (financement à 100% via paiements SBGE perçus en 2020) (report 2021)	350.000,00		350.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	229	MILIEU - Phase 3 murets Jardin de pluie	55.000,00		55.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	230	MILIEU - Conduite Engeland (Subsidiée BE)	143.300,00		143.300,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	231	MILIEU - Ukkelbeek Wolvendael (250.000 € report 2021)	350.000,00		350.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	232	MILIEU - Potager Hirsch-Vervloet	30.000,00	23.265,00	6.735,00	EMPRUNT/SUBSIDE	879/961-51/35	879/665-52/ - /93
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	233	MILIEU - Marché-stock entretien inondations Broek	40.000,00		40.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	234	MILIEU - Entretien ruisseaux	168.000,00		168.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/732-60/ - /93	235	MILIEU - Conduite Crabbegat	50.000,00		50.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/747-60/ - /93	236	MILIEU - 290.000 €						
ENVIRONNEMENT	879/747-60/ - /93	237	MILIEU - Marché-stock (Eau ou Evaluation des incidences)	120.000,00		120.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
ENVIRONNEMENT	879/747-60/ - /93	238	MILIEU - Etude phase 2 aménagement de l'étang de pêche en parc	70.000,00		70.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	

SERVICE	ARTICLE DE DEPENSE		LIBELLE	ESTIMATION	SUBSIDE	A CHARGE	MODE DE FINANCEMENT	ART RECETTE 1	ART RECETTE 2
ENVIRONNEMENT	879/747-60/ - /93	239	MILIEU - Mise en œuvre du PAC	100.000,00		100.000,00	EMPRUNT	879/961-51/35	
PROPRIETES COMMUNALES	922/724-60/ - /87	219	LOGEMENT - Homère Goossens 2 isolation pignon gauche et façade arrière	32.000,00		32.000,00	FDR	060/995-51/35	
URBANISME	930/747-60/ - /86	214	URBANISME - Modification PPAS 15	30.000,00	15.000,00	15.000,00	FDR/SUBSIDE	060/955-51/35	930/665-52/ - /86
URBANISME	930/955-52/ - /86	215	URBANISME - Prélèvement pour le fonds de subside / Charges d'Urbanisme	350.000,00	350.000,00	0,00	SUBSIDE		930/560-52/ - /86

SERVICE	ARTICLE DE RECETTE		LIBELLE	ESTIMATION	SUBSIDE	A CHARGE	MODE DE FINANCEMENT		
PROPRIETES COMMUNALES	137/761-60/ - /87		BATIMENTS - Vente bâtiment Danse 27	-600.000,00		-600.000,00			

EVOLUTION DE LA DETTE

SITUATION DES EMPRUNTS COMMUNAUX

MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DES CHARGES FINANCIERES

	SOLDE RESTANT DU AU 01/01/2022	COMMUNE		AUTORITE SUPERIEURE		TIERS	
		AMORTISSEMENT	INTERETS	AMORTISSEMENT	INTERETS	AMORTISSEMENT	INTERETS
A. EMPRUNTS CONTRACTES							
1. A charge de la commune	**104.218.231,72**	**9.286.348,44**	**2.127.356,33**				
1A. Emprunts d'investissements	100.771.362,25	9.115.529,34	1.946.508,80				
1B. Emprunts de trésorerie	0,00	0,00	0,00				
1C. Emprunts auprès du Fonds de refinancement	3.446.869,47	170.819,10	180.847,53				
2. A charge de l'Autorité supérieure	0,00	0,00	0,00				
3. A charge de tiers	0,00	0,00	0,00			-	-
TOTAL DES EMPRUNTS CONTRACTES	104.218.231,72	9.286.348,44	2.127.356,33			-	-
B. EMPRUNTS A CONTRACTER							
1. A charge de la commune	**38.716.566,31**						
1A. Emprunts d'investissements							
1B. Emprunts de trésorerie							
1C. Emprunts auprès du Fonds de refinancement							
2. A charge de l'Autorité supérieure	-			-	-		
3. A charge de tiers						-	-
TOTAL DES EMPRUNTS A CONTRACTER	38.716.566,31			-	-	-	-
TOTAL GENERAL	**142.934.798,03**	**9.286.348,44**	**2.127.356,33**			-	-

EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

DESCRIPTION	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.DETTE COMMUNALE							
1.1 Emprunts d'investissements							
1A. Solde à rembourser au 1/1	141.049.593,14	130.966.318,99	120.305.059,31	103.832.594,73	92.933.946,18	82.745.443,14	100.771.362,25
2A. Nouveaux emprunts à contracter		0,00	0,00	0,00	0,00	27.141.448,45	38.716.566,31
3A. Amortissement de l'exercice	10.083.274,15	10.661.259,68	16.472.464,58	10.898.648,55	10.188.503,04	9.115.529,34	10.223.840,00
4A. Solde à rembourser au 31/12	130.966.318,99	120.305.059,31	103.832.594,73	92.933.946,18	82.745.443,14	100.771.362,25	129.264.088,56
5A. Charges financières de l'exercice	2.927.389,53	2.813.993,67	2.696.608,72	2.465.208,43	2.172.342,83	1.946.508,80	2.066.803,71
6A. Charge annuelle (3A+5A)	13.010.663,68	13.475.253,35	19.169.073,30	13.363.856,98	12.360.845,87	11.062.038,14	12.290.643,71
1.2. Emprunts de trésorerie							
1B. Solde à rembourser au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2B. Nouveaux emprunts à contracter pendant l'exercice							
3B. Amortissement de l'exercice							
4B. Solde à rembourser au 31/12							
5B. Charges financières de l'exercice							
6B. Charge annuelle (3B+5B)							
1.3. Emprunts auprès du Fonds de Refinancement							
1C. Solde à rembourser au 1/1	1.872.224,43	1.798.350,67	1.720.783,23	3.934.771,41	3.780.373,44	3.617.688,57	3.446.869,47
2C. Nouveaux emprunts à contracter pendant l'exercice	0,00	0,00	2.295.434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3C. Amortissement de l'exercice	73.873,76	77.567,44	81.445,82	154.937,97	162.684,87	170.819,10	179.360,06
4C. Solde à rembourser au 31/12	1.798.350,67	€ 1.720.783,23	3.934.771,41	3.780.373,44	3.617.688,57	3.446.869,47	3.267.509,41
5C. Charges financières de l'exercice	93.611,23	89.742,01	86.302,30	196.738,57	188.991,67	180.857,43	173.216,47
6C. Charge annuelle (3c+5c)	167.484,99	167.309,45	167.748,12	351.676,54	351.676,54	351.676,53	352.576,53
2. Nombre d'habitants	81.065	81.699	81.776	82.646	83.447	83.845	84.348
3. Charge au 31/12 par habitant [(6a+6b+6c)/2]	162,56	166,99	236,46	165,96	152,34	136,13	149,89
4. Solde au 31/12 par habitant [(4a+4b+4c)/2]	1.637,76	1.493,60	1.317,84	1.170,22	1.034,95	1.242,99	1.571,25
2.EMPRUNTS A CHARGE AUTORITE SUPERIEURE							
1. Solde à rembourser au 1/1	21.026,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Nouveaux emprunts à contracter pendant l'exercice							
3. Amortissement de l'exercice	21.025,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Solde à rembourser au 31/12	1,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5. Charges financières de l'exercice	391,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6. Charge annuelle (3+5)	21.416,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.EMPRUNTS A CHARGE DE TIERS							
1. Solde à rembourser au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Nouveaux emprunts à contracter pendant l'exercice							
3. Amortissement de l'exercice							
4. Solde à rembourser au 31/12							
5. Charges financières de l'exercice							
6. charge annuelle (3+5)							

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
Tél. 02 222 11 11 - IBAN: BE23 0529 0064 6991
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
FSMA n° 019649 A

090-1261800-74 A.C. D'UCCLE

BUDGET 2022 — **ÉVOLUTION DE LA DETTE**

14

		2020	2021	2022
	1. EMPRUNTS A CHARGE DE L'ADMINISTRATION			
11	Solde à rembourser au 1/1	55.319.843,77	48.647.542,99	42.958.703,57
12	Nouveaux emprunts de l'exercice			
13	Montant remboursé pendant l'exercice	6.451.751,08	5.688.839,42	5.218.581,77
14	Solde à rembourser au 31/12	48.647.542,99	42.958.703,57	37.740.121,80
15	Intérêts payés	1.316.843,48	1.193.179,72	1.090.578,90
16	Charge annuelle (13 + 15)	7.768.594,56	6.882.019,14	6.309.160,67
	2. EMPRUNTS A CHARGE DE L'AUTORITÉ SUBVENTIONNANTE			
21	Solde à rembourser au 1/1			
22	Nouveaux emprunts de l'exercice			
23	Montant remboursé pendant l'exercice			
24	Solde à rembourser au 31/12			
25	Intérêts payés			
26	Charge annuelle (23 + 25)			
	3. EMPRUNTS A CHARGE DE TIERS			
31	Solde à rembourser au 1/1			
32	Nouveaux emprunts de l'exercice			
33	Montant remboursé pendant l'exercice			
34	Solde à rembourser au 31/12			
35	Intérêts payés			
36	Charge annuelle (33 + 35)			

Belfius Banque SA
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles
Tél. 02 222 11 11 - IBAN: BE23 0529 0084 6991
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
FSMA n° 019649 A

090-1261800-74 A.C. D'UCCLE

BUDGET 2022

ÉVOLUTION DE LA DETTE

14

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
11	37.740.121,80	33.639.902,93	29.698.307,89	26.175.784,68	22.809.787,39	19.616.522,84
12						
13	4.100.218,87	3.941.595,04	3.522.523,21	3.365.997,29	3.193.264,55	2.616.487,04
14	33.639.902,93	29.698.307,89	26.175.784,68	22.809.787,39	19.616.522,84	17.000.035,80
15	922.097,03	819.401,98	728.754,09	642.592,09	561.582,80	480.103,09
16	5.022.315,90	4.760.997,02	4.251.277,30	4.008.589,38	3.754.847,35	3.096.590,13
21						
22						
23						
24						
25						
26						
31						
32						
33						
34						
35						
36						

BNP PARIBAS
FORTIS

COMMUNE D'UCCLE

12 -08- 2021

Service du Receveur
Communal

Exp. Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles /CODE POSTAL INTERNE ?????

PUBLIC BANKING /91693
Tél. : (02) 228 57 45
Fax : (02) 565 08 84

ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE
MR DE VOS - DIRECTEUR FINANCIER
PLACE J. VANDER ELST, 29
1180 BRUXELLES

Bruxelles, 5 août 2021

TABLEAU DES PRETS BUDGET et EVOLUTION

2022

026-0600172-69

ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

BNP Paribas Fortis SA - Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702 - Intermédiaire agréé sous le n° FSMA 25.879A

```
TTTTTTTT AAAAAAAA BBBBBBB  LL       EEEEEEEE AAAAAAAA UU    UU       DDDDDDD  EEEEEEEE  SSSSSSS       EEEEEEEE MM    MM PPPPPPP  RRRRRRR  UU    UU NN    NN TTTTTTTT  SSSSSSS
   TT    AA    AA BB    BB LL       EE       AA    AA UU    UU       DD    DD EE       S              EE       MMM  MMM PP    PP R      R UU    UU NNNN  NN    TT    S
   TT    AAAAAAAA BBBBBBB  LL       EEEEE    AAAAAAAA UU    UU       DD    DD EEEEE     SSSSSS        EEEEE    MM MM MM PPPPPPP  RRRRRRR  UU    UU NN NN NN    TT     SSSSSS
   TT    AA    AA BB    BB LL       EE       AA    AA UU    UU       DD    DD EE             S       EE       MM    MM PP       RR R     UU    UU NN  NNNN    TT          S
   TT    AA    AA BBBBBBB  LLLLLLLL EEEEEEEE AA    AA UUUUUUUU       DDDDDDD  EEEEEEEE SSSSSSS       EEEEEEEE MM    MM PP       RR   RRR  UUUUUU  NN   NNN    TT    SSSSSSS
```

E V O L U T I O N D E L A D E T T E

B U D G E T

EXERCICE 2022

EMPRUNTEUR : 026060017269

ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

LEXIQUE POUR LE TABLEAU DES EMPRUNTS :

(1) SITUATION DU PRET

A : ACCORD
O : EN PERIODE DE PRELEVEMENT
P : PRET

(2) MODE DE REMBOURSEMENT

TE : MONTANT ET PERIODE FIXE
MV : MONTANT VARIABLE
PV : PERIODE VARIABLE
MPV : MONTANT ET PERIODE VARIABL E
CC : PERIODICITE CONSTANTE
EU : RECONSTITUTION EN CAPITAL
MS : MONTANT SEMI-FIXE

(3) TAUX AU IER JANVIER DE L'ANNEE BUDGETAIRE

SI SUIVI DE
H : TAUX HYPOTHETIQUE
R : TAUX DONT LA REVISION EST PREVUE DANS LE COURANT DE L'ANNEE BUDGETARE SUR BASE LE CALCUL DES INTERETS TIENT COMPTE DE LA REVISION DU COMPTE

BASE = FICHIER DES EMPRUNTS CONTRACTES A LA FORTIS A LA DATE DU 05/08/2021

NUMERO DU DERNIER PRET DE L'EMPRUNTEUR ENTRANT EN LIGNE DE COMPTE : 000231

BAREME DES TAUX HYPOTHETIQUES :
POUR LES OUVERTURES DE CREDITS AVEC TAUX FLOTTANT : 0,004
POUR LES PRETS : REVISION PERIODICITE =< 1 AN : 0,004
=< 3 AN : 0,510
=< 5 AN : 0,510
> 5 AN : 0,510

BUDGET 2022 LISTE DES PRETS (EN EUR) ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

NUM FON	FONCTION ET DESTINATION	NUM CRED FORTIS	DATE DECISI	NUMSEQ PRET	MONTANT	DURE (1)	ETAT	ANNEE ECHE	T R (2)	TAUX %	DATE REVISI	SOLDE AU 1/1	ADMINISTRATION CAPITAL	ADMINISTRATION INTERET	AUT. SUBVENTIONNANTE CAPITAL	AUT. SUBVENTIONNANTE INTERET	TIERS CAPITAL	TIERS INTERET
10400	- LOCAUX SUPPLEMENTAIRES ECHEVINAT DE LA CULTURE	004804600966	300905	000060	141.436,44	360	P	2035	PS	0,000	300925	81.143,95	4.771,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10400 SECRETARIAT				141.436,44							81.143,95	4.771,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12400	- CTRE PLURALISTE FAMILIAL-REFECTION INSTALLATION ELECTRIQUE	004804843870	060707	000096	17.389,10	180	P	2022	PS	0,000	000000	1.570,21	1.570,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12400 PATRIMOINE PRIVE				17.389,10							1.570,21	1.570,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	- amenagements maison communale-lot 1 -soldes	245554061669	300609	000170	6.090,25	180	P	2025	PS	0,495	000000	1.885,85	451,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													8,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- divers batiments-equipements et travaux de maintenance	245554062578	300609	000178	155.091,47	180	P	2025	PS	0,495	000000	48.024,15	11.498,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													209,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Divers bâtiments - travaux de maintenance	245555856270	180809	000202	127.749,43	180	P	2025	CC	0,483	000000	37.021,96	9.188,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													167,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Travaux - parking rue Victor Gambier	245557181534	280909	000216	39.158,32	180	P	2026	PS	0,630	150423	15.381,71	2.865,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													87,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Escaliers et toitures - Ecole du Homborch	245557183251	280909	000222	217.906,24	180	P	2026	PS	0,630	150423	85.595,36	15.946,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													488,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Planchers et toitures - maison communale	245557183453	280909	000223	370.000,00	180	P	2026	PS	0,630	150423	145.339,04	27.077,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													829,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- MAISON COMMUNALE-DECHARGES SANITAIRES	004804843971	060707	000097	25.223,37	180	P	2022	PS	0,000	000000	2.277,64	2.277,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- JUSTICE DE PAIX-CHASSIS ET DESAMIANTAGE	004804844072	060707	000098	80.492,59	180	P	2022	PS	0,000	000000	7.268,38	7.268,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- DIVERS BATIMENTS-TRAVAUX DE MAINTENANCE	004804893077	191107	000130	395.975,21	180	P	2022	PS	0,000	191122	34.957,83	34.957,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- MAISON COMMUNALE-AMENAGEMENTS	004804893481	191107	000134	292.236,73	180	P	2022	PS	0,064	000000	25.824,08	25.824,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
													16,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET 2022 LISTE DES PRETS (EN EUR) ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

NUM FON	FONCTION ET DESTINATION	NUM CRED FORTIS	DATE DECISI	NUMSEQ PRET	MONTANT	DURE (1)	ETAT	ANNEE ECHE	T R (2)	TAUX %	DATE REVISI	------SOLDE------ AU 1/1	----ADMINISTRATION----- CAPITAL INTERET	--AUT. SUBVENTIONNANTE- CAPITAL INTERET	---------TIERS--------- CAPITAL INTERET
13700					1.709.923,61							403.576,00	137.357,03 1.807,45	0,00 0,00	0,00 0,00
32200	- JUSTICE DE PAIX-RENOVATION CHAUFFAGE	004804893683	191107	000136	89.682,79	180	P	2022	PS	4,542	000000	8.010,98	8.010,98 363,85	0,00 0,00	0,00 0,00
32200	??????????????????????				89.682,79							8.010,98	8.010,98 363,85	0,00 0,00	0,00 0,00
421	- divers amenagements de voiries	245554062881	300609	000181	416.529,28	180	P	2025	PS	0,495	000000	128.978,51	30.881,85 561,38	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Coussins Berlinois	245557181736	280909	000217	80.751,77	180	P	2026	PS	0,630	150423	31.719,96	5.909,63 181,07	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Réaménagement rue Geleytsbeek - Solde	245557182342	280909	000219	108.557,56	180	P	2026	PS	0,630	150423	42.642,30	7.944,53 243,42	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Aménagement carrefours et zones 30 - 2008	245557184463	280909	000227	212.452,70	240	P	2031	CC	4,739	000000	130.388,35	10.493,43 5.928,42	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Réaménagement rue Groeselenberg	245557184665	280909	000228	278.273,53	240	P	2031	CC	4,739	000000	170.784,49	13.744,44 7.765,13	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Restauration voies circulation piétonne 2008	245557184867	280909	000229	317.145,57	240	P	2031	CC	4,739	000000	194.641,38	15.664,39 8.849,84	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Aménagement du Moensberg	245557184968	280909	000230	376.915,54	240	P	2031	CC	4,739	000000	231.323,93	18.616,54 10.517,70	0,00 0,00	0,00 0,00
	- CREATION ZONE 30 - RUE DE LA PECHERIE	004804309057	270603	000008	248.591,45	240	P	2023	PS	1,842	000000	34.199,36	16.707,66 552,38	0,00 0,00	0,00 0,00
	- AMENAGEMENTS DREVE DES GENDARMES	004804309360	270603	000011	286.374,49	240	P	2023	PS	1,842	000000	39.397,04	19.247,05 636,33	0,00 0,00	0,00 0,00
	- AMENAGEMENTS CARREFOURS 2002	004804317444	040803	000028	267.973,10	240	P	2023	PS	1,766	000000	38.051,25	18.539,71 589,46	0,00 0,00	0,00 0,00
	- DIVERS AMENAGEMENTS ROUTIERS	004804600764	300905	000058	81.282,93	240	P	2025	PS	0,000	000000	20.188,00	4.827,85 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ACQUISITION PARCELLES AV. DE LA CHENAIE	004804600865	300905	000059	86.371,87	360	P	2035	PS	0,000	300925	49.552,75	2.914,03 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	- AMENA.AV LANCASTER(EQUATEUR-HAMOIR) + AV CHENAIE	004804624915	281105	000076	684.653,78	240	P	2025	PS	3,782	000000	180.541,93	42.582,25 6.828,10	0,00 0,00	0,00 0,00
	- EMPRISES AVENUE DE BOETENDAEL	004804625016	281105	000077	160.039,87	360	P	2035	PS	3,934	000000	97.482,38	5.346,14 3.834,96	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ACHAT PARCELLES RUE ZANDBEEK & RUE GELEYTSBEEK PHASE 1	004804823258	050607	000081	532.166,00	360	P	2037	PS	0,677	050627	369.546,28	16.066,03 2.447,00	0,00 0,00	0,00 0,00

BUDGET 2022 LISTE DES PRETS (EN EUR) ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

NUM FON	FONCTION ET DESTINATION	NUM CRED FORTIS	DATE DECISI	NUMSEQ PRET	MONTANT	DURE (1)	ETAT	ANNEE ECHE	T R (2)	TAUX %	DATE REVISI	SOLDE AU 1/1	ADMINISTRATION CAPITAL / INTERET	AUT. SUBVENTIONNANTE CAPITAL / INTERET	TIERS CAPITAL / INTERET
	- AMENAGEMENT PLACE DANCO	004804823460	050607	000083	153.712,11	180	P	2022	PS	4,671	000000	13.835,24	13.835,24 320,47	0,00 0,00	0,00 0,00
	- REAMENAGEMENT SQUARE COGHEN	004804843163	060707	000089	419.722,38	180	P	2022	PS	0,068	000000	37.089,60	37.089,60 25,22	0,00 0,00	0,00 0,00
	- REVETEMENT ROUTIER PAVAGE 2006 ET RALENTISSEUR VITESSE	004804844173	060707	000099	151.739,61	180	P	2022	PS	0,000	000000	13.701,89	13.701,89 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ACHATS EMRPISES PR PLUSIEURS RUES ET AVENUES	004804864078	080807	000103	540.000,00	360	P	2037	PS	4,769	000000	376.912,90	16.233,27 17.779,85	0,00 0,00	0,00 0,00
	- VOIES CIRCULATION PIETONNE EX 2006	004804864179	080807	000104	508.291,29	240	P	2027	PS	0,000	080821	202.434,02	30.076,72 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	- REAMENAGEMENT DIVERSE VOIRIES	004804894390	191107	000143	682.651,89	240	P	2027	PS	0,504	000000	270.639,15	40.295,36 1.364,03	0,00 0,00	0,00 0,00
	42100 INFRASTRUCTURE ROUTI				6.594.196,72							2.674.050,71	380.716,81 68.424,76	0,00 0,00	0,00 0,00
42500	- RESTAURATION DE VOIES A CIRCULATION PIETONNE - EX 2002	004804309865	270603	000016	254.410,82	240	P	2023	PS	1,842	000000	34.999,86	17.098,79 565,31	0,00 0,00	0,00 0,00
	- TROTTOIRS	004804581566	260705	000046	116.123,14	240	P	2025	PS	4,790	000000	32.074,39	7.447,60 1.446,45	0,00 0,00	0,00 0,00
	- RESTAURATION TROTTOIRS EX 2004	004804624814	281105	000075	202.835,67	240	P	2025	PS	3,782	000000	53.487,41	12.615,43 2.022,89	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ACHAT BOIS DE VERREWINKEL	004804625117	281105	000078	396.630,00	360	P	2035	PS	3,934	000000	241.592,54	13.249,45 9.504,25	0,00 0,00	0,00 0,00
	42500				969.999,63							362.154,20	50.411,27 13.538,90	0,00 0,00	0,00 0,00
426	- Modernisation éclairage public 2008	245557184261	280909	000226	195.609,01	240	P	2031	CC	4,739	000000	120.050,89	9.661,48 5.458,41	0,00 0,00	0,00 0,00
	- MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	004804893582	191107	000135	116.412,48	180	P	2022	PS	0,056	000000	10.287,02	10.287,02 5,76	0,00 0,00	0,00 0,00
	42600 ECLAIRAGE PUBLIC				312.021,49							130.337,91	19.948,50 5.464,17	0,00 0,00	0,00 0,00
72100	- ECOLE DES ECUREUILS-AMENAGEMENT DES ABORDS	004804894087	191107	000140	47.662,46	180	P	2022	PS	4,542	000000	4.257,48	4.257,48 193,37	0,00 0,00	0,00 0,00
	72100 ENSEIGNEMENT MATERNE				47.662,46							4.257,48	4.257,48	0,00	0,00

BUDGET 2022 LISTE DES PRETS (EN EUR) ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

NUM FON	FONCTION ET DESTINATION	NUM CRED FORTIS	DATE DECISI	NUMSEQ PRET	MONTANT	DURE (1)	ETAT	ANNEE ECHE	T R (2)	TAUX %	DATE REVISI	------SOLDE------ AU 1/1	----ADMINISTRATION----- CAPITAL INTERET	--AUT. SUBVENTIONNANTE- CAPITAL INTERET	---------TIERS--------- CAPITAL INTERET
													193,37	0,00	0,00
722	- travaux de maintenance dans diverses écoles	245554062275	300609	000175	52.114,69	180	P	2025	PS	0,495	000000	16.137,34	3.863,83 70,24	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Travaux de maintenance dans diverses écoles	245555856169	180809	000201	405.241,08	180	P	2025	CC	0,483	000000	117.439,41	29.147,99 531,75	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Travaux de maintenance dans diverses écoles	245557184160	280909	000225	520.606,72	180	P	2026	PS	0,630	150423	204.498,59	38.099,37 1.167,35	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ECOLE LES BOULLEAUX MODULE PREFAB.ACHAT+ AMENAGEMENT TERRAIN	004804310067	270603	000018	117.951,94	240	P	2023	PS	1,842	000000	16.227,03	7.927,46 262,09	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ECOLE VAL FLEURI - PHASE 1 - CREDITS COMPLEMENTAIRES	004804350483	251103	000041	747.594,00	240	P	2023	PS	4,820	000000	110.706,67	53.740,67 5.336,06	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ECOLES PRIMAIRES DIVERS TRAVAUX DE MAINTENANCES	004804823359	050607	000082	82.828,33	180	P	2022	PS	4,671	000000	7.383,16	7.383,16 171,02	0,00 0,00	0,00 0,00
	- CONSTRUCTION ECOLE DE VERREWINKEL	004804843365	060707	000091	442.883,24	360	P	2037	PS	4,927	000000	311.259,97	13.235,12 15.171,42	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ECOLE VAL FLEURI -PHASE 2 & 3 COMPLEMENT	004804860038	180707	000102	250.000,00	360	P	2037	PS	4,949	000000	175.867,61	7.464,74 8.610,58	0,00 0,00	0,00 0,00
	- TRAVAUX DANS DIVERSES ECOLES	004804893380	191107	000133	239.716,13	180	P	2022	PS	0,056	000000	21.182,99	21.182,99 11,86	0,00 0,00	0,00 0,00
	72200 ENSEIGNEMENT ELEMENT				2.858.136,13							980.702,77	182.045,33 31.332,37	0,00 0,00	0,00 0,00
734	- Renovation inst. Electrique - Ecole des Arts	245557182847	280909	000220	117.971,19	180	P	2026	PS	0,630	150423	46.340,05	8.633,44 264,52	0,00 0,00	0,00 0,00
	734 ENSEIGNEMENT CULTURE				117.971,19							46.340,05	8.633,44 264,52	0,00 0,00	0,00 0,00
75102	- INSTIT.COMMUNAL PROFESS.HORTICOLE-NO UV.LOCAUX-DECOMPTE FINAL	004804310378	270603	000021	125.887,54	240	P	2023	PS	1,842	000000	17.318,71	8.460,81 279,72	0,00 0,00	0,00 0,00
	75102				125.887,54							17.318,71	8.460,81 279,72	0,00 0,00	0,00 0,00

BUDGET 2022 LISTE DES PRETS (EN EUR) ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

NUM FON	FONCTION ET DESTINATION	NUM CRED FORTIS	DATE DECISI	NUMSEQ PRET	MONTANT	DURE (1)	ETAT	ANNEE ECHE	T R (2)	TAUX %	DATE REVISI	SOLDE AU 1/1	ADMINISTRATION CAPITAL / INTERET	AUT. SUBVENTIONNANTE CAPITAL / INTERET	TIERS CAPITAL / INTERET
76201	- Modernisation des loges au centre culturel	245555856068	180809	000200	200.000,00	180	P	2025	CC	0,483	000000	57.960,27	14.385,51 262,43	0,00 0,00	0,00 0,00
76201	CULTURE ET LOISIRS				200.000,00							57.960,27	14.385,51 262,43	0,00 0,00	0,00 0,00
764	- plafond lattes bois -piscine longchamp	245554062780	300609	000180	168.966,00	180	P	2025	PS	0,495	000000	52.320,41	12.527,29 227,73	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Rénovation installations électriques & éclairage à la piscine Longchamp	245555855967	180809	000199	500.000,00	180	P	2025	CC	0,483	000000	144.900,68	35.963,78 656,09	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Carrelages douches - Piscine Longchamp	245557182039	280909	000218	81.070,00	180	P	2026	PS	0,630	150423	31.844,96	5.932,91 181,78	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Travaux de maintenance - Piscine Longchamp	245557183857	280909	000224	429.889,07	180	P	2026	PS	0,630	150423	168.863,96	31.460,42 963,93	0,00 0,00	0,00 0,00
	- TERRAIN MELKRIECK AMENAGEMENT MINI PITCHES	004804823561	050607	000084	63.497,48	180	P	2022	PS	4,671	000000	5.715,25	5.715,25 132,38	0,00 0,00	0,00 0,00
	- STAND DE TIR - ABRI POUR MACHINERIE	004804843264	060707	000090	100.000,00	240	P	2027	PS	0,520	000000	39.645,27	5.902,77 206,15	0,00 0,00	0,00 0,00
	- CENTRE SPORTIF WELLINGTON-REAMENAGE MENT DU PARKING	004804893885	191107	000138	79.735,53	180	P	2022	PS	4,542	000000	7.122,43	7.122,43 323,50	0,00 0,00	0,00 0,00
76400	SPORTS ET EDUCATION				1.423.158,08							450.412,96	104.624,85 2.691,56	0,00 0,00	0,00 0,00
76600	- AMELIORATION AIRES DE JEUX	004804893986	191107	000139	47.768,38	180	P	2022	PS	4,542	000000	4.266,94	4.266,94 193,81	0,00 0,00	0,00 0,00
	- ACHAT BOIS DE VERREWINKEL+TERRAIN DE SPORTS,RUE DE PERCKE	004804894592	191107	000145	396.630,00	360	P	2037	PS	4,679	000000	275.745,56	11.962,88 12.902,13	0,00 0,00	0,00 0,00
76600	PARCS ET PLANTATIONS				444.398,38							280.012,50	16.229,82 13.095,94	0,00 0,00	0,00 0,00
773	- maintenance de la ferme rose	245554062477	300609	000177	80.538,81	180	P	2025	PS	0,495	000000	24.938,88	5.971,21 108,55	0,00 0,00	0,00 0,00
773	BATIMENTS ET MONUMEN				80.538,81							24.938,88	5.971,21 108,55	0,00 0,00	0,00 0,00

BUDGET 2022 LISTE DES PRETS (EN EUR) ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

NUM FON	FONCTION ET DESTINATION	NUM CRED FORTIS	DATE DECISI	NUMSEQ PRET	MONTANT	DURE (1)	ETAT	ANNEE ECHE	T R (2)	TAUX %	DATE REVISI	------SOLDE------ AU 1/1	----ADMINISTRATION----- CAPITAL INTERET	--AUT. SUBVENTIONNANTE- CAPITAL INTERET	---------TIERS--------- CAPITAL INTERET
790	- Réparations dans diverses églises	245555855866	180809	000198	116.000,00	180	P	2025	CC	0,483	000000	33.616,96	8.343,60 152,21	0,00 0,00	0,00 0,00
	- TRAVAUX PRESBYTERE ST-JOB	004804894188	191107	000141	14.144,62	180	P	2022	PS	4,542	000000	1.263,48	1.263,48 57,39	0,00 0,00	0,00 0,00
	- CULTE-AMENAGEMENT BATIMENTS	004804894289	191107	000142	525.647,90	240	P	2027	PS	0,159	R 191122	206.841,10	30.902,78 414,11	0,00 0,00	0,00 0,00
	79000 SERVICES DU CULTE				655.792,52							241.721,54	40.509,86 623,71	0,00 0,00	0,00 0,00
84401	- CRECHES-DIVERS TRAVAUX	004804893178	191107	000131	378.427,94	180	P	2022	PS	0,000	191122	33.408,71	33.408,71 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
	- diverses maintenances-creches communales	245554062873	300609	000174	43.810,47	180	P	2025	PS	0,495	000000	13.565,93	3.248,14 59,05	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Installations électriques - crèche du Globe - 2ème supplémant	245555855664	180809	000197	22.323,46	180	P	2025	CC	0,483	000000	6.469,37	1.605,68 29,30	0,00 0,00	0,00 0,00
	- Crèches - travaux de maintenance	245557183150	280909	000221	152.562,33	180	P	2026	PS	0,630	150423	59.927,74	11.164,92 342,09	0,00 0,00	0,00 0,00
	84401 AIDE AUX FAMILLES				597.124,20							113.371,75	49.427,45 430,44	0,00 0,00	0,00 0,00
877	- egouttage avenue dolex-solde	245554061871	300609	000172	40.960,50	180	P	2025	PS	0,495	000000	12.683,44	3.036,85 55,20	0,00 0,00	0,00 0,00
	- CONSTRUCTION EGOUT AV.DOLEZ 2EME PHASE-DECOMPTE FINAL	004804310673	270603	000024	115.218,77	240	P	2023	PS	1,842	000000	15.850,89	7.743,78 256,02	0,00 0,00	0,00 0,00
	- PROLONGATION EGOUTS AVENUE DE L'AULNE	004804317242	040803	000026	94.877,70	240	P	2023	PS	1,766	000000	13.472,40	6.564,10 208,70	0,00 0,00	0,00 0,00
	- AV DOLEZ - EGOUTS ETAT D'AVANCEMENT II DECOMPTE FINAL	004804350382	251103	000040	57.532,57	240	P	2023	PS	1,701	251123	8.328,40	4.051,11 141,67	0,00 0,00	0,00 0,00
	- QUOTE-PART TRAVAUX EGOUTTAGE RUE GELEYTSBEEK	004804894491	191107	000144	305.000,00	240	P	2027	PS	0,497	000000	120.918,06	18.003,44 600,96	0,00 0,00	0,00 0,00
	87700 EGOUT				613.589,54							171.253,19	39.399,28 1.262,55	0,00 0,00	0,00 0,00
878	- Entretien égoûts + canalisation - cimetière	245554062982	300609	000182	104.030,64	240	P	2030	PS	0,539	300625	54.309,53	5.357,67 278,17	0,00 0,00	0,00 0,00

BUDGET 2022 LISTE DES PRETS (EN EUR) ADMIN. COMMUNALE D'UCCLE

NUM FON	FONCTION ET DESTINATION	NUM CRED FORTIS	DATE DECISI	NUMSEQ PRET	MONTANT	DURE (1)	ETAT	ANNEE ECHE	T R (2)	TAUX %	DATE REVISI	SOLDE AU 1/1	ADMINISTRATION CAPITAL	ADMINISTRATION INTERET	AUT. SUBVENTIONNANTE CAPITAL	AUT. SUBVENTIONNANTE INTERET	TIERS CAPITAL	TIERS INTERET
	"Verrewinkel" - Automatisation portail + aménagement au cimetière de Verrewinkel	245555855563	180809	000196	52.697,15	180	P	2025	CC	0,483	000000	15.271,71	3.790,38	69,15	0,00	0,00	0,00	0,00
	- CIMETIERE DE VERREWINKEL-CONSTRUCTION CADRES D'EMBASES	004804844274	060707	000100	127.819,29	180	P	2022	PS	0,133	000000	11.567,66	11.567,66	11,51	0,00	0,00	0,00	0,00
	- TRAVAUX EGOUTTAGE CIMETIERES DE VERREWINKEL ET DU DIEWEG	004804893784	191107	000137	98.507,67	180	P	2022	PS	4,542	000000	8.799,27	8.799,27	399,66	0,00	0,00	0,00	0,00
87800	POMPES FUNEBRES				383.054,75							89.948,17	29.514,98	758,49	0,00	0,00	0,00	0,00
87900	- MILIEU LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	004804823662	050607	000085	78.703,35	180	P	2022	PS	0,049	000000	7.056,42	7.056,42	1,71	0,00	0,00	0,00	0,00
	- TRAVAUX DE CURAGE GELEYTSBEEK	004804893279	191107	000132	170.000,00	180	P	2022	PS	0,056	000000	15.022,39	15.022,39	8,41	0,00	0,00	0,00	0,00
87900	MILIEU				248.703,35							22.078,81	22.078,81	10,12	0,00	0,00	0,00	0,00

ING

Public Sector

Emprunteur

COMMUNE D'UCCLE

Exercice 2022 : EVOLUTION DE LA DETTE

1. Emprunts à charge de l'administration	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Solde restant dû au 1/1	26.813.533,85	24.772.671,73	22.702.437,44	20.657.021,90	18.990.722,86	17.301.519,07	15.588.562,36	13.851.448,99	12.163.057,44
Nouveaux emprunts de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements au cours de l'exercice	2.040.862,12	2.070.234,29	2.045.415,54	1.666.299,04	1.689.203,79	1.712.956,71	1.737.113,37	1.688.391,55	1.304.009,22
Solde restant dû au 31/12	24.772.671,73	22.702.437,44	20.657.021,90	18.990.722,86	17.301.519,07	15.588.562,36	13.851.448,99	12.163.057,44	10.859.048,22
Intérêts payés	1.429.687,57	382.171,64	350.112,61	324.933,91	303.008,54	278.443,84	254.819,15	230.685,05	206.561,53
Charge annuelle	3.470.549,69	2.452.405,93	2.395.528,15	1.991.232,95	1.992.212,33	1.991.400,55	1.991.932,52	1.919.076,60	1.510.570,75

2. Emprunts à charge de l'autorité subv.	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Solde restant dû au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveaux emprunts de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde restant dû au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3. Emprunts à charge de tiers	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Solde restant dû au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveaux emprunts de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde restant dû au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tous les montants sont en EUR.

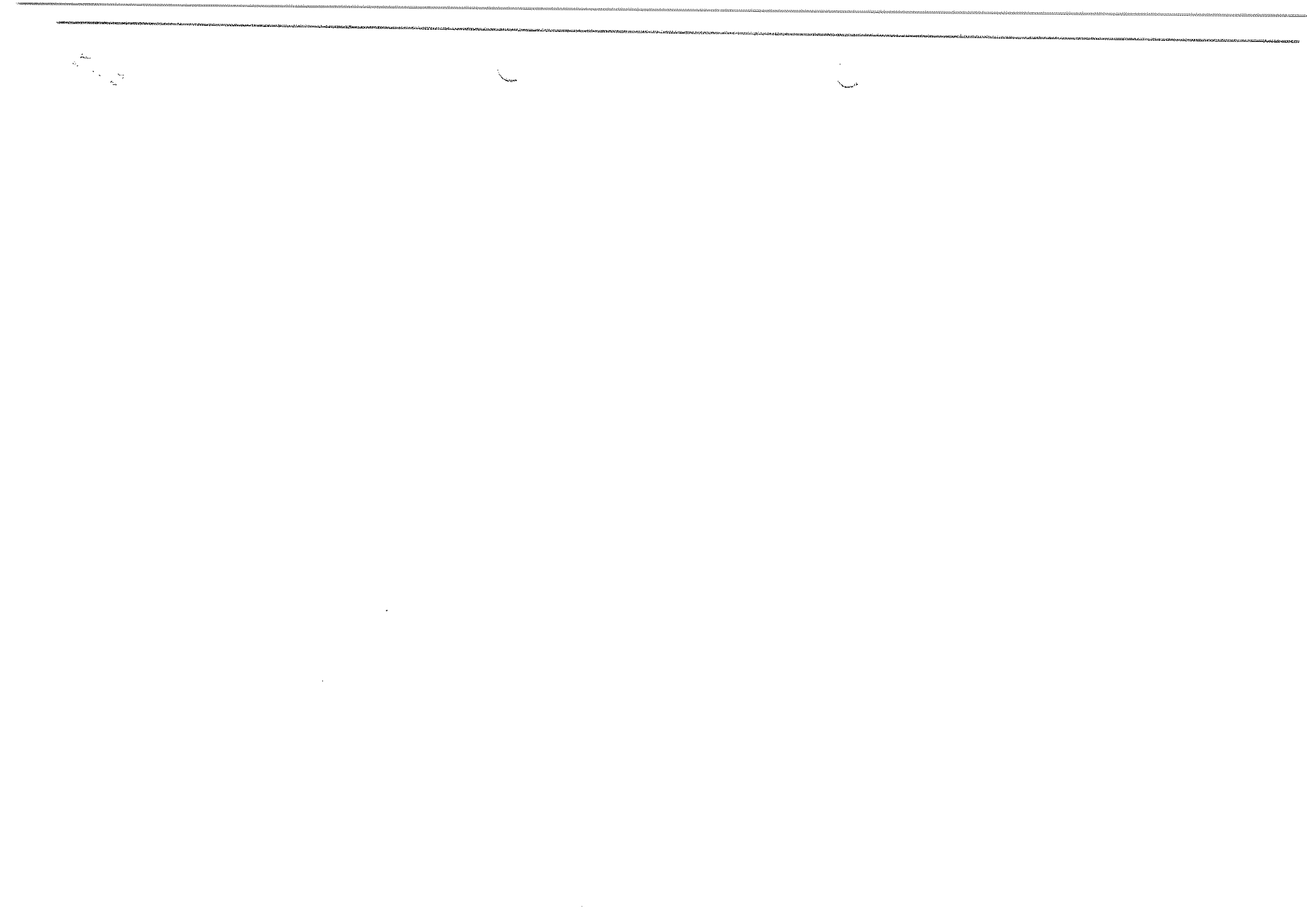

FRBRTC				
BOEKJAAR EXERCICES	KAPITAAL CAPITAL	INTEREST INTERETS	TOTAAL TOTAL	RESTEREND SALDO SRDU
2017	€ 77.567,44	€ 89.742,01	€ 167.309,45	€ 1.720.783,23
2018	€ 81.445,82	€ 86.302,30	€ 167.748,12	€ 3.934.771,41
2019	€ 154.397,97	€ 196.738,57	€ 351.136,54	€ 3.780.373,44
2020	€ 162.684,87	€ 188.991,67	€ 351.676,54	€ 3.617.688,57
2021	€ 170.819,10	€ 180.857,43	€ 351.676,53	€ 3.446.869,47
2022	€ 179.360,06	€ 172.316,47	€ 351.676,53	€ 3.267.509,41
2023	€ 188.328,07	€ 163.348,46	€ 351.676,53	€ 3.079.181,34
2024	€ 197.744,47	€ 153.932,06	€ 351.676,53	€ 2.881.436,87

EVOLUTION DU FONDS DE RESERVE ET DES PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

EVOLUTION DU FONDS DE RESERVE

Fonds de réserve ordinaire	0463NNNNN Libellé	0463NNNNN Libellé		14104 Total
Solde au dernier compte (2020)	0,00	0,00		0,00
Dotation prévue au dernier budget (2021)	0,00	0,00		0,00
Prélèvement au dernier budget (2021)	0,00	0,00		0,00
Solde théorique au 1er janvier (2022)	0,00	0,00		0,00
Dotation prévue au présent budget (2022)	0,00	0,00		0,00
Prélèvement prévu au présent budget (2022)	0,00	0,00		0,00
Solde théorique au 31 décembre (2022)	0,00	0,00		0,00
Fonds de réserve extraordinaire				**14105 Total**
Solde au dernier compte (2020)	0,00	5.076.735,10		5.076.735,10
Dotation au dernier budget (2021)	0,00	5.814.515,50		5.814.515,50
Prélèvement au dernier budget (2021)	0,00	5.500.911,56		5.500.911,56
Solde théorique au 1er janvier (2022)	0,00	5.390.339,04		5.390.339,04
Dotation prévue au présent budget (2022)	0,00	3.600.000,00		3.600.000,00
Prélèvement prévu au présent budget (2022)	0,00	1.732.680,00		1.732.680,00
Solde théorique au 31 décembre (2022)	0,00	7.257.659,04		7.257.659,04
Provisions pour risques et charges	**PRI**	**Non-valeur taxe antenne GSM**	**Garantie logements**	**16000 Total**
Solde au dernier compte (2020)	3.827.235,10	14.109.767,32	25.000,00	17.962.002,420
Dotation prévue au dernier budget (2021)	0,00	5.408.800,00	10.000,00	5.418.800,00
Prélèvement au dernier budget (2021)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde théorique au 1er janvier (2022)	3.827.235,10	19.518.567,32	35.000,00	23.380.802,42
Dotation prévue au présent budget (2022)	0,00	1.400.000,00	0,00	1.400.000,00
Prélèvement prévu au présent budget (2022)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde théorique au 31 décembre (2022)	3.827.235,10	20.918.567,32	35.000,00	24.780.802,42

TABLEAUX
NORMES SEC 2010

COMMUNE: UCCLE

	2018					2019					2020				
	Crédit budgétaire	Engagements	Imputations	Rapport imputations / crédit budgétaire	Rapport imputations / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Imputations	Rapport imputations / crédit budgétaire	Rapport imputations / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Imputations	Rapport imputations / crédit budgétaire	Rapport imputations / engagements
Ordinaire	**143.705.816,70**	**144.336.093,96**	**143.438.256,67**	**99,81%**	**99,38%**	**148.156.673,38**	**157.490.197,51**	**156.344.287,20**	**105,53%**	**99,27%**	**155.854.305,05**	**149.210.667,16**	**145.394.033,68**	**93,29%**	**97,44%**
Dépenses ordinaires personnel	77.573.519,88	77.714.524,78	77.714.209,64	100,18%	100,00%	80.938.423,56	88.766.751,61	88.755.535,89	109,66%	99,99%	85.293.709,53	84.227.322,02	84.226.958,36	98,75%	100,00%
Dépenses ordinaires fonctionnement	13.387.387,75	12.839.049,93	12.263.446,64	91,60%	95,52%	14.867.996,43	13.001.476,32	11.906.979,33	80,08%	91,58%	17.418.457,43	13.378.528,96	10.532.657,01	60,47%	78,73%
Dépenses ordinaires transferts	37.831.197,83	39.245.261,39	38.911.318,90	102,86%	99,15%	38.813.806,71	42.353.153,63	42.292.828,54	108,96%	99,86%	40.583.118,00	39.239.010,16	38.269.113,29	94,30%	97,53%
Dépenses ordinaires dette	14.913.711,24	14.537.257,86	14.549.281,49	97,56%	100,08%	13.536.446,68	13.368.815,95	13.388.943,44	98,91%	100,15%	12.559.020,09	12.365.806,02	12.365.305,02	98,46%	100,00%
Extraordinaire	**48.705.555,30**	**46.935.329,53**	**17.612.050,44**	**36,16%**	**37,52%**	**26.379.544,58**	**18.826.454,56**	**20.199.096,84**	**76,57%**	**107,29%**	**31.322.789,06**	**18.721.769,38**	**2.970.391,33**	**9,48%**	**15,87%**
Dépenses extraordinaires investissements	47.511.116,80	39.347.926,08	10.464.286,81	22,02%	26,59%	24.622.544,58	16.417.070,51	18.046.698,75	73,29%	109,93%	30.973.737,13	18.499.924,40	2.749.646,85	8,88%	14,86%
Dépenses extraordinaires transferts	1.194.438,50	2.398.139,65	2.397.389,65	200,71%	99,97%	257.000,00	909.384,05	902.734,05	351,26%	99,27%	349.051,93	221.844,98	220.744,48	63,24%	99,50%
Dépenses extraordinaire dette	0,00	5.189.263,80	4.750.373,98	-	91,54%	1.500.000,00	1.500.000,00	1.249.664,04	83,31%	83,31%	0,00	0,00	0,00	-	-

	2018			2019			2020		
	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire
Ordinaire	**149.141.508,71**	**153.556.760,98**	**102,96%**	**155.754.195,54**	**162.064.827,81**	**104,05%**	**157.630.854,15**	**153.025.536,27**	**97,08%**
Recettes ordinaires prestations	10.031.717,00	9.681.400,18	96,51%	9.969.891,00	9.629.388,85	96,58%	9.732.649,45	7.834.623,42	80,50%
Recettes ordinaires transferts	134.643.999,36	139.421.499,78	103,55%	141.340.098,49	148.331.527,23	104,95%	143.741.322,65	140.950.937,72	98,06%
Recettes ordinaires dette	4.465.792,35	4.453.861,02	99,73%	4.444.206,05	4.103.911,73	92,34%	4.156.882,05	4.239.975,13	102,00%
Extraordinaire	**48.478.380,30**	**6.195.645,50**	**12,78%**	**18.931.117,58**	**3.749.794,03**	**19,81%**	**21.608.973,90**	**2.165.367,96**	**10,02%**
Recettes extraordinaires transferts	8.343.335,00	3.871.423,52	46,40%	7.333.646,72	1.149.349,98	15,67%	5.695.816,67	2.122.188,53	37,26%
Recettes extraordinaires dette	38.085.045,30	2.295.731,48	6,03%	11.597.470,86	0,00	0,00%	15.020.157,23	0,00	0,00%
Recettes extraordinaires investissements	2.050.000,00	28.490,50	1,39%	0,00	2.600.444,05	-	893.000,00	43.179,43	4,84%

Crédit budgétaire = au budget initial
Engagements = de l'exercice propre
Imputations = tous les exercices confondus
Droits constatés nets = de l'exercice propre
Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

COMMUNE : UCCLE

SEC 2010 : Tableau prévisonnel en matière de dépenses extraordinaires d'investissement

		A	B	C	D	E	F	G
	Code écon	Exercices antérieurs		Exercice en cours		Prévision Budget		Total imput
		N-1 (solde eng)	N-1 (imput prev)	N (engag prev)	N (imput prev))	Budget (=CT 91)	N+1 (imput)	B+D+F
Non-valeurs		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	70-							0,00
Terrains et bâtiments		**11.143.212,34**	**7.832.348,47**	**7.934.569,08**	**7.934.569,08**	**22.463.500,00**	**7.862.225,00**	**23.629.142,55**
Achats	71-	16.450,00	16.450,00	571.826,26	571.826,26	304.200,00	106.470,00	694.746,26
	721	0,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	52.500,00	52.500,00
Construc	722	6.001.723,23	3.600.826,18	3.223.000,00	3.223.000,00	5.025.000,00	1.758.750,00	8.582.576,18
Aménagement	723	861.075,36	847.155,68	1.650.000,00	1.650.000,00	7.620.000,00	2.667.000,00	5.164.155,68
Maintenance	724	2.343.997,77	1.448.781,71	1.336.080,50	1.336.080,50	4.732.800,00	1.656.480,00	4.441.342,21
	725	1.919.965,98	1.919.134,90	1.153.662,32	1.153.662,32	4.631.500,00	1.621.025,00	4.693.822,22
Voirie		**8.147.663,57**	**8.066.912,43**	**8.693.814,96**	**8.693.814,96**	**8.281.300,00**	**2.898.455,00**	**19.659.182,39**
	731	5.333.601,79	5.252.850,65	8.206.535,30	8.206.535,30	6.340.000,00	2.219.000,00	15.678.385,95
	732	2.814.061,78	2.814.061,78	487.279,66	487.279,66	1.811.300,00	633.955,00	3.935.296,44
	734	0,00	0,00	0,00	0,00	25.000,00	8.750,00	8.750,00
	735	0,00	0,00	0,00	0,00	105.000,00	36.750,00	36.750,00
Autres		**4.051.179,49**	**4.040.741,84**	**3.357.511,39**	**3.357.511,39**	**4.875.950,00**	**1.706.582,50**	**9.104.835,73**
	74-	4.051.179,49	4.040.741,84	3.357.511,39	3.357.511,39	4.875.950,00	1.706.582,50	9.104.835,73
TOTAL		**23.342.055,40**	**19.940.002,74**	**19.985.895,43**	**19.985.895,43**	**35.620.750,00**	**12.467.262,50**	**52.393.160,67**

Colonne A : montant **prévisionnel** au 31.12.21 des crédits reportés du compte 2020 (tous exercices confondus) et qui ne seront pas imputés en 2021.
Colonne B : montant des imputations prévues lors de l'exercice budgétaire 2022 et portant sur le montant prévisionnel des engagements des exercices antérieurs restant ouverts au 31.12.21.
Colonne C : montant prévisionnel au 31.12.21 des engagements 2021 qui ne seront pas imputés à la clôture de l'exercice.
Colonne D : Montant des imputations prévues lors de l'exercice 2022 et portant sur le montant prévisionnel des crédits engagés lors de l'exercice en cours et non clôturés au 31.12.21.
Colonne E : prévision budgétaire de l'exercice 2022.
Colonne F : prévisions **d'imputation** des articles budgétaires 2022 qui seront engagés lors de ce même exercice.
Colonne G : il s'agit du montant total des imputations prévues en 2022 quelque soit l'exercice d'origine des engagements ou, en d'autres termes, du total des colonnes B, D et F.

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Commune: Uccle

Présentation SEC du budget 2022

Service ordinaire	2022	en €
Recettes		**169.487.129,31**
60	Prestations	10.571.428,18
61	Transferts	154.903.765,41
62	Dette	4.011.935,72
Dépenses		**166.999.165,05**
70	Personnel	93.943.514,08
71	Fonctionnement	17.678.587,95
72	Transfert	43.054.418,54
7X	Dette	12.322.644,48
Solde ordinaire	**A**	**2.487.964,26**
Service extraordinaire	**2022**	en €
Recettes		10.021.285,00
80	Transferts	9.421.285,00
81	Investissements	600.000,00
Dépenses		52.606.960,67
90	Transferts	213.800,00
91(cf. tableau imputations)	**Investissements**	52.393.160,67
Solde extraordinaire	**B**	**-42.585.675,67**
Amortissement dette		10.223.840,00
911-01		10.223.840,00
911-03		
911-06		
Total amortissements	**C**	**10.223.840,00**
Solde SEC	**(A+B)+C**	**-29.873.871,41**

Service ordinaire

Recettes - Droits constatés nets

Dépenses - Prévisions d'imputation des dépenses en ce compris les reports selon l'analyse éffectuée dans l'annexe B3

Service extraordinaire

Recettes de subside - Code totalisateur 80

Ce montant sera adapté en fonction des hypothèses de réalisation du programme d'investissement 2022 et des différents projets

Le montant repris sous le code totalisateur 91 est le résultat final de la colonne G du tableau d'imputations

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

DETAIL DES SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS

DEPENSES DE TRANSFERTS
DETAIL DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS 2022

ARTICLE	LIBELLE	CREDIT
040/301-01/ - /30	TAXES - NON VALEURS DE DROITS CONSTATES NON PERCUS	300.000,00
050/301-01/ - /56	NON VALEURS DE DROITS CONSTATÉS NON PERÇUS DU SERVICE ORD.	5.000,00
040/301-02/ - /30	TAXES - REMBOURSEMENT NON-VALEURS SUR DROITS CONSTATES PERCUS	30.000,00
922/301-02/ - /87	LOGEMENT - REMBT. DE NON VAL. SUR DR. CONSTATÉS PERÇUS DU SERVICE ORD.	4.000,00
000/302-01/ - /35	DEFICIT DE TRESORERIE	1.000,00
722/331-01/ - /40	ENS PRIMAIRE - SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES	100,00
770/331-01/ - /70	ŒUVRES D'ART - SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES	50.000,00
832/331-01/ - /92	ACTION SOCIALE- AIDES POUR LES EXPULSIONS	1.000,00
833/331-01/ - /92	MOINS VALIDES - PRIMES DIVERSES (TELEDISTRIBUTION, FRAIS DE DEPLACEMENT...)	17.500,00
92203/331-01/ - /30	LOGEMENT - PRIMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	50.000,00
104/332-02/ - /17	SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	30.000,00
10401/332-02/ - /20	INSERTIONS D'INFORMATIONS COMMUNALES DANS LE WOLVENDAEL	140.000,00
10402/332-02/ - /70	FRAIS D'OCCUPATION DU C.C.A. PAR LES ASBL COMMUNALES	15.000,00
105/332-02/ - /91	SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	250,00
15001/332-02/ - /64	RELATIONS INTERNATIONALES - SUBSIDES A L'AIDE DU TIERS MONDE	20.000,00
15002/332-02/ - /64	PRIX DU CITOYEN EUROPEEN - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	250,00
300/332-02/ - /97	PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	14.000,00
520/332-02/ - /60	COMMERCE - SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS	25.000,00
520/332-02/ -PC/60	COMMERCE - SUBSIDES AUX ASBL	40.000,00
700/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES	1.000,00
703/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES ET ETABLISSEMENTS DE L 'ENSEIGNEMENT	35.500,00
722/332-02/ -DA/40	ENS PRIMAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT D.A.S.	50.000,00
722/332-02/ -VU/40	ASBL VAL D'UCCLE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT	160.000,00
76101/332-02/ -je/61	JEUNESSE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L ASBL	30.000,00
76101/332-02/ -MJ/61	JEUNESSE - SUBSIDES AUX MOUVEMENTS DE JEUNES	8.000,00
76104/332-02/ - /13	PARASCOLAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL	310.000,00
762/332-02/ - /70	CULTURE - PLAN D'ACTION - SUBSIDES	5.000,00
76201/332-02/ - /70	C.C.A. - INTERVENTION DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	400.000,00
764/332-02/ - /12	SPORTS - SUBSIDES AUX ORGANISMES SPORTIFS	45.000,00
764/332-02/ -PI/12	SPORTS - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE LONGCHAMP	500.000,00
76701/332-02/ - /70	BIBLIOTHEQUES - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS AUX BIBLIOTHEQUES	1.250,00
773/332-02/ - /70	MONUMENTS - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL ' FERME ROSE'	60.000,00
775/332-02/ - /70	MANIFESTATIONS - SUBSIDES POUR ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES	52.000,00
775/332-02/ - /91	MANIFESTATIONS - SUBSIDES POUR ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES	2.000,00
790/332-02/ - /301	CULTES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	600,00
825/332-02/ - /90	FAMILLES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	5.000,00
832/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	11.000,00
832/332-02/ -TX/92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	40.000,00
833/332-02/ - /90	FAMILLES - MOINS VALIDES - INTERVENTIONS EN FAVEUR DES HANDICAPES	19.000,00
83401/332-02/ - /71	3 AGE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS A L'ASBL S.U.T.A.	50.000,00
83402/332-02/ - /71	3 AGE - SUBSIDES AUX CLUBS & ASSOCIATIONS DU 3EME AGE	21.400,00
842/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	290.000,00
849/332-02/ - /16	EGALITE DES CHANCES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	10.000,00
849/332-02/ - /90	SANTE - PREVENTION - ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	3.500,00
849/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	20.000,00
85101/332-02/ - /92	EMPLOI - A L E - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT	12.395,00
875/332-02/ - /93	PROPRETE PUBL - DESINFECTION : SUBSIDES POUR STERILISATION DES CHATS	4.000,00
879/332-02/ - /93	MILIEU - SUBSIDES ASSOCIATIONS ACTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	7.300,00
922/332-02/ - /94	LOGEMENT - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS A L' AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE	145.000,00
930/332-02/ - /86	URBANISME - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	7.000,00
520/322-01/ - /60	COMMERCE - SUBSIDES INDIRECTS AUX ENTREPRISES	180.000,00
520/322-48/ - /60	COMMERCE - REPARATION DE PETITS DOMMAGES AUX ENTREPRISES	100.000,00
131/415-02/ - /31	PERSONNEL - INTERVENTION DANS LES PRIMES SYNDICALES	56.700,00
040/435-01/ - /35	PRELEVEMENT DE 1% SUR LA RECETTE IPP (FRAIS ADMINISTRATIFS)	248.530,45
131/435-01/ - /33	PERSONNEL - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AUTRES P.P.	1.200,00
330/435-01/ - /35	ZONE DE POLICE - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES	17.455.221,80
424/435-01/ - /81	PARKINGS - CONTRIBUTIONS DANS LES CH.SPÉCIF.DE FONCTIONN.DES AUTRES P.P.	450.000,00
790/435-01/ - /301	CULTES - CONTRIBUTIONS DANS FONCTIONNEMENT AUX FABRIQUE D'EGLISE ET COM LAIQUES	40.000,00
831/435-01/ - /35	C.P.A.S. - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	19.220.027,00
871/435-01/ - /10	MEDECINE - CONTRIBUTIONS FONCTIONNEMENT BRULABO	145.000,00
878/435-01/ - /52	FUNERAILLES - CONTRIBUTIONS DANS CHARGES DE FONCTIONNEMENT SCRL INTERCOMMUNALE D'INH	5.000,00
831/435-07/ - /31	C.P.A.S. - SUBSIDES DE L' A.S. A RETROCEDER	1.007.518,00
831/435-07/ - /33	C.P.A.S. - SUBSIDES DE L' A.S. A RETROCEDER	550.000,00
831/435-07/ - /92	C.P.A.S. - SUBSIDES DE L' A.S. A RETROCEDER	26.972,80
700/441-01/ - /31	ENS LIBRE - CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS	181.678,39
702/441-01/ - /31	ENS LIBRE - CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS	306.525,10
702/443-48/ - /40	ENS LIBRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES A L'ENS LIBRE	1.000,00
722/443-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES EC LIBRES D.A.S.	30.000,00
Total		**43.054.418,54**

LISTE DES LOCATAIRES

PROPRIETES COMMUNALES		Locataires	Redevances annuelles			Redevances annuelles				
			2020	2021	2020*	2020	2021*	2021	2022*	2022
			(loyers annuels escomptés d'après E.R.)	croissance 1,03%		(loyers, redevances, canons annuels, escomptés d'après E.R.) avec déduction 2 mois Covid		croissance 1,03%		croissance 1,03%
						0,833333333		1,03		1,03
	Situation m²	A. TERRAINS								
rue de Linkebeek	200 m²	parcelle 0 : rue de Linkebeek	50,00 €	50,00 €	0	50,00 €		50,00 €		50,00 €
	200 m²	parcelle 1 : rue de Linkebeek	50,00 €	50,00 €	0	50,00 €		50,00 €		50,00 €
	180 m²	parcelle 2 : rue de Linkebeek	45,00 €	45,00 €	0	45,00 €	0	45,00 €	0	45,00 €
	150 m²	parcelle 3 : rue de Linkebeek	37,50 €	37,50 €	0	37,50 €		37,50 €		37,50 €
	180 m²	parcelle 4 : rue de Linkebeek	45,00 €	45,00 €	0	45,00 €	0	45,00 €	0	45,00 €
	180 m²	parcelle 5 : rue de Linkebeek	45,00 €	45,00 €	0	45,00 €	0	45,00 €	0	45,00 €
	340 m²	parcelles 6 + 9 : rue de Linkebeek	85,00 €	85,00 €	0	85,00 €	0	85,00 €	0	85,00 €
	200 m²	parcelle 7 : rue de Linkebeek	50,00 €	50,00 €	0	50,00 €	0	50,00 €	0	50,00 €
	180 m²	parcelle 8 : rue de Linkebeek	45,00 €	45,00 €		45,00 €		45,00 €		45,00 €
	200 m²	parcelle 10 : rue de Linkebeek	50,00 €	50,00 €		50,00 €		50,00 €		50,00 €
	150 m²	parcelle 11 : rue de Linkebeek	37,50 €	37,50 €		37,50 €		37,50 €		37,50 €
	230 m²	parcelles 12 + 17 : rue de Linkebeek	90,00 €	90,00 €		90,00 €		90,00 €		90,00 €
	200 m²	parcelle 14 : rue de Linkebeek	50,00 €	50,00 €		50,00 €		50,00 €		50,00 €
	200 m²	parcelle 15 : rue de Linkebeek	50,00 €	50,00 €		50,00 €		50,00 €		50,00 €
	190 m²	parcelle 16 : rue de Linkebeek	47,50 €	47,50 €		47,50 €		47,50 €		47,50 €
	200 m²	parcelle 18 : rue de Linkebeek	50,00 €	50,00 €		50,00 €		50,00 €		50,00 €
	230 m²	parcelle 19 : rue de Linkebeek	57,50 €	57,50 €		57,50 €		57,50 €		57,50 €
	170 m²	parcelle 20 : rue de Linkebeek	42,50 €	42,50 €		42,50 €		42,50 €		42,50 €
	280 m²	parcelle 21 : rue de Linkebeek	70,00 €	70,00 €		70,00 €		70,00 €		70,00 €
	150 m²	parcelle 22 : rue de Linkebeek	37,50 €	37,50 €		37,50 €		37,50 €		37,50 €
	130 m²	parcelle 23 : rue de Linkebeek	32,50 €	32,50 €		32,50 €		32,50 €		32,50 €
	130 m²	parcelle 24 : rue de Linkebeek	32,50 €	32,50 €		32,50 €		32,50 €		32,50 €
	100 m²	parcelle 25 : rue de Linkebeek	25,00 €	25,00 €		25,00 €		25,00 €		25,00 €
Avenue Dolez	2.407,3 m²	CENTRE D'ETUDE ET PROMOTION DES VINS DE QUALITE, angle Saint-Job/Dolez	284,72 €	293,26 €		284,72 €	1	293,26 €	1	302,06 €
Rue de Percke		terrain rue de Percke	1.324,80 €	1.346,00 €		1.324,80 €	1	1.364,54 €	1	1.405,48 €
Bac de culture Chaussée de Neerstalle	1	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	2	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	3	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	4	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	5	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	6	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	11	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	12	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	13	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	14	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	15	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	15	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	16	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	17	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
	18	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00 €	10,00 €		10,00 €		10,00 €		10,00 €
		B. PERMISSIONS DE VOIRIE								
Avenue d'Orbaix 13		avenue d'Orbaix	79,97 €	82,37 €		79,97 €	1	82,37 €	1	84,84 €
Rue Geleytsbeek 270		chaussée de Saint-Job/rue Geleytsbeek	56,85 €	58,56 €		56,85 €	1	58,56 €	1	60,31 €
Rue Professeur Hustin 54,76		rue professeur Hustin	46,34 €	47,73 €		46,34 €	1	47,73 €	1	49,16 €
TOTAL TERRAINS			3.067,68 €	3.102,91 €		3.067,68 €	1	3.121,46 €	1	3.176,85 €

PROPRIETES COMMUNALES		Locataires	Redevances annuelles		2020*	Redevances annuelles	2021*		2022*	
			2020 (loyers annuels escomptés d'après E.R.)	2021 croissance 1,03%		2020 (loyers, redevances, canons annuels, escomptés d'après E.R.) avec déduction 2 mois Covid		2021 croissance 1,03%		2022 croissance 1,03%
		C. IMMEUBLES BATIS HORS LOGEMENTS					1		1	
Avenue W.Churchill 159		LES CAILLOUX, av. W. Churchill 159, 1180	9.016,00 €	9.286,48 €	1	7.513,33 €	1	9.286,48 €	1	9.565,07 €
Centre de santé, chaussée d'Alsemberg 883		O.N.E., chaussée d'Alsemberg 883, 1180	3.125,55 €	3.219,32 €		3.125,55 €	1	3.219,32 €	1	3.315,90 €
Rue Roberts Jones 25		C.A.D., école supérieure, rue Robert Jones 25, 1180	67.232,88 €	69.249,87 €	1	56.027,40 €	1	69.249,87 €	1	71.327,36 €
Pavillon Louis XV		[redacted]	10.916,42 €	11.243,91 €	1	9.097,02 €	1	11.243,91 €	1	11.581,23 €
rue de Stalle		Coffee Corner - bâtiment Administratif - rue de Stalle	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	1	6.000,00 €
Angle Homère Goossens-Parvis Saint-Pierre		JUSTICE DE PAIX du Canton d'Uccle, Parvis Saint-Pierre 26, 1180	2.099,11 €	2.099,11 €		2.099,11 €	1	2.162,08 €	1	2.226,95 €
Place Homère Goossens 1		FORCE DOUCE, place Homère Goossens 1, 1180 - à partir du 01/11/18	900,00 €	914,40 €		900,00 €	1	927,00 €	1	954,81 €
Moulin du Nekkersgat Rue Keyenbempt, 66		LE MOULIN DU NEKKERSGAT asbl, rue Keyenbempt 66, 1180 (lot 3)	2.596,56 €	2.674,46 €	1	2.163,80 €	1	2.674,46 €	1	2.754,69 €
Avenue Paul Stroobant 43		ECOLE LA CIME - ENSEMBLE EN CHEMIN	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	1	17.000,00 €
Avenue Paul Stroobant 43		DRUMS HIGH SCHOOL a.s.b.l. Chaussée de Waterloo 757, 1180	2.597,88 €	2.675,82 €	1	2.164,90 €	1	2.675,82 €	1	2.756,09 €
TOTAL IMMEUBLES			**98.484,40 €**	**101.363,36 €**		**83.091,11 €**	**1**	**101.438,93 €**	**1**	**127.482,10 €**
		D. PANNEAUX PUBLICITAIRES					1		1	
Rue de l'Etoile		CLEAR CHANNEL BELGIUM S.A., Boulevard de la Plaine 5, 1050 Ixelles	2.421,84 €	2.494,50 €		2.421,84 €	1	2.494,50 €	1	2.569,33 €
Rue de Stalle 24		CLEAR CHANNEL BELGIUM S.A., Boulevard de la Plaine 5, 1050 Ixelles	40.504,91 €	41.720,06 €		40.504,91 €	1	41.720,06 €	1	42.971,66 €
Rue du Bourdon.		BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chrysanthèmes 18 B 3 1020 Laeken	3.832,58 €	3.947,56 €		3.832,58 €	1	3.947,56 €	1	4.065,98 €
Rue M. Depage		BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chrysanthèmes 18 B 3 1020 Laeken	970,44 €	999,55 €		970,44 €	1	999,55 €	1	1.029,54 €
Angle rue Zandbeek/chée d'Alsemberg		CLEAR CHANNEL BELGIUM S.A., Boulevard de la Plaine 5, 1050 Ixelles	2.386,44 €	2.458,03 €		2.386,44 €	1	2.458,03 €	1	2.531,77 €
Angle rues E. Cavell/ R. Jones		BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chrysanthèmes 18 B 3 1020 Laeken	5.841,48 €	6.016,72 €		5.841,48 €	1	6.016,72 €	1	6.197,23 €
TOTAL PANNEAUX PUBLICITAIRES			**55.957,69 €**	**57.636,42 €**		**55.957,69 €**	**6**	**57.636,42 €**	**6**	**59.365,51 €**
		E. CERCLES SPORTIFS								
A. TERRAINS										
Complexe Sportif NEERSTALLE		ROYAL UCCLE SPORT, chaussée de Ruisbroek 18, 1180	13.224,90 €	13.621,65 €	1	11.020,75 €	1	13.621,65 €	1	14.030,30 €
Rue Robert Scott 14		PETANQUE UCCLE CENTRE, rue Robert Scott 14, 1180	1.059,36 €	1.091,14 €	1	882,80 €	1	1.091,14 €	1	1.123,88 €
Rue Zwartebeek 21		PETANQUE UCCLE STALLE, rue Zwartebeek 21, 1180	56,56 €	58,26 €	1	47,13 €	1	58,26 €	1	60,00 €
Chaussée de Neerstalle		PETANQUE UCCLE STALLE, rue Zwartebeek 21, 1180	83,48 €	85,98 €	1	69,57 €	1	85,98 €	1	88,56 €
B. BATIMENTS										
Rue Edith Cavell, 92		TENNIS CLUB UCCLE CHURCHILL, rue Edith Cavell 92 1180	6.000,00 €	6.180,00 €		6.000,00 €	1	6.180,00 €	1	6.365,40 €
Avenue d'Hougoumont 14		ROYAL WELLINGTON T.H.C., av. d'Hougoumont 14, 1180	39.191,15 €	40.366,88 €		39.191,15 €	1	40.366,88 €	1	41.577,89 €
TOTAL CERCLES SPORTIFS			**59.615,45 €**	**61.403,91 €**		**57.211,40 €**	**6**	**61.403,91 €**	**6**	**63.246,03 €**

PROPRIETES COMMUNALES		Locataires	Redevances annuelles		2020*	Redevances annuelles	2021*		2022*	
			2020	2021		2020		2021		2022
			(loyers annuels escomptés d'après E.R.)	croissance 1,03%		(loyers, redevances, canons annuels, escomptés d'après E.R.) avec déduction 2 mois Covid		croissance 1,03%		croissance 1,03%
	n°	F. EMPLACEMENTS DE PARKING								
Parking St-Pierre Rue du Doyenné 63	1	parking Saint-Pierre	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0	0,00 €
	2	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	3	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	4	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	5	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	6	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	7	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	8	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	9	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	10	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	11	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	12	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	13	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	14	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	15	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	16	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	17	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	18	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	19	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	20	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	21	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	22	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	23	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	24	parking Saint-Pierre	639,80 €	658,99 €		639,80 €	1	658,99 €	1	678,76 €
	24	parking Saint-Pierre	570,00 €	587,10 €		570,00 €	1	587,10 €	1	604,71 €
	25	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	26	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	27	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	0	
	28	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	29	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	30	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	31	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	32	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €

PROPRIETES COMMUNALES		Locataires	Redevances annuelles		2020*	Redevances annuelles				
			2020	2021		2020	2021*	2021	2022*	2022
			(loyers annuels escomptés d'après E.R.)	croissance 1,03%		(loyers, redevances, canons annuels, escomptés d'après E.R.) avec déduction 2 mois Covid		croissance 1,03%		croissance 1,03%
	33	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	34	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	35	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	36	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	37	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	39	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €	1	914,30 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	40A	parking Saint-Pierre	537,00 €	553,11 €	1	447,50 €	1	553,11 €	1	569,70 €
	40B	parking Saint-Pierre	537,00 €	553,11 €		537,00 €	1	553,11 €	1	569,70 €
	41	parking Saint-Pierre	1.097,16 €	1.130,07 €		1.097,16 €	1	1.130,07 €	1	1.163,98 €
	A	parking Saint-Pierre	0,00 €	0,00 €			1	123,60 €	1	127,31 €
	B	parking Saint-Pierre	0,00 €	0,00 €		0,00 €	1	0,00 €	1	127,30 €
	C	parking Saint-Pierre	120,00 €	123,60 €		120,00 €	1	123,60 €	1	127,30 €
	D	parking Saint-Pierre	0,00 €	0,00 €		0,00 €	1	0,00 €	1	127,30 €
Box de garage Avenue du Fort-Jaco, 22	1	garage Fort-Jaco	1.231,32 €	1.268,26 €	1	1.026,10 €	1	1.268,26 €	1	1.306,31 €
	2	garage Fort-Jaco	1.231,32 €	1.268,26 €		1.231,32 €	1	1.268,26 €	1	1.306,31 €
	3	garage Fort-Jaco	1.231,32 €	1.268,26 €		1.231,32 €	1	1.008,00 €	1	1.038,24 €
TOTAL PARKING			**46.692,68 €**	**48.093,46 €**		**42.557,90 €**	**48**	**47.956,80 €**	**47**	**48.486,12 €**

		G. LOGEMENTS PROCURANT DES REVENUS LOCATIFS								
Moulin du Nekkersgat		Moulin du Nekkersgat, rue Keyenbempt 66, 1180 (lot 1)	6.451,47 €	6.645,01 €		6.451,47 €	1	6.645,01 €	1	6.844,36 €
		Moulin du Nekkersgat, rue Keyenbempt 66/2 1180 (lot 2) - à partir du 1/09/2018	4.576,44 €	4.713,73 €		4.576,44 €	1	4.713,73 €	1	4.855,15 €
Avenue Montjoie 173 (maison parc)		logement avenue Montjoie 173, 1180	12.038,56 €	12.399,72 €		12.038,56 €	1	12.399,72 €	1	12.771,71 €
Place Homère Goossens 2 (transit)	1er étage	A.I.S.U., rue Beeckman, 89, 1180	7.056,60 €	7.268,30 €		7.056,60 €	1	7.268,30 €	1	7.486,35 €
	2ème étage	A.I.S.U., rue Beeckman, 89, 1180	7.056,60 €	7.268,30 €		7.056,60 €	1	7.268,30 €	1	7.486,35 €
Rue Vanderkindere, 383/2 (transit)		A.I.S.U., rue Beeckman, 89, 1180	7.056,60 €	7.268,30 €		7.056,60 €	1	7.268,30 €	1	7.486,35 €
Rue du Doyenné 63 (appartement étage)		logement, rue du Doyenné 63, 1180	11.148,00 €	11.482,44 €		11.148,00 €	1	11.482,44 €	1	11.826,91 €
Avenue du Fort-Jaco 22		logement avenue du Fort-Jaco, 22/32 1180	9.825,80 €	10.120,57 €		9.825,80 €	1	9.960,00 €	1	10.258,80 €
		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/31 1180	10.377,84 €	10.689,18 €		10.377,84 €	1	10.689,18 €	1	11.009,85 €
		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/21 1180	10.315,16 €	10.624,61 €		10.315,16 €	1	10.624,61 €	1	10.943,35 €
		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/41 1180	12.273,60 €	12.641,81 €		12.273,60 €	1	12.641,81 €	1	13.021,06 €
		logement, avenue du Fort-Jaco, 22/42 1180	8.493,60 €	8.748,41 €		8.493,60 €	1	8.748,41 €	1	9.010,86 €
TOTAL LOGEMENTS			**106.670,27 €**	**109.870,38 €**		**106.670,27 €**	**12**	**109.709,80 €**	**12**	**113.001,10 €**

GENDER BUDGETING

1. Définitions

Genre : est un concept qui met en évidence toutes les inégalités entre les femmes et les hommes. Celles-ci n'étant pas basées sur les différences biologiques mais basées sur une construction culturelle et sociale qui définit les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes, dans une société. Ainsi, les rôles dits féminins et masculins ne sont pas définis par le sexe, mais peuvent évoluer sans cesse, selon les situation économiques, culturelles et sociales.

Gendermainstreaming : est une stratégie qui vise à intégrer une approche de genre dans tous les processus organisationnels d'une institution afin que l'égalité femmes-hommes soit incorporée.

Genderbudgeting: se traduit par la budgétisation sensible au genre. C'est une procédure qui vise à intégrer la dimension de genre dans le processus budgétaire. Le BSG est aussi une approche préventive. En effet, au lieu de prendre des mesures spécifiques pour remédier aux inégalités constatées dans un domaine particulier (projets du service égalité des chances et des genres), on demande à toutes les personnes impliquées dans la préparation et la définition des politiques budgétaires de tenir compte de l'égalité afin d'éviter l'émergence ou le renforcement d'inégalités entre femmes et les hommes (gender mainstreaming).

Egalité des genres : principe selon lequel tout individu, en dépit de son genre doit pouvoir avoir les mêmes opportunités dans tous les domaines (vie quotidienne, professionnelle et citoyenne), car tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits.

2. Pourquoi et Comment introduire le genre dans le budget de la commune ?

Les finances publiques ont pour objectifs de financer des projets qui reflètent les valeurs et les ambitions de notre société. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des valeurs nécessaires dans le maintien de notre démocratie. En ralliant les deux, nous pourront examiner dans quelle mesure les budgets impactent les inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi qu'améliorer nos politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Il s'agit donc d'analyser :

- Les ressources (financements mis à disposition) ;
- Les activités (services prévus et mis à disposition) ;
- Les résultats (utilisation prévue et réelle des activités) ;
- Les effets (résultats prévus et réels par rapport aux objectifs politiques définis).

En prenant en compte les égalités entre les femmes et les hommes, en posant les questions suivantes :

- Les ressources sont-elles adéquates pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- Les activités sont-elles conçues pour être également adaptées aux femmes et aux hommes ?
- Les activités sont-elles adaptées pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- Les résultats sont-ils répartis équitablement entre femmes et hommes ?
- Les résultats sont-ils adaptés pour atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes ?
- Les effets favorisent-ils l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les réponses apportées à ces questions permettront d'établir :

- Une analyse de genre (rôles, facteurs d'influence, accès aux ressources et contrôle) ;
- Des stratégies pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. Intégration du genre par la catégorisation des articles budgétaires

L'intégration concrète du genre dans le budget communal vise à répartir les articles budgétaires en trois catégories.

Catégorie 1 = neutre

Les articles budgétaires de cette catégorie ne sont pas concernés par le genre.

Catégorie 2 = spécifique

Ce sont des articles budgétaires qui servent à des actions spécifiques mises en place pour lutter contre une inégalité ou favoriser plus d'égalité. C'est le cas des articles du service Egalité des Chances et des Genres.

Pour le budget 2022, les articles de cette catégorie donneront lieu à une « note de genre », qui est une explication justifiant leur utilisation « spécifique », et permettant d'établir un document récapitulatif joint au budget.

Dans le cadre de la stratégie de gendermainstreaming de la commune, la note de genre est utile, afin de mener une réflexion sur les moyens déployés par la commune pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Catégorie 3 = à genrer

Ce sont des articles budgétaires qui ont été déterminés comme « genrables », car la réflexion et la mise en place d'actions positives est possible.
Les services dont les articles sont repris dans cette catégorie, bénéficieront d'un accompagnement lors de la conception de leur projet, afin d'appliquer les recommandations.

BUDGET GENRE : PROGRAMME ORDINAIRE 2022

ARTICLE	Dépense Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
				Services Généraux			
131/123-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	PERSONNEL - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA FONCTION	0	–	–
140/465-48/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	COVID-19 - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S.	0	1	Dépenses ordinaires liées au Covid (gel hydro, essuie-tout, ...).
				Recettes et dépenses générales d'enseignement			
706/111-11/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS. A CHARGE DE L'A.S.	650.000	3	Traitements des membres du personnel (MDP) du CPMS - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 706/463-01). - *Une analyse genrée de l'ensemble du personnel devra être réalisée (statistiques genrées).- Lors du recrutement, les directions des écoles veilleront à ne pas tomber dans le piège des stéréotypes, afin d'éviter des discriminations et de créer davantage d'inégalités. C'est pourquoi la sensibilisation de l'ensemble du corps professoral, de l'équipe pédagogique et de la direction est primordiale.*
701/123-13/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	SERV ENSEIGN - FRAIS DE GESTION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	1.250	1	
701/123-19/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	SERV ENSEIGN - ACHATS LIVRES, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	1.000	1	Achat d'ouvrages et documentation pour la conseillère pédagogique.
701/123-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	SERV ENSEIGN - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	13.000	1	Cotisaitons obligatoires CECP, CPEONS
706/123-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	200	1	Achat fournitures de bureau
706/123-07/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - FRAIS DE CORRESPONDANCE	150	1	Frais de correspondance : timbres, envoi postaux, ...
706/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - FRAIS DE LOCATION ET D' ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	3.000	1	Location imprimantes-photocopieuses (1 multifonction + 2 imprimantes) - hors papier
706/123-17/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	5.000	3	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative de la direction du CPMS. - *Une analyse genrée des demandes de formation est nécessaire (statistiques genrées).- Proposer au personnel de faire une formation sur le genre.*
706/123-19/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - ACHATS LIVRES, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	500	3	Achat d'ouvrages et documentation à la demande du CPMS. - *La conseillère est sensibilisée sur les questions d'égalité de genre et elle en tient compte dans le choix des livres.*
706/123-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	100	1	Frais de réunion du CPMS
706/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATIONS DIRECTE	2.000	1	Achat de fournitures diverses et matériel administratif pour les MDP du CPMS
706/124-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	100	1	
707/123-16/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENSEIGNEMENT- ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES	2.000	1	Organisation de réunions pour les MDP : après-midi d'accueil des nouveaux enseignants, réunion de fin d'année des régisseurs, ...
700/332-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	SUBSIDES AUX OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES	1.000	3	Subvention de la FWB pour le fonctionnement et les projets organisés par les associations de parents des écoles communales. - *Une analyse genrée des associations de parents est nécessaire (projets avec une perspective de genre, statistiques genrées des membres, etc,).*
702/443-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS LIBRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES A L'ENS LIBRE	1.000	3	Subvention de la FWB pour le fonctionnement et les projets organisés par les associations de parents des écoles non communales. - *Une analyse genrée des associations de parents est nécessaire (projets avec une perspective de genre, statistiques gerées des membres, etc,).*
703/332-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	SUBSIDES AUX OEUVRES ET ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT	35.500	1 et 3	1) Subvention de la FWB pour le fonctionnement et les projets organisés par les associations de parents des écoles communales (15%). 3) Subside de la Commune à l'AMECODU pour rembourser les dépenses des écoles liées aux activités de l'Accueil extra scolaires (85%). - *Une analyse genrée des participants aux activitées devra être réalisée (statistiques genrées).*
706/461-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENSEIGNANT	650.000	1	Traitements des MDP du CPMS - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 706/111-11)14-12-2021).
706/463-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	CENTRE PMS - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	45.000	1	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement et le remboursement des frais de transport des MDP du CPMS.
				Enseignement Fondamental			
721/111-11/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS. A CHARGE DE L'A.S.	5.225.000	3	Traitements des MDP maternelle - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 721/461-01). - *Une analyse genrée de l'ensemble du personnel devra être réalisée (statistiques genrées).- Lors du recrutement, les directions des écoles veilleront à ne pas tomber dans le piège des stéréotypes, afin d'éviter des discriminations et de créer davantage d'inégalités. C'est pourquoi la sensibilisation de l'ensemble du corps professoral, de l'équipe pédagogique et de la direction est primordiale.*
722/111-11/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	10.000.000	3	Traitements des MDP primaire - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 722/461-01). - *Une analyse genrée de l'ensemble du personnel devra être réalisée (statistiques genrées).- Lors du recrutement, les directions des écoles veilleront à ne pas tomber dans le piège des stéréotypes, afin d'éviter des discriminations et de créer davantage d'inégalités. C'est pourquoi la sensibilisation de l'ensemble du corps professoral, de l'équipe pédagogique et de la direction est primordiale.*
721/122-04/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES ...	38.000	3	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques pour les maternelles, à l'initiative des écoles. - *Fournir des outils et sensibiliser le corps professoral, afin qu'il intègre le concept d'égalité de genre lors des activités.*
721/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL- FRAIS DE LOCATION ET D' ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	1.000	1	Location imprimantes-photocopieuses maternelles - hors papier
721/123-13/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - FRAIS DE GESTION ET DU FONCTIONNEMENT DE ??	500	1	Licences Office 365 MDP maternelle
721/123-16/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	500	1	Organisation de réunions pour les MDP maternelle
721/123-17/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	5.000	3	Formations payées/remboursées par la Commune. Les demandes sont à l'initiative des MDP maternelle. - *Une analyse genrée des demandes de formation est nécessaire (statistiques genrées). Proposer au personnel de faire une formation sur l'égalité de genre.*
721/123-19/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - ACHATS LIVRES, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	1.550	3	Abonnements revues et magazines pour les écoles. Le choix des abonnements est à l'initiative des écoles. - *Une attention particulière doit être accordée aux messages et images qui véhiculent des stéréotypes de genre dans les ouvrages.*
721/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	125.000	1 et 3	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) (25%). 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de maternelle (75%).- *Sensibiliser le corps professoral afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'achat, la distribution et l'utilisation des fournitures.*

721/124-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	17.500	1 et 3	1) Entretien et réparation des aires de jeux maternelles. *3) Sensibiliser le corps professoral, afin qu'il utilise les infrastructures des aires de jeux, sans véhiculer des stéréotypes de genre.*
721/124-21/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC	10.000	3	Achat livres de prix de fin d'année - collaboration avec les solderies. - *Lors du choix des livres, il faudra être attentive aux stéréotypes de genres.*
721/124-22/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - FRAIS DE VOYAGES SCOLAIRES,EXCURSIONS, CLASSES DE PLEIN AIR	15.000	1	Organisation des classes de dépaysement pour les maternelles
721/124-23/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	FONCTIONNEMENT ENS MATERNEL - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	600.000	1	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 721/161-08)
721/124-24/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	FONCTIONNEMENT ENS MATERNEL - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES	-	-	-
721/124-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	3.500	1	Fonctionenemnt techniques et réparation des cuisines + cotisation AFSCA
722/122-01/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR EXPERTISES	25.000	1	Traitement diététicien.ne - contrôle prestataire repas
722/122-04/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES .	100.000	3	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques pour les primaires, à l'initiative des écoles. *Fournir des outils et former le corps professoral, afin qu'il intègre le concept d'égalité de genre lors des activités.*
722/123-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	35.000	1	Achat papier pour les imprimantes et photocopieuses des écoles communales
721/161-07/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES	...	—	—
721/161-08/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - INTERVENTION DES PARENTS DANS LES REPAS	600.000	3	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 721/124-23). - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une posssibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des*
721/161-09/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	280.000	3	Redevances payées par les parents pour les surveillances de midi maternelles. - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une posssibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des difficultés financières.*
721/161-10/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - INTERVENTION DES PARENTS DANS CLASSES PLEIN AIR ET DE NEIGE	-	-	-
722/161-04/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - PRODUITS DES DROITS D'ENTREE	15.000	3	Redevances payées par des extérieurs qui occupent les locaux scolaires pour organiser des activités après les cours ou des stages pendant les vacances scolaires. - *Interroger les organisations sur leur*
722/161-08/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES REPAS	800.000	3	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 722/124-23). - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une posssibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des difficultés financières.*
722/161-09/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	570.000	3	Redevances payées par les parents pour les surveillances de midi primaires. - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une posssibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des difficultés financières.*
721/461-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	5.225.000	1	Traitements des MDP maternel - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 721/111-11).
721/463-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - CONTRIBUTIONS A.S. DANS FRAIS FONCTIONNEMENT	900.000	1	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + remboursement frais transport des MDP maternelle.
721/465-48/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S.	86.000	1	Subvention Gratuité de la FWB : achat de fournitures scolaires pour les maternelles + organisation d'activités culturelles, scientifiques et sportives.
721/485-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS MATERNEL - CONTRIB.DES AUTRES P.P. DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	80.000	1	Subvention ONE pour l'Accueil Extra Scolaires des maternelles
722/461-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	10.000.000	1	Traitements des MDP primaire - barèmes déterminés par la FWB (Recette = Dépense 722/111-11)
722/463-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.500.000	1	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement, aide aux directions + remboursement frais transport des MDP primaire
722/465-48/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S	128.000	1	Subventions FWB pour l'achat de manuels scolaires, projets d'alimentation équilibrées, dispositif d'accrochage scolaire (à l'initiative des écoles).
722/485-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - CONTRIB. DES AUTRES P.P. DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	170.000	1	Subvention ONE pour l'Accueil Extra Scolaires des primaires
722/485-02/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - CONTRIB. DES AUTRES P.P. DANS LES FRAIS DE PERSONNEL	1.193	1	Transfert d'une pension annuelle versée à un MDP par le Fonds des maladies professionnelles
722/123-07/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE CORRESPONDANCE	350	1	Frais de correspondance : timbres, envoi postaux, ...
722/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE LOCATION ET D' ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	50.000	1	Location Imprimantes-photocopieuses primaires - hors papier
722/123-13/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	8.700	1	Abonnements à des licences et services pour permettre le bon fonctionnement du réseau informatique des écoles communales
722/123-16/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	500	1	Organisation de réunions pour les MDP maternelle
722/123-17/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	6.000	3	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des MDP primaires. - *Une analyse genrée des demandes de formation est nécessaire (statistiques genrées).*
722/123-19/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - ACHATS LIVRES, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	2.000	3	Abonnements revues et magazines pour les écoles. Le choix des abonnements est à l'initiative des écoles. - *Une attention particulière doit être accordée aux messages et images qui véhiculent des stéréotypes de genre dans les ouvrages.*
722/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	235.000	1 et 3	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) + matériel divers (35%). 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de primaire (65%). - *Sensibiliser le corps professoral afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'achat, la distribution et*
722/124-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	40.000	1	Entretien et réparation des aires de jeux primaires + élimination déchets/conteneurs + Bruxelles-Propreté
722/124-21/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC...	30.000	3	Achat livres de prix (accord cadre AMLI) et Saint-Nicolas. - *Il faudra être attentive à ne pas choisir des stéréotypes qui véhiculent des stéréotypes de genre.*
722/124-22/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE VOYAGE SCOLAIRES,EXCURSIONS, CLASSES DE PLEIN AIR	2.000	1	Achat médailles pour les classes de neige
722/124-23/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - FRAIS D' ORGANISATION DES REPAS	800.000	1	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 722/161-08)
722/124-24/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (TRANSPORT ET ENTREES PISCINE)	210.000	1	Transport et entrées piscine pour les élèves primaire
722/124-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	60.000	1 et 3	1) Entretien des cuisines et du mobilier + cotisation AFSCA (80%). 3) Dépenses dispositif d'accrochage scolaire écoles communales (projets à l'initiative des écoles). - *Une analyse genrée des enfants en décrochage scolaire est nécessaire (statistiques genrées). Une analyse des projets des écoles sous la loupe du genre est nécessaire.*
722/331-01/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	TRANSFERT ENS PRIMAIRE - SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES	100	1	
722/332-02/ -DA/40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT D.A.S.	50.000	3	Dispositif d'accrochage scolaire écoles non communales : projets à l'initiative des écoles. - *Une analyse genrée des enfants en décrochage scolaire est nécessaire (statistiques genrées). Une analyse des projets des écoles sous la loupe du genre est nécessaire.*
722/332-02/ -VU/40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ASBL VAL D'UCCLE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT	160.000	1 et 3	Subside communal pour les dépenses de fonctionnement de l'asbl Val D'Uccle (pour voyages scolaires). - *Interroger les organisations sur leur politique d'égalité de genre (dispositif pour traiter les inégalités de genre, mixité des équipes, etc.).*

722/431-01/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTION TRAITS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS AUTRES PP	—	—	—
722/443-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES EC LIBRES D.A.S.	30.000	3	Dispositif d'accrochage scolaire écoles non communales : projets à l'initiative des écoles. - *Une analyse genrée des enfants en décrochage scolaire devra être réalisée (statistiques genrées). Une analyse des projets des écoles sous la loupe du genre est nécessaire.*
Enseignement Secondaire							
734/111-11/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	2.000.000	3	Traitements des MDP enseignement artistique - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 734/461-01). - *Une analyse genrée de l'ensemble du personnel devra être réalisée (statistiques genrées). - Lors du recrutement, les directions des écoles veilleront à ne pas tomber dans le piège des stéréotypes, afin d'éviter des discriminations et de créer davantage d'inégalités. C'est pourquoi la sensibilisation de l'ensemble du corps professoral, de l'équipe pédagogique et de la direction est primordiale.*
735/111-11/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	880.000	3	Traitements des MDP Cours de Promotion Sociales d'Uccle (CPSU) - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 735/461-01). - *Une analyse genrée de l'ensemble du personnel devra être réalisée (statistiques genrées). - Lors du recrutement, les directions des écoles veilleront à ne pas tomber dans le piège des stéréotypes, afin d'éviter des discriminations et de créer davantage d'inégalités. C'est pourquoi la sensibilisation de l'ensemble du corps professoral, de l'équipe pédagogique et de la direction est primordiale.*
734/122-05/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - JETONS DE PRESENCE DES COMMISSIONS ET JURYS	5.000	3	Jetons de présence pour les jurys des épreuves de fin d'année - artistique. - Il est primordiale de sensibiliser la *direction de l'école sur la nécessité d'avoir un jury paritaire.*
734/123-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA FONCTION	2.500	1	Abonnement ATOS Worldline
734/123-07/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE CORRESPONDANCE	200	1	Frais de correspondance : timbres, envoi postaux, ...
734/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE LOCATION ET D' ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	6.000	1	Location imprimantes-photocopieuses primaires - hors papier
734/123-13/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	3.700	1	Abonnements à des logiciels spécifiques : Académia et Adobe
734/123-16/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES	2.000	3	Organisation des expositions de fin d'année enseignement artistique.
734/123-17/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	600	3	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des MDP artistique.- *Une analyse genrée des demandes de formation est nécessaire (statistiques genrées). Proposer au personnel de faire une formation sur l'égalité de genre.*
734/123-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	8.000	1	Organisation concours de fin d'année enseignement artistique
734/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	21.000	1 et 3	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) (30%). 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de maternelle (70%). - *Sensibiliser le corps professoral afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'achat, la distribution et l'utilisation des fournitures.*
734/124-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	33.800	1	Réparation + accords instruments musiques + location conteneurs Bruxelles-Propreté
734/124-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - LOCATION ET ENTRETIEN DES FOURNITURES TECHNIQUES	3.100	1 et 3	1) Location orgue Eglise Saint-Marc. 3) Location des costumes artistiques. - *Sensibiliser le corps professoral, afin qu'il veille à ne pas reproduire des stéréotypes de genre lors de l'attribution des costumes et des rôles.*
735/123-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA FONCTION	1.300	1	Abonnement ATOS Worldline
735/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - FRAIS DE LOCATION ET D'ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	6.000	1	Location imprimantes-photocopieuses primaires - hors papier.
735/123-17/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	500	3	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des MDP CPSU. - *Une analyse genrée des demandes de formation est nécessaire (statistiques genrées). Proposer au personnel de faire une formation sur l'égalité de genre.*
735/123-19/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - ACHATS LIVRES ,DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	700	3	Abonnements revues et magazines pour les écoles sur proposition du CPSU.- *Une attention particulière doit être accordée aux messages et images qui véhiculent des stéréotypes de genre dans les ouvrages.*
735/123-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	1.000	3	Publicité pour le Centre de Promotion Sociale d'Uccle. - *Il faudra avoir une attention particulière, afin d'éviter les stéréotypes de genre dans le choix des images, des mots (neutres ou féminins et masculins), etc.*
734/161-09/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - INTERVENTION DES PARENTS DANS LASURVEILLANCE ET LES COURS	1.200	1	Recette location d'instruments de musique aux enfants.
735/161-09/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - COURS PROMOTION SOCIALE + EDUC. PHYS.ADULTES	50.000	3	Recette inscription CPSU + cours d'éducation physique pour adultes. -*Une analyse genrée des participants est nécessaire (statistiques genrées).*
734/461-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	2.000.000	1	Traitements des MDP artistiques - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 734/111-11).
734/463-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS ARTISTIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	100.000	1	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + remboursement frais transport des MDP artistique.
735/461-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S.TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	880.000	1	Traitements des MDP artistiques - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 735/111-11)
735/463-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4.500	1	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + remboursement frais transport des MDP du CPSU
735/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	100	1	
735/126-01/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ENS TECHNIQUE - LOYERS ET CHARGES LOCATIVES DES IMMEUBLES LOUES	43.000	1	Location locaux DeFré pour le CPSU
Enseignement Spécial							
75101/111-11/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	1.700.000	3	Traitements des MDP du Merlo - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 75101/461-01). - *Une analyse genrée de l'ensemble du personnel devra être réalisée (statistiques genrées). - Lors du recrutement, les directions des écoles veilleront à ne pas tomber dans le piège des stéréotypes, afin d'éviter des discriminations et de créer davantage d'inégalités. C'est pourquoi la sensibilisation de l'ensemble du corps professoral, de l'équipe pédagogique et de la direction est primordiale.*
75102/111-11/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S	3.500.000	3	Traitements des MDP de l'ICPP - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 75102/461-01). - *Une analyse genrée de l'ensemble du personnel devra être réalisée*
75101/122-04/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - DROITS D'AUTEUR. HONORAIRES.....	6.000	3	Organisation d'ateliers artistiques et d'activités culturelles, sportives et scientifiques au Merlo, à l'initiative de l'école. - *Il faudra fournir des outils et sensibiliser le corps professoral, afin qu'il intègre le concept d'égalité de genre dans les activités.*
75101/123-07/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - FRAIS DE CORRESPONDANCE	50	1	Frais de correspondance : timbres, envoi postaux, ...
75101/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - FRAIS DE LOCATION ET D' ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	6.000	1	Location imprimantes-photocopieuses primaires - hors papier

75101/123-17/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	5.000	3	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des MDP du Merlo.- *Une analyse genrée des demandes de formation est nécessaire (statistiques genrées). Proposer au personnel de faire une formation sur l'égalité de genre.*
75101/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	16.000	1 et 3	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) (50%) 3) Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de maternelle (50%).- *Sensibiliser le corps professoral afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'achat, la distribution et l'utilisation des fournitures.*
75101/124-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIF. A LA FONCTION	2.000	1	Entretien et réparation des aires de jeux.
75101/124-21/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - FOURNITURES POUR REMISE DE PRIX, DE JOUETS, ETC.....	2.000	3	Achat livres de prix (accord cadre AML).- *Une attention particulière doit être accordée aux messages et images qui véhiculent des stéréotypes de genre dans les ouvrages.*
75101/124-23/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	15.000	1	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 75101/161-08]
75101/124-24/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (FREQ PISCINE)	2.750	1	Transport et entrées piscine pour les élèves du Merlo
75101/124-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	MERLO - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	200	1	Cotisation AFSCA
75102/122-04/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES, ET IDEMNITES PR ARTISTES, PROFESSEURS...	7.000	3	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques à l'ICPP, à l'initative de l'école. - *Fournir des outils et former le corps professoral, afin qu'il intègre le concept d'égalité de genre lors des activités.*
75102/123-07/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FRAIS DE CORRESPONDANCE	600	1	Frais de correspondance : timbres, envoi postaux, ...
75102/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FRAIS LOCATION ET D' ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	7.000	1	Location imprimantes-photocopieuses primaires - hors papier
75102/123-13/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L' INFORMATIQUE	2.050	1	Abonnements à des logiciels spécifiques pour la bonne gestion du réseau informatique de l'ICPP
75102/123-16/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	450	1	Organisation de réunions pour les MDP de l'ICPP
75102/123-17/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	5.000	3	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des MDP. - *Une analyse genrée des demandes de formation est nécessaire (statistiques genrées). Proposer au personnel de faire une formation sur l'égalité de genre.*
75101/161-08/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	MERLO - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES REPAS	15.000	3	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 75102/161-08). - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une passsibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des difficultés financières.*
75101/161-09/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	MERLO - INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	25.000	3	Redevances payées par les parents pour les surveillances de midi Merlo. - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une passsibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des difficultés financières.*
75102/161-08/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ICPP - INTERVENTIONS DES PARENTS DANS LES REPAS	500	3	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 75102/124-23). - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une passsibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des difficultés financières.*
75101/461-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	MERLO - CONTRIBUTIONS A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	1.200.000	1	Traitements des MDP du Merlo - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 75101/111-11)
75101/463-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	MERLO - CONTRIBUTIONS A.S DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	120.000	1	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + remboursement frais transport des MDP Merlo
75101/465-48/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	MERLO - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIF. DE L'AUT. SUPERIEURE	1.000	1	Subvention FWB pour l'achat de manuels scolaires
75102/461-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ICPP - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. TRAITEMENTS PERSONNEL ENSEIGNANT	3.500.000	1	Traitements des MDP du Merlo - barèmes déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Recette = Dépense 75102/111-11)
75102/463-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ICPP - CONTRIBUTIONS L'A.S. DANS FRAIS DE FONCTIONNEMENT	450.000	1	Subvention de la FWB pour frais de fonctionnement + remboursement frais transport des MDP ICPP
75102/465-48/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Education	ICPP - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUE DE L'AUTORITE SUPERIEURE	1.000	1	Subvention FWB pour l'achat de manuels scolaires.
75102/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	65.000	1 et 3	1) Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...) + achat alimentation pour l'hôtellerie + achat plantes pour l'horticulture(75%). 3) Achat matériel didactique, fournitures
75102/124-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	10.000	1	Réparation et entretien matériel horticole pour les cours
75102/124-21/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC.....	1.500	3	Achat livres de prix (accord cadre AML).- *Lors du choix des livres, il faudra être attentive aux stéréotypes de genre.*
75102/124-23/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	500	1	
75102/124-24/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (FREQ PISCINE)	12.000	1	Transport et entrées piscine pour les élèves de l'ICPP
75102/124-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Education	ICPP - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	4.600	1	Réparation cuisine + cotisation AFSCA
Jeunesse, éducation populaire, sports et loisirs							
76102/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PL DE JEUX - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	10.500	1 et 3	1) Achat alimentation et produits hygiéniques (40%). 3) Achat matériel de bricolage pour les enfants. - *Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité de genre, afin notamment d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre durant l'activité (couleurs, images, etc.).*
76102/124-06/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PL DE JEUX - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	5.000	3	Organisation d'animations
76102/124-22/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PL DE JEUX - FRAIS DE TRANSPORT DES ENFANTS	7.000	1	Transport en car pour des activités
76102/124-24/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PL DE JEUX - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES	2.000	1	Entrées piscine
76102/161-09/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Educative	PL DE JEUX - INTERVENTION DES PARENTS	45.000	3	Frais d'inscription. - Le coût est le même pour tous. Cendant, il y une possibilité d'avoir des aides, *pour les parents avec des difficultés financières, auprès du service de l'Action Social.*
76102/465-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Educative	PL DE JEUX - CONTRIBUTIONS DE L' A.S. DANS FRAIS FONCTIONNEMENT	8.000	1	Subvention ONE pour l'organisation des plaines
Prégardien							
84402/122-04/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - DROITS D'AUTEUR, HONOR., INDEM. ARTISTES, TRAD.	6.000	3	Organisation d'ateliers artistiques, à l'initative des prégardiennats. - *Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité des genre, afin notamment d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors des ateliers (couleurs, images, etc.).*
84402/123-07/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - FRAIS DE CORRESPONDANCE	100	1	Frais de correspondance : timbres, envoi postaux, ..
84402/123-12/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - FRAIS DE LOCATION ET D' ENTRETIEN MAT. ET MOB. DE BUREAU LOUE	2.500	1	Location imprimantes-photocopieuses primaires - hors papier
84402/123-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	500	1	Organisation des réunions.
84402/124-02/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	60.000	1 et 3	1) Achat produits hygiéniques et alimentation pour les prégardiennats (65%) 3) achat petites fournitures pour des bricolages (35%). *Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité de genre, afin notamment d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'achat, la distribution et l'utilisation des fournitures.*
84402/124-21/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC...	1.000	3	Achat jouets et jeux non genrés pour offrir aux enfants pour la Saint-Nicolas. - *Lors de l'achat et de la distribution des jouets, il faudra être attentive aux stéréotypes de genre, afin de ne pas discriminer les enfants. L'achat de jouets neutres pourra être aussi envisagé.*
84402/124-48/ - /40	Dépense	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	1.000	1	Fonctionnement technique et réparation des cuisines
84402/161-01/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - INTERVENTION DES PARENTS	220.000	3	Contribution des parents pour la fréquentation des prégardiennats. - *Le coût est le même pour tous les parents. Cependant, il y a une passsibilité d'avoir des aides auprès du CPAS, pour les parents avec des difficultés financières.*

84407/465-02/ - /40	Recette	Affaires éducatives	Educative	PREGARDIEN - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS DU PERSONNEL	620.000	I	Subvention de l'ONE pour prise partielle en charge des traitements des MDP prégardiennats - barèmes déterminés par l'ONE.

égalité des chances

ARTICLE	Dépense - Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
849/123-16/ - /16	Dépenses	Affaires éducatives	Egalité des Chances et des Genres	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	990	1	Les dépenses dans cet article recouvrent des achats de boissons et de nourritures pour divers événements.
849/124-48/ - /16	Dépenses	Affaires éducatives	Egalité des Chances et des Genres	AUTRES FRAIS TECHNIQUES	26.500	2 et 3	*2) Budget genré à 90 % pour les femmes en vue d'une égalité de traitement (violences faites au femmes, ateliers de paroles, etc.). 3) Les 10 % du budget restant sont consacrés aux projets qui visent à lutter contre d'autres formes de discrimination (racisme, homophobie, etc.).*
849/332-02/ - /16	Dépenses	Affaires éducatives	Egalité des Chances et des Genres	SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	10.000	2	*Des subsides seront octroyés aux asbl qui viennent en aide aux femmes qui sont victimes de violences.*
849/465-48/ - /16	Recettes	Affaires éducatives	Egalité des Chances et des Genres	AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIF. DE L'AUTORITE SUPERIEURE	12.500	1	Subsides perçus afin d'aider les femmes en difficulté.
922/958-01/ - /16	Dépenses	Affaires éducatives	Egalité des Chances et des Genres	PRELEVEMENT DE L'ORDINAIRE POUR LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-

espace vert

ARTICLE	Dépense - Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
766/122-02/ - /83	Dépense	Espace public	Espace vert	HONORAIRES ET INDEMNITES POUR ETUDES ET TRAVAUX	23.000	1	Dépenses neutres - non genrables
766/124-02/ - /83	Dépense	Espace public	Espace vert	FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	135.000	1	Dépenses neutres - non genrables
766/124-06/ - /83	Dépense	Espace public	Espace vert	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	190.000	1	Dépenses neutres - non genrables
766/124-12/ - /83	Dépense	Espace public	Espace vert	LOCATION ET ENTRETIEN DES FOURNITURES TECHNIQUES	45.000	1	Dépenses neutres - non genrables
766/332-02/ - /83	Dépense	Espace public	Espace vert	SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS PROMOTION DES ESPACES VERTS	-	-	-
766/161-48/ - /83	Recette	Espace public	Espace vert	PRODUITS ET RECUPERATIONS DIVERS	13.000	1	Recettes neutres - non genrables
766/380-05/ - /83	Recette	Espace public	Espace vert	DONS MANUELS	145.000	-	-

famille-crèches

ARTICLE	Dépense/ Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
131/123-14/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - PRESTATIONS DU SERVICE MEDICAL DU TRAVAIL	4.000,00	1	Dépense neutre
131/124-06/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - MEDECINE TRAV - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	0,00	-	-
140/465-48/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	COVID-19 - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S.	0,00	-	-
825/123-16/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - SOUTIEN A LA PARENTE - ORGANISATIONS DIVERSES	18.000,00	3	Les dépenses recouvrent la quinzaine de la petite enfance et d'autres activités organisées au Family Corner.- *Une analyse genrée de la participation à ces activitées devra être réalisée (statistiques genrées des participants).*
825/331-01/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - PRIMES DE NAISSANCES	0,00	-	-
825/332-02/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	5.000,00	1	Dépense neutre
833/332-02/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - MOINS VALIDES - INTERVENTIONS EN FAVEUR DES HANDICAPES	19.000,00	1	Dépense neutre
825/465-48/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - AUTRES CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DE L'AUTORITÉ SUPÉRIEURE	5.000,00	1	Dépense neutre
840/123-48/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	500	1	Dépense neutre
844/122-48/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES - INDEMNITES POUR AUTRES PRESTATIONS (ALE)	1.000,00	1	Dépense neutre
84401/122-02/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR ETUDES ET TRAV DU SERV. ORD	0,00	-	-
84401/122-03/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR AVOCATS MEDECINS ET PARAMEDICAL	18.000,00	3	*Les prestataires engagés pour des campagnes de vaccination, etc. - Une liste des prestataires accompagnée d'une analyse genrée (statistiques genrées).- 3) Lors du recrutement, les responsables du service devront être attentives, afin de ne pas tomber dans le piège des stéréotypes et d'éviter des discriminations.*
84401/123-16/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	720	1	Dépense neutre
84401/124-02/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	215.000,00	3	Achats de couchages et de jeux (camions, poupées filles, garçons, asiatiques, africaines, européennes, etc.) uniquement neutres pourraient envisagés. Une formation pour le personnel est pourra être envisagé afin de le sensibiliser aux stéréotypes de genre.- *Cette formation devrait être renouvelée tous les 3 ans. Il faudrait vérifier que les revues pour enfants auxquelles sont abonnnées les crèches ne véhiculent pas des discours et des images stéréotypés.*
84401/124-06/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	28.000,00	1	Dépense neutre
84401/124-48/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - AUTRES FRAIS TECHNIQUE	1.000,00	1	Dépense neutre
849/123-16/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP- FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	990	1	Dépense neutre
849/124-48/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	16.000,00	1	Dépense neutre
849/332-02/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	SANTE-PREVENTION-ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	3.500,00	1	Dépense neutre
84401/161-01/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - PRODUITS DE PRESTATIONS DIRECTES	770.000,00	1	Dépense neutre
84401/465-48/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	CRECHES - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'A.S.	1.700.000,00	1	Dépense neutre
849/465-48/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	FAMILLES/SANTE/HANDICAP - AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L'AUTORITE SUPERIEURE	10.000,00	1	Dépense neutre
871/122-03/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	MEDECINE - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR MEDECINS ET PARAMEDICAL	80.000,00	1	Dépense neutre
871/123-02/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	MEDECINE - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	1.000,00	1	Dépense neutre
871/124-02/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	MEDECINE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	25.000,00	1	Dépense neutre
871/124-06/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	MEDECINE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	500	1	Dépense neutre
875/123-16/ - /90	Dépense	Affaires éducatives	Familles - crèches	SANTE/PREVENTION - ORGANISATIONS DIVERSES	8.000,00	2	*Campagnes de prévention. - Elle sont adaptées en fonction du genre (dépistage du cancer du col de l'utérus, etc.).*

871/161-01/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	MEDECINE - PRODUITS DE PRESTATIONS DIRECTES	6.500,00	1	Dépense neutre
871/380-48/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	MEDECINE - AUTRES CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES ET DES MENAGES	6.000,00	1	Dépense neutre
871/465-01/ - /90	Recette	Affaires éducatives	Familles - crèches	MEDECINE - CONTRIBUTIONS DE L'A.S. DANS FRAIS FONCTIONNEMENT	160.000,00	1	Dépense neutre

Mobilité

ARTICLE	Dépense - Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
410/123-16/ - /95	Dépense	Espace public	Mobilité	FRAIS ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	10.000	3	*Une réflexion sur le genre pourra être envisagée, en fonction des projets qui seront mis en place.*
410/465-48/ - /95	Recette	Espace public	Mobilité	AUTRES CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DE L' A.S.	17.500	1	Contrat de mobilité - subside de la Région afin de fluidifier le trafic dans les carrefours régionaux - pas d'impact sur le genre.

Parascolaire

ARTICLE	Dépense - Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
76104/332-02/ - /13	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	TRANSFERT PARASCOLAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL	310.000		
Subsides - détails des dépenses							
76104/332-02/ - /14	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Frais de Personnel - Moniteurs contrat CDD	188.771,34	3	23 monitrices et 53 moniteurs. - *La profession est davantage attirée par des hommes en raisons de la sous représentation des femmes dans le secteur du sport, les horaires proposés , etc. Mais une réflexion sur le processus de recrutement peut être envisagée (attention accordée aux images, texte inclusif, etc.).*
76104/332-02/ - /15	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	ONSS	31.703,90	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /16	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Assurances (Moniteurs & enfants)	7.467,30	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /17	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Bureau comptable	8.857,20	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /18	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Adehls (calculs rémunérations)	5.644,73	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /19	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Frais de Transport (cars)	942,45	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /20	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Repas (stages carnaval, pâques, été)	1.718,12	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /21	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Prestations de Tiers (asbl associées)	48.667,70	3	*Une analyse genrée des prestataires devra être réalisée (statistiques genrées).- Sensibiliser les prestataires sur les questions et problématiques d'inégalités de genre et tenter d'établir des reflexions sur ceux qui pourraient être mis en place, pour tendre à une égalité.*
76104/332-02/ - /22	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Publications (brochures, radio)	28.931,95	3	Publications pour la promotion des activités. - *Un travail de réflexion va être réalisé sur les images d'enfants véhiculées dans les brochures. La possibilité d'utiliser "une masquotte" (neutre) pour promouvoir les activités est envisagée.*
76104/332-02/ - /23	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Frais de réunion du staff, équipe pédagogique	2.892,00	1 et 3	1) Les frais administratifs liés aux réunions sont neutres. 3) Les réunions de l'ensemble du staff et de l'équipe pédagogique sont des moments propices pour les sensibiliser aux stéréotypes de genre présents dans le secteur. Une séance de sensibilisation durant celles-ci pourrait être envisagée.
76104/332-02/ - /24	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Frais de manifestations (cross, natation...)	0	-	-
76104/332-02/ - /25	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Frais bancaires	963,86	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /26	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Téléphone (moniteurs et responsables)	898,59	1	Dépense neutre
76104/332-02/ - /27	Dépenses	Affaires culturelles et récréatives	Parascolaire	Matériel (V.T.T., ballons, PC...)	24.795,44	1	Dépense neutre

participation citoyenne

ARTICLE	Dépense Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
104/122-02/ - /17	Dépense		Participation citoyenne	SECRETARIAT COM - HONORAIRES ET INDEMNITES POUR ETUDES ET TRAV DU SERV.	20.000	3	Dépenses pour de la consultance et l'accompagnement dans le cadre de l'organisation des différents processus participatifs. - Il serait possible d'intégrer des clauses dans le marché public: *tenir compte des éventuelles différences entre les femmes et les hommes dans le cadre de la communication et de la méthodologie des processus participatifs ; intégrer le résultat de l'analyse des différences et inégalités entre hommes et femmes dans le résultat de leur mission : mettre en évidence les différences et les éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes au sein du processus participatif dans le rapport final et rédiger des recommandations qui tiennent compte de ces différences ; tenir compte de la représentation des femmes au sein de l'équipe de l'agence lors de la sélection du prestataire ; porter une attention particulière lors de la modération et la facilitation des ateliers participatifs afin que la prise de parole soit équitable entre les femmes et les hommes et que l'atmosphère de l'atelier soit propice à une prise de parole confortable.*
104/123-16/ - /17	Dépense		Participation citoyenne	FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	20.700	3	Dépenses pour l'organisation de processus participatifs (États généraux de la jeunesse, budget participatif, conseil de quartier) et leur communication. - *La dimension de genre pourra être intégrée de diverses manières : accorder une attention particulière à la parité de genre dans les conseils de quartier, dans la mise en œuvre des budgets participatifs, pour les projets renforçant l'égalité des genres ; s'assurer que la facilitation soit sensibilisée à l'égalité des genres ; organiser des permanences/ateliers d'accompagnement pour les personnes désireuses de participer à un processus participatif ; veiller à ce que les ateliers soient organisés à des horaires adéquats aux travailleuses et travailleurs (avec enfants) et en présentiel, avec la possibilité d'une garderie pour enfants ; prendre en compte le genre dans l'évaluation des projets participatifs et le public atteint ; une attention accordée aux images (stéréotypes, représentations, etc.) ; écriture inclusive (étudiant- étudiante, travailleur – travailleuse, etc.) ; tenir compte de la dimension de genre (l'existence de différences entre la situation respective des femmes et des hommes) lors de la conception de campagnes d'information/de sensibilisation/de promotion ; veiller à ce que la communication liée à la promotion des projets ne soit pas uniquement numérique ; veiller à communiquer via des moyens papier et via des séances d'information.*
104/332-02/ - /17	Dépense		Participation citoyenne	SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	30.000	3	Dépenses pour financer des projets de quartier et collectifs sélectionnés dans le cadre du subside Coup de Pouce Projet Citoyen. - *La dimension de genre pourra être intégrée de diverses manières en termes de communication et d'obtention du subside : intégrer une clause pour augmenter la participation des femmes ; apporter une aide pour la rédaction du dossier de candidature ; veiller à la communication liée à la promotion du subside (pas uniquement numérique, séances d'information dans différents quartiers à des horaires adéquats, etc.) ; encourager les projets qui permettent une promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ou une certaine autonomisation des femmes.*
104/485-48/ - /17	Recette		Participation citoyenne	CONTRIB. DES AUTRES P.P. A DES FINS SPECIFIQUES	-	-	-

Prévention

Article	Dépense - Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
300/122-02/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	HONORAIRES ET INDEMNITES POUR ETUDES ET TRAV DU SERV. ORD	3.841,28	3	Il s'agit d'un supplément de dépense pour une étude démarrée en 2021. Elle a pour objectif d'analyser le sentiment de bien-être et de cohésion sociale dans l'espace publique des quartiers Melkriek et Hornborch. - *Il serait possible d' interroger le bureau d'étude, afin de savoir si les inégalités de genre seront prises en compte dans l'étude.*

300/122-48/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	INDEMNITES POUR AUTRES PRESTATIONS (ALE)	61.800,00	3	Les dépenses envisagées sur cet article sont les chèques ALE pour les surveillants habilités. Les prestations de Schola ULB (remédiation) et les entretiens et réparation des vélos des Gardiens de la Paix. - *Une analyse genrée de l'ensemble des surveillants habilités devra être réalisée (statistiques genrées).*
300/123-11/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	0	_	_
300/123-16/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	500	1 et 3	Les dépenses pour des réceptions lors des rencontres avec nos partenaires sociaux. - *Etablir des partenariats qu'avec des organismes qui ont une politique qui tient compte de l'égalité de genre pourrait être envisagé.*
300/123-17/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	10.000,00	3	Les formations sont données sur base des demandes individuelles, pour les pôles Conseil et Accompagnement scolaire et Médiation sociale. - *L'accent va être mis sur des formations pour sensibiliser les travailleurs sur les questions d'inégalité de genre.*
300/123-19/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	FRAIS D'ACHATS LIVRES, DE DOCUMENTATION ET D'ABONNEMENTS	3.320,00	3	*L'achat d'ouvrages qui traitent les questions et problématiques d'égalité de genre pourrait être envisagé.*
300/124-02/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	4.650,00	1 et 3	1) L'achat de matériels et d'équipements qui sont neutres. 3) *Les sur-pantalons de pluie seront choisis en fonction du genre.*
300/124-05/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	FOURN. ENTRET. ET LOC. VETEMENTS DE TRAV. POUR PERS. COMM.	0	_	_
300/124-06/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	2.000,00	3	*Les affiches et flyers seront réalisés avec une prise en compte des inégalité de genre (attention accordée aux représentations et aux stéréotypes dans le choix des images et des textes, diffusion dans des lieux fréquentés par des minorités de genre, etc.).*
300/124-08/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	ASSURANCES DIVERSES (RC, VOL, INCENDIE, MOBILIER, ETC...)	400	1	Assurance pour assurer des activités dans des locaux qui n'appartiennent pas à la Commune.
300/124-48/ - /97	Dépense	Affaires sociales et économiques	Prévention	AUTRES FRAIS TECHNIQUES	16.000,00	2 et 3	Les activités des éducateurs et éducatrices de rue pour des jeunes. - *2) Des séances de boxe sont organisées en non-mixité et un travail d'empowerment avec les jeunes filles est en réflexion. 3) Des parties de foot en mixité sont organisées. - Une réflexion sur la mixité avec les groupes de jeunes pourrait être envisagée.*
300/465-08/ - /97	Recette	Affaires sociales et économiques	Prévention	CONTRIBUTIONS DE L'A.S. CONTRATS DE SECURITE	1.187.865,53	1 et 3	Subsides du gouvernement fédéral et de la Région Bruxelles Capitale sont neutres. - *La recherche de financements pour traiter les problématiques concernant les inégalités de genres rencontrées sur le terrain peut être envisagée.*

Sports

ARTICLE	Dépense - Recette	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION 2022	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
764/123-16/ - /12	Dépense	Affaires culturelles et créatives	Sports	ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	54. 000	3	Les dépenses de cet article sont consacrées à l'organisation des 10 km d'Uccle. - *Une analyse des participants selon le genre devra être effectuée. Propositions : inclure dans les 10 km d'Uccle un thème (droits des femmes), afin de sensibiliser le grand public aux inégalités ou réaliser une course à thème en plus des 10 km d'Uccle.*
764/124-02/ - /12	Dépense	Affaires culturelles et créatives	Sports	FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	19. 000	1	Achats de fournitures (clous, vis, etc.)
764/124-06/ - /12	Dépense	Affaires culturelles et créatives	Sports	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS	32. 000	3	Prestations de tiers. - *Interroger les firmes afin de savoir si elles ont une politique en matière d'égalité de genre.*
764/332-02/ - /12	Dépense	Affaires culturelles et créatives	Sports	SUBSIDES AUX ORGANISMES SPORTIFS	45.000	3	Plus de 50 % du montant est consacré aux clubs, sous forme de subsides qui leur ait octroyer.- *Il serait aussi possible de questionner les clubs sur la fréquentions de leurs infrastructures en fonction du genre et de leur demander si ils ont des politiques d'agéalités de genre.* - Les chèques-sport ont été mis en place en 2021 et ils ont permis à 10 filles et 34 garçons de pratiquer un sport.- *Etant donné le nombre faible de demandes pour des filles, la possibilité de faire une campagne, avec une communication ciblée est envisagée (illustrer les affiches avec uniquement des photos de filles faisant du sport).*
764/332-02/ -PI/12	Dépense	Affaires culturelles et créatives	Sports	SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE LONGCHAMP	500.000	3	*Une analyse de la fréquention de la piscine sous l'angle du genre devra être réalisée.*
764/161-01/ - /12	Recette	Affaires culturelles et créatives	Sports	ACTIVITES SPORTIVES : INTERVENTION DES PARTICIPANTS	80.000	3	*Une analyse des inscriptions aux cours de gym, d'aquagym et des 10 km de Uccle, sous l'angle du genre devra être réalisée.*
764/161-04/ - /12	Recette	Affaires culturelles et créatives	Sports	INSTALLATIONS SPORTIVES : REDEVANCES D'OCCUPATION	260.000	3	Location d'infrastructure. - *Une enquête sur la fréquention des clubs sous l'angle du genre devra être réalisée. Il serait également possible d'interroger les directions des clubs pour savoir quelles sont leur politique en matière d'égalité de genre.*
764/380-05/ - /12	Recette	Affaires culturelles et créatives	Sports	DONS MANUELS	15.000	1	Les sponsors des 10 km d'Uccle.

BUDGET GENRE : PROGRAMME EXTRAORDINAIRE 2022

ARTICLE	Département	Service	LIBELLE	ESTIMATION	SUBSIDES	A CHARGE	Catégorie BSG	MOTIVATION GENRE
764/725-60/ - /12	AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES	SPORT	SPORTS - Création d'un skate park	150.000	105.000	45.000	3	Création d'un skate park. - *Le genre devra être pris en compte tout au long du processus de la création du skate park et dans la gestion du lieu (lieu, mobiliers, périodes de fréquentation selon le genre, le nom du skate park, etc.).*
764/744-98/ - /12	AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES	SPORT	SPORTS - Achat de machines et matériel d'exploitation divers	10.000		10.000	1	Achat d'équipements
000/724-60/ - /17	AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES	PARTICIPATION CITOYENNE	PARTICIPATION CITOYENNE - Budget participatif 2023-24 (à inscrire en fonction des premiers engagements à faire. Cf. calendrier encore à définir)	150.000		150.000	1	Achat de matériel et d'infrastructure des projets du budget participatif
706/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	CENTRE PMS - Rééquipement	1.100		1.100	1	Sièges de bureaux
706/742-53/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	CENTRE PMS - Equipement en ordinateurs portables (logopèdes et personnel)	3.000		3.000	1	Equipement des membres du personnels en matériel informatique
706/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	CENTRE PMS - Jeux didactiques (300 €) + plastifieuse (400 €)	700		700	1 et 3	1) Achat plastifieuse (55%). 3) Jeux didactiques neutres (45%). - *Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité de genre, afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'utilisation des jeux.*
721/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS MATERNEL - Rééquipement en mobilier garderie intérieur et extérieur (meuble, armoire, bancs, chaises, gros matériel sportif, ...)	34.000		34.000	1 et 3	1) Rééquipement en mobilier pour les MDP et les classes. 3) Des gros matériels sportifs. - *Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité de genre, afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'utilisation des infrastuctures.*
721/742-53/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS MATERNEL - Equipement informatique : pc, écrans, tablettes, équipements divers : souris, webcam, écouteurs...	10.000		10.000	1	Equipement des membres du personnels en matériel informatique
721/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS MATERNEL - Rééquipement en matériel et jeux didactiques classes et garderies, petit matériel de sport et de psychomotricité	38.000		38.000	1 et 3	1) Equipement matériel. 3) Jeux didactiques, petit matériel de sport et de psychomotricité. - *Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité de genre, afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre dans les interactiosn avec les enfants et durant l'utilisation des jeux et du matériel de sport et de psychomotricité.*
722/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS PRIMAIRE - Equipement des cours de récréation et gymnases et mobilier divers (bancs, chaises, armoires, chariots, ...), idem extrascolaire, gros matériel éducation physique ; achat aire de jeu école du centre	161.000		161.000	2 et 3	2) Rénovation de la cour de récréation de l'école communale du Centre est prévue. - *Une perspective genrée incluse dans la réflexion sur les nouveaux aménagements prévus (aires de jeux) (45%)* . 3) Equipement matériel sportif pour les cours d'éducation physique + gros matériel pour l'accueil extra scolaire (55%). - *Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité de genre, afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'utilisation du matériel et dans les interactions avec le enfants.*
722/742-53/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS PRIMAIRE - Equipement Tableau Blanc Interactif 23 classes primaires	143.500		143.500	1	Equipement de plusieurs classes avec des tableaux blancs interactifs en plus des tableaux classiques
722/744-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS PRIMAIRE - Equipements de cuisine nouveau cahier des charges, remplacement des machines obsolètes	35.000		35.000	1	Achat matériel industriel pour les cuisines des écoles communales
722/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS PRIMAIRE - Matériel et jeux didactiques, électroménagers, petit matériel électrique et audiovisuel, matériel de cuisine (idem pour garderie, voir compensation subside ONE ATL), matériel entretien propreté, machines pour travaux techniques des régisseurs	72.000		72.000	1	Electroménagers pour les cuisines scolaires et les écoles, matériel entretien et machines pour travaux techniques.
734/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS ARTISTIQUE - Rééquipement en mobilier divers (bancs, chaises, armoires, ...)	2.000		2.000	1	Equipement en mobilier divers pour les futurs nouveaux locaux du Centre de Promotion Social d'Uccle (CPSU).
734/742-53/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS ARTISTIQUE - PC-logiciels, écrans, webcams, souris, ...	5.000		5.000	1	Equipement des MDP et locaux en matériel informatique
734/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS ARTISTIQUE - Achat d'instruments : piano, trompette, flûte, 3 violons, 20 xylophones Nederlands Academie	14.000		14.000	1	Equipement en instruments de musiques pour les cours des Académies de musique Fr et Nlds
735/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS TECHNIQUE - CPSU - Equipement 25 Danse - report 21-22. 9000 € récupérés sur mobilier existant 25 Danse	20.000		20.000	1	Equipement en mobilier divers pour les futurs nouveaux locaux du CPSU

735/742-53/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS TECHNIQUE - CPSU - Equipement 25 Danse : pc portables, projecteurs, écrans, accessoires divers	15.000		15.000	1	Equipement en matériel informatique pour les futurs nouveaux locaux du CPSU
735/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ENS TECHNIQUE - CPSU - Achat de petit électroménagers divers	500		500	1	Equipement en petit électoménager pour les futurs nouveaux locaux du CPSU
75101/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	MERLO - Rééquipement en mobilier divers (bancs, chaises, armoires, rangements, chariots, ...)	7.000		7.000	1	Equipement en mobilier divers pour les MDP du Merlo et les salles de classe
75101/742-53/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	MERLO - Equipement informatique divers : tablettes, ...	8.000		8.000	1	Equipement des MDP et locaux en matériel informatique
75101/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	MERLO - Equipement en matériel et jeux didactiques, équipement pour accueil Type 2, psychomotricité, logopède, ...	10.000		10.000	1	Equipement en matériel et jeux didactiques spécifiques pour l'accueil Type 2 au Merlo + matériel de psychomotricité
75102/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ICPP - Rééquipement en mobilier divers (bancs, chaises, armoires, rangements, chariots, ...)	7.000		7.000	1	Equipement en mobilier divers pour les MDP du Merlo et les salles de classe
75102/742-53/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ICPP - Equipement informatique	5.000		5.000	1	Equipement des MDP et locaux en matériel informatique
75102/744-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ICPP - Achat sauteuse, armoire réfrigérée, robots coupes, batteur mélangeur, machine à laver professionnelle, double friteuse, ...	16.000		16.000	1	Achat matériel pour la cuisine de l'école
75102/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	ICPP - Matériel et jeux didactique, petit électroménager, outillage formations professionnelles horticulture et cuisine, ...	22.000		22.000	1 et 3	1) Equipement en matériel et petit électroménager pour l'école *3) Achat de jeux didactiques. - Le corps professoral devra être sensibilisé aux questions d'égalité de genre, afin d'éviter de véhiculer des stéréotypes de genre lors de l'utilisation des jeux.*
76102/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	PL DE JEUX - Achat matériel sportif et ludique pour les plaines	2.000		2.000	3	Equipement annuel pour les plaines de jeux. - *Une perspective genrée sera prise en compte dans la réflexion du matériel à acquérir.*
84402/741-51/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	PREGARDIEN - PG CALEVOET - Augmentation à 35 enfants : achat mobilier : lits, tables, équipement sdb, cuisine ...	14.000		14.000	1	Achat matériel pour augmenter la capacité d'accueil du prégardiennat.
84402/744-98/ - /40	AFFAIRES EDUCATIVES	EDUCATION	PREGARDIEN - PG CALEVOET - Augmentation à 35 enfants : équipements divers, jeux,...	21.000		21.000	3	Augmentation de la capacité d'accueil du prégardiennat. - *Une perspective genrée sera prise en compte dans la réflexion du matériel ludique à acquérir.*
300/522-51/ - /97	AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES	PREVENTION	PREVENTION - Primes à la sécurisation et primes pour cadenas vélos	28.000	28.000	0	3	Des conseils et des primes pour les Uccloisqui ont été cambriolés. *Une analyse de genre des bénéficiaires devra être réalisée. (statistiques genrées).*

ART. 60§7

CPAS : UCCLE

		Compte 2020	Budget modifié 2021	Budget 2022
Nombre annuel articles 60§7 par an (ETP)		**115,83**	**136,70**	**136,70**
dont art. 60§7 "économie sociale"		17,92	20,00	20,00
Art. 60§7 mis à disposition de la commune (ETP)		5,42	6,00	6,00
Art. 60§7 mis à disposition du CPAS (ETP)		48,25	56,60	40,00
Rémunération du personnel art. 60§7		**4.494.677,64**	**5.820.361,81**	**6.062.485,00**
Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année)	33350/05, 33490/21,11100/17 et 11200/17	2.969.173,95	3.658.759,96	3.792.445,00
Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL	11300/17	741.432,52	989.281,85	1.026.315,00
Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL	concerne l'exonération : calcul 28,86% sur les salaires comme pour les contractuels. il reste 0,01% à charge du CPAS	684.301,04	900.070,00	940.610,00
Autres cotisations (assurances, service social collectif, médecine du travail, ...)	11700/17, 11800/17, 11900/17	44.412,28	46.750,00	45.785,00
Autres interventions dans la rémunération (chèques repas, transport, ...)	11500/17	55.357,85	225.500,00	257.330,00
Frais de fonctionnement liés aux art.60§7		**4.299,86**	**29.883,00**	**67.005,00**
Indemnités et coûts divers	84492X/12100/01 Frais de déplacement, de séjour et de services	2.226,85	4.713,00	3.305,00
Frais de formation	84492X/12300/09	2.073,01	25.170,00	63.700,00
Interventions dans le coût de la rémunération des art. 60§7		**2.155.467,42**	**2.779.850,00**	**3.205.865,00**
Subside régional (taux ménage RI ou ERI)	46550/05 et 46590/03 de la fonction 8320	1.695.664,70	2.125.295,00	2.378.300,00
Subside régional Economie sociale	84492X/46560/05 et 84492X/46590/03	196.287,86	228.455,00	214.465,00
Subsides régionaux spécifiques (formation et soutien financier)	84492x/46500/13	0,00	0,00	0,00
Intervention des utilisateurs	84492X/16100/01	263.514,86	426.100,00	613.100,00
Total à charge des pouvoirs locaux		**3.027.811,12**	**3.970.464,81**	**3.864.235,00**
Montant moyen par art. 60§7		**26.140,13**	**29.045,10**	**28.268,00**
Personnel du service ISP (admin - TS – ligne hiérarchique / ETP)		**14,50**	**14,50**	**15,50**
Rémunération du personnel ISP		813.225,89	755.121,73	995.035,00
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)		55.556,67	60.296,00	55.983,00
Accompagnateurs art. 60§7 (ETP)		**2,50**	**2,00**	**2,50**
Rémunération des accompagnateurs		140.185,00	105.000,08	146.000,00
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)				
Personnel en charge des RH des art. 60§7 (gestion et payroll / ETP)		**3,75**	**3,75**	**3,75**
Rémunération		243.200,00	243.800,00	250.000,00
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)				
Autres charges (à préciser)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Frais de déplacement				
Cotisations service médical du travail				
Assurances				
Frais de chauffage				
Formation professionnelle				
Loyer				
ETP en charge des art. 60§7		**20,75**	**20,25**	**21,75**
Charges totales (hors rémunération des art. 60§7)		**1.252.167,56**	**1.164.217,81**	**1.447.018,00**

PLAN TRIENNAL & PV DE LA CONCERTATION COMMUNE/CPAS

COMMUNE D'UCCLE

PLAN TRIENNAL 2022-2024

NOTE EXPLICATIVE

Introduction

Dans le respect du prescrit de l'article 242bis de la Nouvelle Loi Communale, le plan triennal 2022-2024 doit comprendre, en sus des projections pour chaque poste majeur de dépenses et de recettes pour les deux exercices suivant l'année du budget 2022, une note explicative décrivant les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années, et leur impact sur l'évolution des postes de recettes et de dépenses sur ces trois années.

Vous trouverez ci-après ladite note explicative qui a été établie sur la base de l'organigramme de l'administration communale qui est structurée en départements primaires et d'appui.

Le déménagement vers le nouveau centre administratif sis au n°77 de la rue de Stalle prévu dans le courant du premier trimestre 2022 et l'atténuation espérée de la phase aiguë de la crise sanitaire due au Covid-19 doivent permettre de libérer des moyens et du temps pour concrétiser de nouveaux projets.

Les principales recettes de transfert

Ce plan triennal est établi sans augmentation de taxe ou d'impôt en 2023 et 2024 en dehors de l'impact de l'inflation. Par ailleurs, en matière de fiscalité locale, et en concertation avec la tutelle, la taxe sur les antennes GSM ne fait plus l'objet de provisions pour risques et charges en 2023 et en 2024 considérant que le risque inhérent à cette créance est couvert par les provisions constituées ces dernières années.

1. Le précompte immobilier.

Dans le plan triennal 2022-23-24, les centimes additionnels au précompte immobilier sont maintenus à 2.940.

Précompte immobilier	2017	2018	2019	2020	2021
Prévisions	52.012.897,18	53.863.831,11	55.323.500,98	57.932.709,19	59.815.048,01
Droits définitifs	52.104.240,41	55.227.685,93	56.396.448,84	56.672.607,92	
Taux de réalisation	100,18%	102,53%	101,94%	97,82%	
Pourcentage d'écart	0,18%	2,53%	1,94%	-2,18%	

Les estimations des recettes fiscales du PRI pour les 3 prochaines années sont les suivantes :

Précompte immobilier	2022	2023	2024
Prévisions plan triennal	60.880.987,60	60.955.075,58	62.652.656,56
évolution par rapport à l'année précédente	**1,78%**	**0,12%**	**2,78%**

2. L'impôt des personnes physiques (I.P.P.).

Dans le plan triennal 2022-23-24, le taux des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques est maintenu à 5,7%.

Impôts personnes physiques	2017	2018	2019	2020	2021
Prévisions	22.227.262,22	23.147.812,23	25.512.220,33	24.484.143,87	24.164.186,91
Droits définitifs	23.603.435,54	24.601.453,32	24.078.364,70	24.834.056,93	
Taux de réalisation	106,19%	106,28%	94,38%	101,43%	
Pourcentage d'écart	6,19%	6,28%	-5,62%	1,43%	

Les estimations des recettes fiscales de l'IPP pour les 3 prochaines années sont les suivantes :

Impôts personnes physiques	2022	2023	2024
Prévisions Plan Triennal	25.679.962,26	26.193.561,51	26.717.432,74
évolution par rapport à l'année précédente	**6,27%**	**2,00%**	**2,00%**

Les recettes de la dette : la perception de dividendes.

Nous ne prévoyons plus de toucher de dividendes de Brutélé, donc les recettes de dividendes vont légèrement baisser en 2022. A partir de 2023, ces rentrées devraient se stabiliser.

Dividendes	2020	2021	2022	2023	2024
Brutélé	117.686,65	92.686,64	0,00	0,00	0,00
Hydrobru	915.214,39	865.733,22	933.518,68	952.189,05	971.232,83
Interfin – électricité	1.560.577,66	1.593.265,10	1.571.439,01	1.571.439,01	1.571.439,01
Interfin – gaz	2.506.472,35	2.488.618,31	2.432.996,71	2.432.996,71	2.432.996,71
TOTAUX	**5.099.951,05**	**5.040.303,27**	**4.937.954,40**	**4.956.624,77**	**4.975.668,55**
évolution par rapport à l'année précédente		**-1,17%**	**-2,03%**	**0,38%**	**0,38%**

Les principales dépenses de transfert.

Les dépenses de transferts représentent plus d'1/4 des dépenses de notre commune. La dotation à la zone de police augmente en dessous de l'inflation à 2,4% en 2022 et de 2% en 2023 et en 2024.

La dotation au CPAS augmente de 10% en 2022 et de 5% en 2023 ainsi qu'en 2024.

Il s'agit d'assurer les moyens nécessaires pour que ces deux institutions soient en mesure de répondre aux besoins de la population tant en matière sociale qu'en matière de sécurité.

Transferts	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation communale à la zone police (330/435-01)	17.046.115,04	17.046.115,04	17.455.221,31	17.804.325,74	18.160.412,25
Dotation de fonctionnement au CPAS (831/435-01)	16.649.963,10	17.472.751,87	19.220.027,00	20.181.028,35	21.190.079,77
TOTAUX	**33.696.078,14**	**34.518.866,91**	**36.675.248,31**	**37.985.354,09**	**39.350.492,02**
évolution par rapport à l'année précédente		**2,44%**	**6,25%**	**3,57%**	**3,59%**

La charge de la dette

Dette communale	2020	2021	2022	2023	2024
Charges financières des emprunts à charge de la commune (211-01)	2.172.342,83	1.946.508,80	2.066.803,71	1.857.741,35	1.692.679,84
dont prêts d'investissement du FRBRTC	*188.991,67*	*180.857,43*	*172.316,47*	*200.684,12*	*190.145,48*
Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune (911-01)	10.188.503,04	9.115.529,34	10.223.840,00	8.526.162,92	8.272.034,77
dont prêts d'investissement du FRBRTC	*162.684,87*	*170.819,10*	*179.360,06*	*212.779,20*	*223.418,16*
TOTAUX	**12.360.845,87**	**11.062.038,14**	**12.290.643,71**	**10.383.904,27**	**9.964.714,61**
évolution par rapport à l'année précédente		**-10,51%**	**11,11%**	**-15,51%**	**-4,04%**

Département des Affaires sociales et économiques

Prévention

Le service Prévention est compétent pour la coordination et pour l'application du Plan stratégique de sécurité et de prévention, subsidié au niveau fédéral par le SPF Intérieur et, au niveau régional, via Bruxelles Prévention & Sécurité (Plan bruxellois de prévention et de proximité) et Perspective. Brussels (Plan d'accrochage scolaire communal).

Comme c'est le cas dans l'ensemble de communes, les frais de personnel et de fonctionnement de ce service sont en grande partie subsidiés. En revanche, la Commune d'Uccle présente la particularité d'être largement moins subsidiée via les fonds régionaux en regard de son nombre d'habitants (environ 9 euros par habitant) et en comparaison avec des communes (notamment de la seconde couronne sud-est) présentant des caractéristiques sociodémographiques comparables.

Le service de Prévention concentre ses ressources sur la prévention primaire (amélioration des conditions générales de la population) et secondaire (aide aux personnes en difficulté en vue de leur permettre de se maintenir dans leur milieu de vie).

L'action du service se partage entre, d'une part, la présence visible sur le terrain, dans une logique de proximité avec le public, des gardiens de la paix (GP) et des éducateurs de rue (EDR), et d'autre part, les missions de prévention des cambriolages, de médiation sociale et d'accompagnement scolaire.

En lien avec le développement du plan local de cohésion sociale (lire sous ce chapitre), la Commune a l'ambition de renforcer sa présence de terrain, en priorité au bénéfice des quartiers et des populations qui se trouvent dans une situation sociale plus vulnérable, notamment la jeunesse. Cela notamment dans la perspective de l'arrivée de nouveaux habitants via les projets de construction de logements.

Cette ambition passe par le renforcement de ses équipes de gardiens de la paix et des éducateurs de rue.

Le service Prévention étudiera en parallèle l'opportunité et la faisabilité de mettre en place une antenne LISA (Local Integrated Security Antenna).

Action et Cohésion sociales

Uccle est depuis peu éligible aux subsides de la politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française. Ceci entraîne pour la Commune de nouvelles obligations qui sont prises en charge au sein du service de l'Action sociale et en lien avec l'action du service Prévention qui comprennent notamment :

- l'organisation au niveau local d'une concertation (partage d'informations entre opérateurs de cohésion sociale) et d'une coordination (soutien et évaluation des opérateurs, en relais de la COCOF) ;
- la réalisation d'un diagnostic local en vue d'identifier les problématiques locales par quartier ;
- la rédaction d'un pacte local qui doit définir notamment les lignes directrices des actions à mener sur le territoire de la commune pour 5 ans.

Afin de réaliser ces obligations, il a été procédé dans le second semestre 2021 à l'engagement d'un « Coordinateur de la vie associative » qui se chargera également d'accompagner les différentes associations uccloises, à contribuer à l'interconnaissance et au partenariat dans le milieu associatif ucclois et à valoriser celui-ci.

En étroite interaction avec le service Prévention, le service Action et Cohésion sociales aura pour mission d'enraciner dans les quartiers la présence de ces services par l'occupation de locaux à vocation communautaire. Cet enracinement prendra forme :

- en exploitant les lieux existants tel que les Centres récréatifs des seniors, appelés à s'ouvrir à leur quartier, en concertation avec le service des Seniors et l'asbl communale Generation + ;
- en développant une maison de quartier à dimension intergénérationnelle dans l'un des quartiers ucclois de logements sociaux.

Ces lieux, en particulier la maison de quartier, devront recevoir un public diversifié en y développant ou accueillant des initiatives associatives ou des projets communaux. Ces espaces de proximité permettront de répondre à divers objectifs tels que l'amélioration des services de proximité, de la cohésion sociale, de la solidarité et du cadre de vie.

Outre leur financement communal, ces initiatives (ressources humaines, projets, immobilier) devront en outre s'appuyer sur des subsides à obtenir auprès des instances régionales, fédérales ou autres.

Economie

Les entreprises et les commerces de notre commune ont subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. C'est la raison pour laquelle des primes ad hoc ont été prévues en 2020 et en 2021.

Le service de l'économie continuera son travail d'accompagnement auprès des commerçants et entrepreneurs ucclois. La dynamisation de nos quartiers commerçants sera poursuivie en collaboration avec l'ASBL Promotion de l'Économie et du Commerce ucclois et les associations de commerçants.

Une attention particulière sera apportée aux vitrines vides et aux contacts avec les propriétaires pour assurer l'installation de commerces de qualité.

Département des Affaires culturelles et récréatives

Seniors

Les seniors (65+) représentent près de 20% de la population uccloise. La crise sanitaire a accentué leur isolement et le regard parfois négatif parmi la population.

Le service des Seniors a vu ses missions s'étoffer en intégrant un volet de participation citoyenne via la mise en place du Conseil consultatif ucclois des aînés (CCUA).

La collaboration avec Bras Dessus Bras Dessous a initié l'ouverture sur son quartier de l'un des cinq Centres récréatifs des seniors de la Commune. Le même Centre accueille également l'école de devoirs d'une asbl spécialisée dans cette activité. Notre objectif pour la suite de la législature est de poursuivre de telles collaborations et d'essayer de la développer parmi les

autres Centres. Stratégiquement répartis sur le territoire de la Commune, ces espaces seront valorisés en cherchant à optimiser leur occupation par exemple en utilisant leurs plages horaires libres (en soirée ou le week-end) pour y accueillir de nouvelles collaborations, dont des initiatives au départ du service Action et Cohésion sociales.

Parallèlement, l'asbl communale Génération + aura à poursuivre son nécessaire rajeunissement en intégrant une offre plus diversifiée et en palliant le départ de certains bénévoles.

Jeunesse

Dans la continuité de l'action menée ces dernières années, la place des jeunes dans les politiques locales sera assurée et notamment grâce à l'organisation des Etats généraux de la Jeunesse en 2022 dont les recommandations seront analysées et mises en œuvre dans la foulée.

Le soutien aux mouvements de jeunesse et aux associations de terrain dans l'accompagnement des jeunes et en particulier dans cette période de crise sanitaire sera poursuivi.

Le service ucclois de la jeunesse poursuivra par ailleurs l'organisation de moments de convivialité qui sont des facteurs essentiels du vivre ensemble.

Culture

Le service de la Culture a travaillé à la mise en œuvre d'une politique culturelle vivante, ouverte, multiculturelle et innovante.

Le Centre Culturel d'Uccle a amorcé une refonte de son fonctionnement, de la programmation et de sa tarification pour élargir son public et travailler à sa reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Ferme rose continuera de privilégier son rôle de pôle culturel amateur.

Le soutien aux acteurs culturels continuera d'être déployé sous la forme de subsides de projets et subsides annuels mais également de partenariats. Les rencontres et consultations des acteurs culturels interrompues par la crise sanitaire reprendront annuellement.

L'accessibilité à la culture pour tous les publics continuera de faire l'objet d'une attention particulière par le biais notamment des Chèques Culture lancés fin 2021 qui permettent à un plus grand nombre de jeunes de familles aux revenus modestes de fréquenter des lieux culturels ou d'apprendre une discipline artistique. Utilisables auprès des opérateurs culturels ucclois, ils permettront en outre de soutenir ces derniers également.

L'attention spécifique portée à la présence de l'art dans l'espace public sera encore renforcée.

Dans la foulée de la crise sanitaire qui a mis le secteur culturel à l'arrêt, un dispositif d'Aide à la création artistique destinée aux artistes professionnel(le)s a été mis en place. Ce système sera revu afin de soutenir de façon encore plus efficace et ciblée les nombreux artistes professionnels sur le territoire.

La valorisation du patrimoine ucclois entamée avec le lancement d'Heritage walks se renforce avec notamment la création d'un parcours patrimonial avec l'appui du cercle d'histoire d'Uccle et des services de la voirie et des collaborations avec des opérateurs spécialisés.

Au niveau du Lokaal Cultuurbeleid de la commune d'Uccle, un nouveau plan de politique culturelle locale a vu le jour pour la période 2020-2025. Les axes et défis choisis pour Uccle font le choix d'une large diffusion culturelle par le biais de partenariat locaux afin d'abaisser les seuils de la pratique culturelle et toucher un public plus large et diversifiés.

Les bibliothèques, riches de leur nouveau Plan de développement de la lecture, validé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la période 2021 – 2025 poursuivront leur évolution suivant les axes suivants : Briser les distances culturelles et sociales / des bibliothèques inclusives / un 3e et 4e lieu de vie). Un festival de la littérature jeunesse sera organisé annuellement afin de favoriser l'accès à la lecture, valoriser la production littéraire belge et offrir au public un nouveau moment culturel.

Afin de mettre en œuvre leur plan de développement, le Réseau des bibliothèques francophones d'Uccle verra se développer en son sein une ludothèque à la Bibliothèque du Phare ainsi qu'un EPN mobile (Espace public numérique) financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin de favoriser l'inclusion, les fonds de livres tactiles et de Livres « Faciles à lire » seront étoffés.

Sports

Le sport et, au sens plus large, la pratique quotidienne d'une activité physique suffisante, jouent un rôle qui va bien au-delà de l'indispensable promotion de la santé. Il s'agit aussi d'un élément essentiel du lien social, une école de vie où se confronter à la diversité et forger l'esprit d'équipe. Nous avons pour but l'actualisation du cadre règlementaire entourant la mise à disposition de chèque sport pour les jeunes (augmentation du montant, élargissement des bénéficiaires, ...).

La commune se doit de promouvoir le sport et de le rendre accessible à tous. Notre commune dispose de nombreuses infrastructures sportives permettant la pratique de diverses disciplines. Certaines d'entre elles nécessitent une rénovation (vestiaires du centre André Deridder, salle Stroobant, piscine, terrains synthétiques, terrains de basket en plein air, à la Sauvagère et à la Montagne de Saint-Job). Des moyens budgétaires au service extraordinaire seront dégagés pour ce faire. En plus de l'aménagement du complexe de Neerstalle avec la construction d'un stade National de Hockey.

L'accès à la piscine doit être maintenu à un prix abordable. L'organisation des 10 km d'Uccle sera poursuivie mais l'événement pourrait évoluer dans les années à venir.

Un skate park, tel que sollicité dans le cadre du budget participatif, sera aménagé.

Département des Affaires éducatives

Éducation

Les prochaines années verront dans l'enseignement maternel et primaire ordinaire la poursuite de projets visant à renforcer la qualité d'accueil d'élèves dans nos écoles communales en

adaptant notamment les locaux en fonction des besoins actualisés ainsi qu'en lien avec les enjeux environnementaux et les obligations d'économies énergétiques.

L'école de Calevoet, poursuivra son dédoublement par l'ouverture de classes (une classe maternelle en 2022, une classe primaire par année à partir de 2023). Cette augmentation de la population imposera la création d'un réfectoire adapté et le réaménagement d'une cuisine de production. L'actuel prégardiennat de Calevoet devra intégrer de nouveaux locaux répondant aux normes de l'ONE et aux exigences énergétiques. Cela impliquera la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir jusqu'à 35 enfants de 18 mois à 3 ans. Ces travaux nécessiteront bien entendu un projet global de réaménagement de l'espace disponible à l'école et de l'actuel prégardiennat de Calevoet.

L'école du Merlo (enseignement primaire spécialisé) ayant vu le chantier de reconstruction (dernière phase) retardé devrait réintégrer ses locaux pour la rentrée de septembre 2023. Quoique ce projet ne tende pas à créer plus de places, il permettra aux enfants qui sont inscrits dans cette école d'occuper des locaux adaptés à leurs besoins. De plus, l'école du Merlo ouvrira, dès septembre 2022, une section accueillant les enfants de type 2 pour lesquels il existe un nombre insuffisant de places sur la Région Bruxelles-Capitale.

A l'Institut communal professionnel des Polders, un projet de reconstruction de l'annexe (ancienne ferme) au bâtiment principal permettra une organisation correcte de l'école en termes d'accueil pédagogique (locaux classes), de salubrité, de vie collective (réfectoire adapté), de stockage sécurisé des machines et produits liés à l'horticulture.

Suite à la libération par l'administration du 25 rue Auguste Danse, les locaux seront réaménagés afin d'accueillir les Cours communaux de Promotion sociale (R+1, R+2, R+3) et le Centre PMS (REZ). Ce projet permettra aux CPSU ainsi qu'au CPMS de s'installer de façon pérenne dans un bâtiment central et accessible facilement en transports en commun.

Les locaux de l'école de Saint Job, libérés par le Centre PMS, seront réaffectés et mis à disposition de la section maternelle (classe, salle de psychomotricité et réfectoire).

Enfin, le prégardiennat de l'école du Homborch verra ses locaux réaménagés dans le cadre d'un projet de reconstruction adapté aux besoins des enfants qui y sont accueillis et dans un esprit de collaboration et de mise en commun des ressources dédiées à l'accueil de la petite enfance au vu de la proximité avec la crèche du Homborch.

Sur le plan organisationnel, les quatre prégardiennats devenant des crèches suite à la réforme imposée par l'ONE, seront rattachés dès 2022 au service des Crèches dans le cadre d'une gestion centralisée des ressources et moyens.

Sur le plan de la pédagogie, on continuera à accorder une attention particulière à l'évolution et l'adéquation des pratiques pédagogiques mises en œuvre au sein de notre enseignement communal.

L'école des Eglantiers deviendra, au 1er septembre 2022, une école à Philosophie Active basée sur trois piliers : une thématique citoyenne annuelle pour toute l'école, des projets coopératifs en interdisciplinarité et des conseils de classe hebdomadaires.

Enfin, l'enseignement en immersion développé à l'école du Homborch sera renforcé par le développement d'un projet artistique permettant un ancrage de la langue au travers d'une démarche globale.

En parallèle, le questionnement engagé par les équipes éducatives sur le projet éducatif communal sera poursuivi par la réécriture du projet pédagogique dans une dynamique collaborative et sur base d'une consultation des acteurs de terrain (membres des équipes pédagogiques). S'en suivra une adaptation du Règlement des Etudes.

Dans une dynamique de renforcement de la qualité de notre enseignement communal, la communauté éducative continuera ses démarches d'ouverture et de questionnement quant aux pratiques pédagogiques (actives ou autres) en lien avec les avancées scientifiques.

Une attention toute particulière sera portée aux enfants « à besoins spécifiques » dans le cadre de projets d'intégration et d'inclusion, en veillant à favoriser les adaptations pédagogiques et matérielles objectivées. Pour ce faire, la participation de notre PO au sein du Pôle Territorial se renforcera progressivement sous deux axes en :

- organisant les missions relatives à l'accompagnement des équipes en termes notamment d'information et d'organisation des aménagements raisonnables ;
- organisant l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques.

Le développement raisonné des nouvelles technologies sera poursuivi en mettant à disposition des écoles et des élèves du matériel adapté dans le cadre de projets clairement identifiés et permettant de développer une dynamique participative et collaborative ainsi qu'un partage des ressources et des informations. Un réseau Wifi sera développé au sein de chaque école permettant des supports adaptés aux besoins spécifiques de certains élèves et bénéficiant à l'ensemble de la communauté scolaire. La multiplication des supports informatiques (TBI, tablettes, applications, ...) intégrés au sein des écoles et des classes imposera le développement d'une cellule pédagogique spécifiquement dédiée à ces nouvelles technologies. Un responsable pédagogique pour les Nouvelles Technologies permettra ainsi une coordination, une gestion et une structuration de l'utilisation des supports (applications et matériel) dans son aspect pédagogique et éducatif à mettre au service de l'enseignement.

Le développement des techniques permettant la lutte contre la violence visible et invisible et le harcèlement sera poursuivi notamment via des dispositifs de réaménagement des espaces de récréation et de verdurisation.

Les projets permettant de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement seront toujours largement encouragés (création de potagers, poulaillers, vergers,...).

L'alimentation saine fera partie intégrante du nouveau cahier des charges et visera à atteindre la labellisation GOODFOOD.

Sur le plan culturel, le projet « Art à l'école » sera poursuivi. L'initiative est financée par l'Administration communale parce qu'il est essentiel d'élargir le regard et de susciter l'ouverture à la vie culturelle. D'autre part, les directions d'école veilleront à une utilisation rationnelle de l'énergie, à l'écologie et à une alimentation saine.

La Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit l'élargissement progressif de la mise en application du Décret Gratuité. Selon les informations informelles reçues, cette mise en œuvre ne serait effective pour l'école primaire qu'à partir de 2023. Ceci impliquera une majoration tant des subsides perçus de la Fédération que des dépenses et frais de fonctionnement de nos écoles communales.

Famille – Crèches – Personnes en situation de handicap

Le service des Crèches, Familles, Santé, Personnes en situation de handicap continuera de porter une attention particulière aux familles, d'encourager la création de nouvelles places d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Commune, de promouvoir des actions de soutien à la parentalité, de sensibiliser la population aux questions de santé et de développer des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes handicapées.

Pour l'organisation des différents projets dans ces domaines, les possibilités de subsides continueront à être recherchées.

Crèches

Toutes les pistes possibles d'augmentation de la capacité d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, dans les structures existantes où dans de nouvelles crèches, prégardiennats ou haltes garderies, continueront à être explorées.

Un audit a été réalisé en 2021. Les résultats permettront d'optimaliser le fonctionnement et d'effectuer des économies d'échelle entre les différentes structures d'accueil de la commune.

L'engagement d'un(e) coordinateur(rice) des crèches et d'un(e) assistant(e) social(e) est prévu en 2022.

Les travaux d'agrandissement et d'aménagement de la crèche du Chat, en vue de passer de 24 à 36 places, se dérouleront de mars 2022 à décembre 2023. La crèche pourra accueillir 42 enfants et une demande à l'O.N.E. va être faite en vue d'obtenir des subsides pour ces 6 places supplémentaires.

Une demande de subsides à l'O.N.E. sera également faite en vue de l'agrandissement de la halte-accueil de Saint-Job, avec augmentation de places d'accueil. Les travaux à cette fin sont prévus au budget. La capacité actuelle de 10 places pourrait augmenter à 21 places.

Une rénovation du jardin du prégardiennat de Calevoet est envisagée.

Les crèches seront incitées à poursuivre le programme Good Food, afin de veiller à éduquer à la pratique d'une alimentation saine. Toutes les crèches communales sont actuellement détentrices du label good food et ont même entre 1 à 3 fourchettes.

Familles

En cette période de pandémie et afin de rendre un meilleur service aux familles, la promotion de la solidarité et des liens entre les générations et l'intégration des modifications des dynamiques familiales (familles monoparentales, recomposées, homoparentales, augmentation de la population âgée de plus de 65 ans et des personnes isolées) et les synergies entre les intervenants seront renforcées.

Les initiatives de soutien à la parentalité, axées davantage sur les populations fragilisées, se poursuivront en multipliant et soutenant les lieux de rencontre et de parole.

Santé

Afin de faire d'Uccle une commune « Pro Santé » et en partenariat avec les associations qui s'occupent de la santé sur le territoire communal (maisons médicales, Centre de Secours d'Uccle, centre de planning familial, PMS, Croix-Rouge, Associations des médecins généralistes), de actions de prévention-santé continueront à être initiées.

Lors de manifestations publiques (Foire de Saint-Job, conférences, etc.), les actions de prévention de la santé (mesure du CO, test d'audition, prise de la TA, etc.) seront poursuivies.

L'échange autour des thématiques de la santé entre les professionnels et le citoyen sera facilité par l'organisation de conférences, la coordination de campagnes d'information sur certaines maladies, la transmission régulière de « conseils santé », etc...

Une politique de prévention de toutes les nuisances possibles (sonores, olfactives, respiratoires, vibratoires, etc...) sera poursuivie.

La coordination des campagnes de prévention (dépistage cancer, prévention des MST, vaccination, don de sang, etc...) sera poursuivie.

En cas de nécessité et si la pandémie persiste, tout le nécessaire sera fait en vue de protéger chaque citoyen Ucclois. L'information concernant les mesures à prendre pour se prémunir de la Covid-19 continuera à être diffusée dans le cahier communal du Wolvendael, le site et le facebook communaux.

Au niveau du centre de santé communal, les médecins et infirmières du PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) continueront à donner aux écoles les instructions nécessaires suivant l'évolution de la pandémie.

Personnes en situation de handicap.

Le travail du Conseil consultatif communal de la personne en situation de handicap (C.C.C.P.S.H.) sera préservé, vu que cette instance demeurera l'organe de consultation privilégié du Collège.

Les actions de sensibilisation et de mise en situation de handicap (Samedifférence) du personnel communal et de public, seront poursuivies. Des expositions diverses réalisées par des personnes en situation continueront à être organisées.

Les cours de cyclo-danse et le football pour malentendants seront maintenus.

L'inclusion des personnes handicapées dans le personnel communal sera poursuivie en respectant la législation. Le personnel communal sera sensibilisé à l'accueil des citoyens en situation de handicap, y compris le handicap mental et l'autisme.

Le soutien aux associations uccloises qui viennent en aide aux personnes en situation de handicap sera soutenu, notamment à travers le festival EOP.

Le service poursuivra le développement des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes en situation de handicap.

Égalité des chances et des genres

Le service Egalité des chances et des genres a pour objectif la lutte contre toutes les discriminations, se basant sur le principe qu'elles sont structurelles et de l'intersectionnalité, notamment toutes les inégalités liées aux stéréotypes que l'on peut encore observer.

Les dates-clés que nous mettons à l'honneur chaque année sont :

- le 8 mars : journée de lutte pour les droits des femmes
- le 17 mai : journée de lutte contre les lgbtqia+phobies
- le 25 novembre : journée de lutte contre les violences faites aux femmes
- le 1er décembre : journée mondiale de lutte contre le sida

Le service de l'égalité des chances et des genres planifie :

- L'organisation, en partenariat avec la commune d'Anderlecht et le centre de prévention des violences conjugales et familiales, d'un colloque sur les violences, destiné aux professionnels et illustré par des événements culturels les 31 janvier, 1 et 2 février 2022 au CCU → organisation de la représentation de la pièce "je l'aime un peu beaucoup..." en collaboration avec le théâtre Brocoli et l'école active
- L'approbation et la poursuite des actions entamées dans le Plan d'Action pour l'égalité des genres et les droits des femmes (stratégie gendermainstreaming) et le Plan diversité et la célébration du 8 mars
- la distribution des brochures sur les masculinités destinées aux enfants dans les écoles primaires et destinées aux adultes dans les écoles secondaires
- L'installation du Conseil Consultatif Communal pour l'égalité des genres et les droits des femmes et doter celui-ci de moyen d'organisation d'actions
- la poursuite de la lutte contre les lgbtqia+phobies et la célébration du 17 mai → partenariat avec la chorale lgbtqia+ Sing of Brussels le 11 juin 2022 au CCU
- la poursuite des formations du personnel au genderbudgeting pour tous les services communaux et la mise en place du genderbudgeting dans tous les services communaux
- la tenue des assises Arc-en-ciel durant l'année 2022 afin de dresser un état de la situation avec différentes associations et organismes publics et privés
- la poursuite de la lutte contre les discriminations liées au sida et la célébration du 1er décembre
- la poursuite de la lutte contre les violences faites aux femmes, étudier un partenariat avec l'AISU et la célébration du 25 novembre
- la poursuite de la distribution des cartes de visite créées par notre service, reprenant les coordonnées d'urgence, à mettre à disposition dans les lieux de passage des femmes plus particulièrement
- la distribution de l'outil de prévention créé par notre service dans les écoles secondaires (5ème et 6ème) tous les 2 ans
- la poursuite et pérennisation des ateliers de groupes de paroles et de soutien aux familles monoparentales
- la mise en place de permanences juridiques et psychologiques pour les parents solos avec la Maison des parents solos de Forest
- l'organisation de formations pour le personnel au sujet du racisme dont les stéréotypes
- réitérer une sensibilisation grand public au sujet du racisme dont les stéréotypes

Département aménagement du territoire et politique foncière

Urbanisme

Un grand chantier pour les trois années à venir, sera d'intégrer la digitalisation de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme, initiée par la Région. Un réel défi tant sur le plan matériel que sur les procédures à mettre en place (signature électronique, authentification des plans virtuels, ...). La Région devrait revenir vers les communes dans le deuxième quadri 2022, afin de déterminer les communes pilotes à ce projet. L'objectif est que l'ensemble des communes passent au digital en 2024. Le demandeur de permis aura néanmoins toujours le choix d'introduire soit en version papier, soit en version électronique.

Les archives de l'urbanisme devront aussi être digitalisées tant pour leur préservation (certains permis très anciens se dégradent) que pour faciliter l'accès à leur consultation. La digitalisation devra se faire en collaboration avec le service des archives et s'intégrer dans une réflexion globale.

En 2022, une étude de faisabilité sera lancée pour déterminer la méthodologie en vue de la digitalisation de plus de 55.000 dossiers d'archives de permis d'urbanisme. La digitalisation devra débuter dès 2023, et se poursuivre en 2024.

En ce qui concerne les enjeux de planification, la modernisation des PPAS doit se poursuivre. En 2022, lancement de l'étude sur le PPAS 15 (Cavell-Errera) lequel sera soit abrogé, soit modifié. Il y aura lieu de déterminer si cette abrogation ou modification devra ou non faire l'objet d'une évaluation des incidences. Cette modification ou abrogation devra se poursuivre en 2023 (avec enquête publique), pour aboutir à une décision en 2024.

En 2022, se poursuivra l'élaboration du RCUZ « grandes avenues » : enquête publique et commission de concertation, pour une adoption fin 2022.

Les années à venir verrons notamment la participation à la réflexion sur la modification du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), ainsi qu'à la modification du RRU (Règlement Régional d'Urbanisme).

Propriétés communales

Le service devra en fonction des demandes du service de la voirie procéder aux rachats de parcelles :

- 2022 : rue Engeland
- 2022 : rue Jean Benaets (en bordure du Plateau Avijl)
- 2023 : avenue Paul Stroobant
- 2023 : achat d'une parcelle le long de la rue de Stalle prolongée à côté de l'ICPP.
-

Pour 2022, un budget de 304.000 euros est prévu. Il faut prévoir un budget équivalent en 2023 et 2024.

Plusieurs projets devront être menés dans les trois années à venir :

- recherche d'un local pour une maison de quartier, ainsi qu'un commerce à développer, dans le quartier du Homborch : choix de l'implantation et élaboration d'un projet d'appel d'offre. Un budget de 400.000 euros devrait être dégagé pour ce projet. Ce projet devrait être lancé dès 2022, pour un achat et en 2023-2024 une ouverture ;
- bibliothèques francophones et néerlandophones : réflexion à mener sur la réunion des deux bibliothèques en un seul endroit, ou l'achat de la bibliothèque néerlandophone et

la rénovation de la bibliothèque francophone. Cette réflexion devra être menée en 2022 pour une concrétisation rapide.
- Affectation d'un bâtiment communal à la Maison de la citoyenneté

De nombreux projets seront lancés dans les années à venir avec la Régie Foncière (et sur le budget de cette dernière) :

- la maison au 313 rue Vanderkindere : le permis d'urbanisme sera introduit en 2022, avec le lancement du marché de travaux en 2022 et les travaux planifiés en 2023. Ce projet d'un montant de 280.000 euros devrait être financé via deux charges d'urbanisme d'un montant de 125.000 euros ;

- marché de services pour les études en vue de la rénovation des maisons 867 et 871 (étage), chaussée d'Alsemberg (2023) ;
- étude sur la possibilité de construction de deux parcelles le long de la chaussée de Saint-Job suite au rachat du Marais du Broeck (parcelles et projet à faire passer à la Régie Foncière).

Logement

Le déménagement vers le nouveau centre administratif permettra de centraliser davantage les demandes en matière de logement, avec la création d'un guichet unique. L'offre en logements de transit va être maintenue. Les logements de transit continueront à être gérés par l'A.I.S.U. et, pour sa part, la Régie foncière continuera à en percevoir les revenus.

La Commune devra communiquer aux acteurs en matière de logement (SLRB, Binhôme...) son objectif de disposer de logements à même d'accueillir de jeunes familles, et veiller, pour les projets du secteur privé, à ce que les programmations proposées rencontrent cet objectif.

Afin de répondre à l'ambition du Collège de déployer une large offre de logements publics accessibles et abordables, la coordination et la cohérence des politiques menées par les acteurs régionaux, ainsi que par les acteurs communaux que sont le service logement et la régie foncière, Binhome et l'AISU sera assurée.

En ce qui concerne les 30 logements sociaux communaux, il y aurait lieu de les faire passer sous la gestion de l'AISU.

Rénovation urbaine

Le suivi et la coordination du projet Politique de la Ville 2021-2024 se poursuivra dans les trois années à venir. Il s'agit de la réalisation d'une bibliothèque dans la cité du Merlo. Ce projet se fait en étroite collaboration avec Binhôme.

Une réflexion sur l'avenir des bâtiments communaux à la suite du déménagement se poursuit :

- la maison communale : aménagement du premier étage pour la justice de paix (2022), étude sur l'affectation à donner au rez-de-chaussée ;
- rue des Fidèles : étude sur la possibilité de la réalisation d'un parking du centre (2022) ;
- rue Victor Gambier : étude sur l'avenir du site (2023-2024).

La candidature pour un contrat de quartier durable (2022-2026) a été introduite. Si la commune devait être lauréate de contrat de quartier, les équipes devront être renforcées avec au minimum un coordinateur de contrat de quartier, un architecte pour le volet technique, un coordinateur pour le volet climat, un travailleur social.

Une réflexion est également en cours sur le devenir du site Stroobant en partenariat avec les opérateurs déjà présents sur le site (2022-2024).

Environnement

La réactualisation de l'Agenda 21, en collaboration avec l'ensemble des autres services communaux, pour le rendre plus ambitieux, donnera lieu en 2022 à l'approbation d'un Programme d'actions climat (PAC) poursuivant l'objectif de réduire de 50% les émissions en équivalent carbone de la Commune et d'adapter le territoire aux changements climatiques. Le plan triennal traduit en prévisions budgétaires la réalisation de premières actions du PAC et le poste de coordination du PAC sera maintenu après la période de subsides.

Le Plan Nature continuera à être progressivement concrétisé en favorisant la faune et la flore locales tout en veillant à la protection des espèces en voie de disparition. Une attention toute particulière sera réservée aux projets de restauration des trois ruisseaux ucclois et de gestion des risques d'inondation. La dynamique de transversalité entre les services techniques pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau via la « Coordination Eau » sera maintenue.

Dans le but notamment de rendre plus accessible une alimentation saine et locale, de nouveaux projets d'agriculture urbaine seront réalisés. Le projet co-create « Archisols » subsidié par INNOVIRIS (réalisé en collaboration avec le service des Archives) comprenant l'inventorisation de la qualité des sols et la recherche de terrains pour développer des projets de résilience urbaine sera initié.

La réalisation et la concrétisation des plans de gestion des cimetières seront poursuivies en collaboration avec le service de l'État civil.

Le service de l'Environnement poursuivra l'effort de recherche de subsides pour limiter les dépenses sur fonds propres et maintenir sa position de Commune dynamique et pilote notamment en matière de gestion des eaux et d'actions pour le climat.

Département Espace public

Propreté

Notre service est de plus en plus sollicité pour des missions diverses en plus des missions quotidiennes habituelles.

De nouveaux quartiers résidentiels ont vu le jour ces derniers temps ce qui a pour répercussion l'obligation d'entretien de nouvelles voiries et la création de nouvelles tournées de balayage.

Le chantier Alsemberg qui est prévu jusque fin de l'année 2023 nécessite la présence quotidienne d'une équipe full time sur le terrain afin de maintenir les abords du chantier et les points de collecte situés sur voiries communales les plus propres possible.

Notre personnel intervient de plus en plus fréquemment sur les voiries régionales pour pallier au manque de réaction des services de la région suite aux plaintes des habitants. De plus, le développement de la mobilité douce entraine la création de pistes cyclables qui requièrent un passage plus régulier de nos équipes de nettoyage pour des raisons de sécurité (feuilles mortes, déchets divers, ...) que cela soit sur voiries communales ou régionales où il est indispensable d'intervenir afin d'éviter l'augmentation des accidents.

Les points cités ci-dessus ainsi que la continuité du nettoyage de la commune ne peuvent se faire au détriment des 2 équipes qui ont été désignées pour le ramassage des dépôts clandestins sur l'entièreté du territoire communal dont la visibilité du travail est importante aux yeux des citoyens ucclois. Dès lors, les équipes seront renforcées afin que toutes les tournées de balayage soient assurées.

Pour ce qui concerne notre service des Expulsions et Prêt de Matériel, si le projet de décret régional sur l'allongement du délai de stockage des biens venait à être approuvé, cela entrainerait une augmentation du stockage et un surcroît de travail pour l'équipe étant donné que les « expulsés » viennent régulièrement rechercher quelques objets au compte-goutte. Afin de pouvoir assurer un service de qualité un ouvrier de niveau D serait demandé pour 2023.

De plus, les citoyens et certains organismes (Give a Day, Twodays, Bewapp, Good Planet, Rotary Club, ...) étant de plus en plus concernés par leur environnement, notre service est confronté à une augmentation de demandes spontanées de participation à des actions citoyennes de nettoyage. Afin de pouvoir encourager et soutenir celles-ci, il est indispensable que le service dispose de petit matériel (gants, pinces à déchets, sacs, ...) à leur fournir durant le temps de leurs actions.

Il est important de noter que le montant des frais liés à l'incinération des déchets pour 2022 subit une augmentation de 20%.

Nous souhaiterions également installer 3 toilettes publiques à différents endroits stratégiques de la commune. Ce dispositif sera écologique et accessible au PMR.
A ce jour, nous ignorons s'il s'agira d'une location ou d'un achat c'est pour cette raison qu'un montant de 40.000€ supplémentaire devrait être inscrit à l'article 876601/124-12/62 pour l'exercice 2023 et 2024.

Il est indispensable de maintenir le charroi de la propreté dans les années à venir car il correspond au strict minimum nécessaire au service pour assurer ses différentes missions. Si du matériel roulant venait à être déclassé, il est indispensable que celui-ci soit remplacé.

De plus, avec la création de nouvelles pistes cyclables, l'émergence de nouveaux quartiers résidentiels sur le territoire, il sera nécessaire d'investir dans l'achat d'une grosse balayeuse supplémentaire afin d'être toujours opérationnel au minimum lors des pannes d'autres véhicules.

Nous tenons également à insister sur l'obligation de remplacer les véhicules roulant au diesel avant 2028 et donc de la nécessité de le prévoir au budget 2024.

Pour ce qui concerne les canisites, certains d'entre eux seront remplacés par des modèles en matière composite afin de tester leurs résistances, éviter l'achat de bois et les frais de personnel inhérents aux travaux de réparation. Les avantages de ce modèle sont la durabilité (+- 10 ans), et la flexibilité. Ce type de canisite peut être déplacé facilement si besoin (aménagement de voirie ou travaux).

Voirie-Mobilité

A partir de 2022, la commune doit reprendre à sa charge l'entretien des hydrants qui jusqu'à présent, était à charge de Vivaqua. L'estimation de l'entretien est hydrants est de l'ordre de 100.000€ par année. En complément de l'entretien ordinaire des hydrants, le remplacement des anciennes installations ou le placement de nouveaux hydrants sont à charge de la commune.

Sur bases des besoins de la police, la commune fera en sorte de raccorder des caméras de surveillance à concurrence de 10.000€ par an.

En 2022, il est par ailleurs prévu d'équiper les agents de terrain de petits matériels de mesurage tels que niveau électroniques, décamètres.

Le réseau routier à Uccle comprend 150 km de voirie dont la plupart est en asphalte. Chaque année, un budget de 1.200.000€ est alloué afin de rénover ces voiries. En fonction de leur surface et de la nécessité ou non de remplacer les fondations, 4 à 8 voiries verront leur revêtement renouvelé chaque année jusqu'à la fin de la législature. Les moyens budgétaires nécessaires seront dégagés afin de poursuivre un entretien et un renouvellement fréquent des marquages routiers.

L'amélioration des cheminements piétons est d'une importance primordiale afin d'encourager la marche et de s'orienter vers une mobilité plus durable. Un budget est dès lors prévu chaque année afin de rénover des sentiers vicinaux. 2 à 3 sentiers sont entièrement rénovés chaque année. Seront rénovés : le Lijkweg phase 2, le sentier Jean Van Nijlen, le chemin Steenbroek, le Sparrenweg. Un nouveau cheminement cyclo-piétons sera créé afin de pouvoir rejoindre la rue Jean Benaets depuis le nouveau parking public sis chaussée de Saint-Job. Il offrira une précieuse alternative à cette dernière aux usagers faibles.

Certaines voiries du réseau sont constituées de pavés en pierre naturelles, le porphyre belge. En fonction du budget prévu, 1 à 2 rues sont ainsi rénovées. Ce sera le cas du Crabbegat, chemin classé en 2022, la rue Baron Perelman, un tronçon de la rue de Percke par la suite.

400.000€ sont également prévus annuellement en vue de rénover le revêtement de voiries suite à des travaux d'égouttage réalisés par Vivaqua. Une convention lie la commune et l'intercommunale répartissant les frais pris en charge par chaque partie en fonction de certains critères comme la vétusté du revêtement et la surface à traiter.

Des crédits spécifiques sont également prévus pour des aménagements carrefours, la réfection trottoirs, la sécurisation d'abords d'écoles, l'aménagements d'infrastructures pour cyclistes et pour personnes à mobilité réduite.

Au niveau des carrefours qui seront réaménagés, l'objectif des réaménagements est d'améliorer la sécurité routière et d'améliorer les cheminements piétons en créant des traversées piétonnes sécurisées, en aménageant des avancées de trottoirs, en encadrant le stationnement en voirie afin de faire respecter le Code de la route, d'améliorer la sécurité routière et la visibilité. Au budget 2022, les carrefours suivants sont inscrits : les carrefours de la rue Vanderkindere entre la place du même nom et l'avenue Coghen (sachant que ceux situés sur le tronçon entre la chaussée de Waterloo et la Place Vanderkindere seront réalisés en 2022), le carrefour formé par l'avenue de la Gazelle et la rue Engeland, carrefour très évasé appelé « mer d'asphalte » pour lequel une attention particulière sera portée à la gestion des eaux de pluie. Les carrefours formés par l'avenue de l'Aulne, l'avenue du Vossegat et l'avenue

Docteur Decroly par où passe un itinéraire cyclable régional sont également prévus. Ce dernier projet devrait être subsidié par Bruxelles-Mobilité.

Comme pour les sentiers vicinaux, une attention particulière est portée à la rénovation des trottoirs, les budgets avaient été revus à la hausse dès l'entame de la mandature. Les voiries suivantes verront leurs trottoirs rénovés. Il s'agira notamment de la rue du Repos, diverses rues dans le quartier du Homborch, la rue Joseph Bens, l'avenue des Ormeaux. Outre la rénovation des trottoirs à proprement dite, des aménagements ponctuels sont mis en œuvre afin de sécuriser les traversées piétonnes.

En ce qui concerne les aménagements aux abords des écoles, l'objectif est de prévoir pour chaque école située sur le territoire de la commune, des aménagements visant à améliorer la visibilité de l'espace public et à sécuriser les flux des piétons, à ralentir la vitesse du trafic automobile. Les abords de plusieurs écoles seront ainsi traités chaque année.

Le déploiement des itinéraires cyclables communaux et régionaux fait également partie des priorités du collège, c'est pourquoi un budget est prévu chaque année afin de réaliser ces travaux. La commune d'Uccle est traversée par les ICR 6, 7, 8 B, C et S ainsi que les ICC Nord, Sud et R. Dans le cadre des réaménagements de voirie détaillés plus bas, plusieurs pistes cyclables séparées seront également réalisées. Le déploiement du stationnement vélo courte et longue durée sera poursuivi (installation d'arceaux et de boxes vélos intégralement subsidiés).

Les crédits relatifs aux aménagements pour personnes à mobilité réduites (PMR) seront doublés à partir de 2023 afin d'accélérer le rythme des aménagements visant à mettre en conformité des traversées piétonnes existantes ou à en aménager d'autres en fonction des besoins.

Plusieurs rues seront entièrement réaménagées annuellement. Voici les projets qui devraient figurer aux prochains budgets extraordinaires. Le calendrier de traitement de ceux-ci est susceptible d'évoluer en fonction de divers éléments : coordination des chantiers, délivrance des permis, procédure de marché public, etc.

Pour 2022 :

Le réaménagement des abords du parc Raspail, réorganisation du trafic avec transformation du rond-point avec l'avenue Princesse Paola et du parking devant le parc, intégration d'une meilleure gestion des eaux de pluies. Ce dossier est subsidié par la direction des Monuments et Site.

L'ancien Dieweg est une voirie locale qui sera entièrement réaménagée en zone résidentielle.

La rue Baron Guillaume Van Hamme subira un profond lifting en y intégrant une piste cyclable reprise dans les ICR. Le dossier devrait être subsidié par Bruxelles Mobilité.

Le chemin du Puits est une voirie en cul de sac aux abords du plateau Engeland. Son réaménagement doit permettre de mieux gérer les eaux de surface en les redirigeant verts les zones vertes à proximité.

Le tronçon du Bosveldweg entre la rue Moscicki et la rue Langeveld sera réaménagé en zone résidentielle. Actuellement cette voire est en dolomie ce qui pose de nombreux problème d'entretien.

En 2023 :

Réaménagement de la chaussée de Saint-Job entre Château d'Eau et Repos dans la continuité du réaménagement du carrefour formé par la chaussée de Saint-Job et la rue du Repos. Cette voirie est pourvue de trottoirs très étroits. La voire est en mauvais état notamment suite aux multiples interventions des impétrants.

La rue du Doyenné, située à Uccle centre est une voirie de quartier très étroite où se situent 2 écoles, l'académie de musique et la bibliothèque. Elle est fréquentée par de nombreux enfants. Le projet vise à aménager la rue en zone résidentielle afin d'y ralentir la vitesse du trafic dans la rue et d'y sécuriser les usagers faibles.

La rue Geleytsbeek phase 2, (entre la rue Papenkasteel l'avenue du Lycée français) est une voirie en pavés en pierre naturelle. Cette voirie, située sur l'itinéraire cyclable communal sud, est en très mauvais état. Les largeurs des trottoirs et de la chaussée ne correspondent plus aux normes actuelles. Cette voirie donne accès au Lycée français d'Uccle. Des bandes confort seront réalisées.

La rue du Château d'Eau est une voirie classée dans sa partie entre le Dieweg et la chaussée de Saint-Job. Le pavage de la rue sera refait à l'identique suivant les directives de la direction des Monuments et sites qui subsidiera ce dossier à hauteur de 80%.

La rue Roberts Jones, tronçon entre la rue Edith Cavell et l'avenue Léo Errera, est une voirie de quartier ou se situent 2 écoles. Le projet vise à aménager la rue en zone résidentielle afin d'y ralentir la vitesse du trafic dans la rue.

En collaboration avec Infrabel, la SNCB et Bruxelles Mobilité, la commune va créer un passage cyclo-piétons sous les voies du chemin de fer à la gare de Calevoet. Les travaux devraient être financés par Beliris.

Le rond-point Solau sera réaménagé et la circulation modifiée, suite au projet de construction de logements sociaux dans le quartier.

Pour 2024 :

La rue du Bourdon sera réaménagée dans son tronçon entre le Moensberg et la commune de Linkebeek. Cette voirie, par laquelle passe une ligne de bus de la STIB et de De Lijn est très étroite et les trottoirs ne sont pas conformes au règlement régional d'urbanisme.

La rue Basse est une voirie inter quartier reliant l'avenue Jean et Pierre Carsoel à la chausse de Saint-Job. Les trottoirs y sont étroits et non conforme au règlement régional d'urbanisme.

La rue des Fidèles située à Uccle centre, vu ses faibles largeurs de trottoirs, sera réaménagée en zone résidentielle.

La rue Groeselenberg sera réaménagée depuis le carrefour ave l'avenue des Statuaires jusqu'au chemin de la source. Une attention particulière sera portée à la gestion de pluie. Le rond-point sera supprimé au profit d'un aménagement plus sécurisant et plus qualitatif.

La connexion Fond'Roy – Kauwberg consiste à reconnecter différents partie du ruisseau, du parc Fond'Roy jusqu'à la zone verte au Kauwberg. Les aménagements seront faits afin de lutter contre les inondations dans le quartier.

Un crédit de 200.000€ est prévu pour la construction d'une conduite servant à recueillir les eaux de pluies de l'avenue de la Chênaie et les eaux du cimetière du Dieweg via la rue du Repos.

Service vert

L'objectif du Service Vert est de développer et entretenir le patrimoine d'espaces verts et arboré communal en privilégiant la gestion différenciée pour favoriser la biodiversité, en limitant autant que possible son impact environnemental et en l'adaptant progressivement aux changements climatiques.

La gestion des espaces verts fait l'objet d'un programme pluriannuel de réaménagement durable et les surfaces et espaces inutilisés seront valorisés pour créer des espaces verts et naturels (potagers urbains, jardins suspendus…) à destination de la population uccloise. C'est notamment dans ce but que sera réaménagé le parc de Raspail.

Pour enrichir la biodiversité, de nouvelles zones vertes et de nouvelles plantations seront aménagées et gérées durablement tout en renforçant le maillage vert comme cela sera le cas pour le nouveau centre administratif dont les abords seront verdurisés. L'agriculture urbaine sera encouragée par l'augmentation du nombre de potagers individuels ou collectifs et la plantation d'essences comestibles, fruitières notamment et en partie à travers le projet ARBRES subsidié par INNOVIRIS. Les déchets organiques sont progressivement revalorisés à l'échelle locale, la création d'un compost communal peut par exemple limiter les achats en terreau. Toujours dans le cadre du projet CARBONE, du matériel est en cours d'acquisition par les différents services communaux et ce dès 2022.

Une réflexion sur le site des Espaces Verts (avenue Paul Stroobant) pour le rendre plus pratique et fonctionnel pour les équipes de terrain ainsi qu'exemplaire en matière d'écologie et de durabilité sera initiée.

L'ASBL Promotion des Parcs Publics et des Espaces Verts Publics sera dissoute et son subside annuel, réaffecté dans le budget communal, pour les dépenses du Service vert.

L'effort de recherche de subsides pour limiter les dépenses sur fond propre sera poursuivi. Ces recherches porteront, par exemple, sur les financements (partiels) des aires de jeux, des plantations ou d'étude d'un Plan de gestion innovant des plantations en voirie (Plan arbre).

Le service vert a également comme projet, au cours des trois prochaines années, d'aménager ou d'améliorer les abords du centre administratif rue de Stalle ou encore le parc Brugmann. Un des objectifs de la commune sera la rénovation et le renouvellement du mobilier urbain de la commune ainsi que l'installation de toilettes dans les parcs communaux en synergie avec le service de la propreté.

Département des Ressources humaines

Les besoins des différents services ont été analysés et les recrutements nécessaires ont été planifiés afin de répondre à ces besoins.

Par ailleurs, une analyse systématique de la nécessité de procéder à un remplacement suite à un départ sera poursuivie.

Un calendrier d'examens de recrutement et de promotion a en outre été établi pour les 3 années à venir.

Un des objectifs au cours des trois prochaines années sera d'implémenter les nouvelles demandes régionales en matière de revalorisation barémique ainsi que l'introduction du deuxième pilier de la pension pour les agents communaux. Ces évolutions se feront en deux temps. Dans un premier temps, il y aura la revalorisation barémique des niveaux E, D et C ainsi que l'intégration du deuxième pilier de la pension. Ensuite, dans un second temps, nous nous chargerons de la revalorisation barémique des niveaux B et A.

Prévisions ex. 2022 :

Au cours de l'année 2022, nous estimons que les coûts salariaux seront (total 111,112 et 113-01 à 113-19) : 78.101.641 € soit une augmentation de 3,75% par rapport aux prévisions actualisées de 2021.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- Augmentations barémiques de 1,3% ;
- Révision barémique niv. C
- Engagements supplémentaires.

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 4.424.670 € ;
- Cotisation de responsabilisation : 4.605.000 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 750.367 € ;
- Article 000/116/01 : 2.700.000 € ;
- Article 101/116/01 : 425.000 €

Prévisions ex. 2023 :

Au cours de l'année 2023, nous estimons que les coûts salariaux seront (total 111,112 et 113-01 à 113-19) : 81.304.908 € soit une augmentation de 4,1% par rapport aux prévisions de 2022.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- Augmentations barémiques de 1,3% ;
- Révision barémique (1ère biennale au 1/1/2023 + augmentation des échelles niv. B+ A au 1/7/2023 ;
- Engagements supplémentaires.

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 3.875.221 € ;
- Cotisation de responsabilisation : 6.024.783 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 792.834 € ;
- Article 000/116/01 : 2.700.000 € ;
- Article 101/116/01 : 425.000 €

Prévisions ex. 2024 :

Au cours de l'année 2024, nous estimons que les coûts salariaux seront (total 111,112 et 113-01 à 113-19) : 84.053.428 € soit une augmentation de 3,38% par rapport aux prévisions de 2023.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Indexation de 2% des salaires ;
- Augmentations barémiques de 1,3% ;

Estimation coût pensions :

- Cotisation de base : 3.598.455 € ;
- Cotisation de responsabilisation : 6.238.076 € ;
- Coût deuxième pilier de pension : 824.756 € ;
- Article 000/116/01 : 2.700.000 € ;
- Article 101/116/01 : 425.000 €

Département des Affaires générales.

Secrétariat central - Service des archives - Contrôle interne.

Un de nos objectifs, au cours de la seconde moitié de législature, sera de développer la dématérialisation du courrier sortant en implémentant la signature électronique dans les domaines où la législation le permet tout en tenant compte de la fracture numérique qui constitue un obstacle pour certain(e)s ucclois(es) à la réception du courrier par la voie électronique.
Outre l'effet bénéfique de ce procédé sur l'empreinte écologique de la Commune d'Uccle, la dématérialisation d'une partie du courrier sortant permettra de réduire les coûts de correspondance et d'affecter ainsi le gain financier à des projets d'intérêt général touchant l'ensemble de la population.

Le travail de professionnalisation des archives et de sensibilisation du personnel communal à l'importance de ces dernières eu égard à leur appartenance au patrimoine ucclois et à leur valeur historique, actuellement en cours, continuera à être développé (tri, classement dans des dépôts adaptés, mise en place de procédure de consultation et valorisation). La digitalisation des archives est, quant à elle, un objectif à part entière à atteindre dès que certains moyens notamment humains auront été mis œuvre.

Les déménagements vers le nouveau centre administratif et le nouveau centre opérationnel faciliteront la mise en place d'un dispositif de contrôle interne par un agent spécialisé en cette matière qui doit être engagé afin notamment d'évaluer les risques et les failles de certaines procédures et de dès lors mettre en place des solutions correctives et stratégiques.

Participation citoyenne et démocratie locale

La Commune d'Uccle souhaite continuer à renforcer la participation de ses habitant(e)s en les impliquant davantage dans l'élaboration des politiques communales par le biais de différents mécanismes participatifs : soutien direct aux projets (subside coup de pouce), réalisation par la Commune de projets proposés et sélectionnés par les habitants (budget participatif), sollicitation d'avis et recommandations (rencontres citoyennes de quartier, états généraux de la jeunesse, Assemblée citoyenne pour le climat,...), communication active sur le droit d'interpellation citoyenne, consultations dans le cadre de projets d'aménagement de l'espace public, ...

La participation devrait être activée également par exemple dans le cadre d'un éventuel contrat de quartier durable. Une attention particulière sera portée à l'information vers le citoyen dans le cadre des projets mis en œuvre au niveau communal et des politiques menées de manière transversale.

De plus, des actions de sensibilisation de l'administration aux enjeux de la participation citoyenne seront organisées afin d'impliquer au mieux les agents et prendre en compte leurs apports. De même des évaluations objectivées des processus participatifs mis en œuvre seront menées.

Organiser la participation des citoyen(ne)s à partir de leur rue ou quartier jusqu'au Conseil communal en mettant à disposition des comités de quartiers et/ou groupements de citoyen(ne)s une enveloppe annuelle pour leur permettre de mettre en œuvre des projets de proximité ; en poursuivant la mise en place des mécanismes consultatifs et de co-création, que ce soit dans la gestion de grands projets ou d'aménagements au niveau de la rue ou du quartier ; en organisant en fin de mandature un Conseil communal participatif sur base du tirage au sort de citoyen(ne)s, pour débattre et émettre des propositions à la commune sur les thèmes spécifiques.

Une maison de la citoyenneté et des associations va voir le jour afin de renforcer les liens entre les habitant(e)s et les élus locaux et de faire vivre la démocratie locale dans un lieu adapté qui lui sera dédié. Au sein de cet espace, les citoyens et associations pourront se réunir, travailler, organiser des réunions publiques et trouver de l'information sur les actions communales afin de renforcer la diffusion d'informations vers le citoyen.

Solidarité internationale et affaires européennes.

Les projets de coopération internationale actuellement en cours (Kintambo et Kintambeau) sont poursuivis tout en développant d'autres projets à une échelle plus locale (entre associations uccloises et du sud impliquant les citoyens(ne)s, entre communes).

Le Festival des Solidarité internationales sera par ailleurs repensé afin de le rendre plus participatif et de le faire vivre dans différents endroits de la Commune avec l'appui de partenaires (bibliothèques, associations, ...).

Dans le cadre de la motion Commune hospitalière adoptée à l'unanimité, les actions de sensibilisation des plus jeunes aux enjeux de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire resteront prioritaires et de nouvelles pistes d'action pourront être explorées.

Afin d'acquérir une expertise dans ce domaine d'action et d'envisager des partenariats entre communes, il est indispensable de procéder à l'inscription de la Commune dans des réseaux internationaux et européens.

L'objectif est également de renforcer les actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne auprès des jeunes notamment en collaborant étroitement avec les écoles des différents réseaux d'enseignement présents sur le territoire communal et en diffusant une brochure à destination spécifique de des citoyen(e)s europée(enne)s afin de faciliter leurs démarches lors de leur installation à Uccle et de les informer de leurs droits relevant de la citoyenneté européenne.

Département du Facility Management

Service Nouvelle Technologie

L'infrastructure informatique ayant été remise à neuf lors de la réalisation du projet U (création de deux nouveaux data centers, mise en place d'un réseau MPLS, nouvelles MMF, passage à la téléphonie IP,....) avec intégration de tous les sites distants et du réseau d'établissements scolaires, les budgets d'investissements prévus en 2023 et 2024, seront limités, et concerneront principalement le renouvellement du matériel informatique devenu obsolète (PC, laptops,....) et des licences ainsi que le lancement de projets, notamment, dans le domaine de l'archivage électronique et de la numérisation.
Un projet de mise en place d'un datawarehouse sera également entamé en 2022 afin de centraliser et de traiter les données de manière à ce que les services puissent disposer d'informations structurées et de meilleure qualité.

En 2023 un projet de mise en place d'un guichet électronique sera lancé afin d'offrir une solution intégrée à l'administration/citoyen.

Une analyse visant à déboucher sur des projets concrets en matière de réduction de la fracture numérique sera également initiée en 2023.

La politique de sécurité de l'information et de mise en conformité au GDPR continuera à être développée parallèlement avec le Data Protection Officer afin de mettre en place des procédures pour garantir la sécurité de ces données.

Service des Bâtiments Communaux - Maintenance :

Le service BCM étant en charge de la maintenance du patrimoine communal, le budget d'investissement est relativement stable en 2022,2023 et 2024.

Lors des trois prochaines années, le service aura pour objectif de mettre en conformité les équipements (infrastructures électriques, réseau gaz, chaufferies, systèmes de ventilation, ascenseurs, ...) dans l'ensemble des bâtiments faisant partie du patrimoine de la commune (écoles, centres sportifs, lieux culturels, ...). En lien avec ces équipements, le service souhaite

également développer leur entretien de manière plus ponctuelle pour garantir une meilleure durée de vie de ces appareils.

Le budget sera également consacré à la rénovation (travaux d'isolation, travaux de réaménagement ...) de certains bâtiments énergivores et au remplacement d'équipements vétustes (projets de religthing, remplacement de chaufferie, ...) en vue de réduire les consommations énergétiques dans le cadre du programme Plage 2 et ce au travers du partenariat établi avec l'intercommunale Sibelga dans le cadre des projets Nr Click, RenoClick et SolarClick.

Service des Bâtiments Communaux - Architecture :

En 2023, le service architecture lancera le dossier de réaménagement des locaux actuellement occupés par le centre PMS sur le site de l'école de Saint-Job en vue de les transformer en classes maternelles et ce, suite au déménagement du centre PMS sur le site du Danse 25.
La même année, un projet de construction d'un nouveau prégardiennat sur le site de l'école de Calevoet est également envisagé.

En 2024, Les projets suivants seront engagés :

• extension de la baby halte à Saint-Job ;

• remplacement des vitrages et isolation des poutres de la piscine du Longchamp en vue de réduire les consommations énergétiques du site dans le cadre du programme Plage 2. Le même projet prévoit également le remplacement des bassins existants en bassins à débordement ;

• isolation complète de l'école primaire de Saint-Job en vue de réduire les consommations énergétiques dans le cadre des objectifs fixés par la programme Plage 2 ;

• construction d'un ensemble de nouveaux vestiaires sur le site des Griottes.

♦♦♦

Tables des matières

Introduction

Département des Affaires sociales et économiques

Prévention

Action et cohésion sociale

Economie

Département des Affaires culturelles et récréatives

Senior

Jeunesse

Culture

Sport

Département des Affaires éducatives

Éducation

Famille – Crèches – Personnes en situation de handicap

Égalité des chances et des genres

Département aménagement du territoire et politique foncière

Urbanisme

Propriétés communales

Logement

Rénovation urbaine

Environnement

Département Espace public

Service technique de la voirie

Service vert

Département des Ressources humaines

Personnel

Rémunérations et pensions

Département des Affaires générales

Le secrétariat central - Le Service des archives - Le contrôle interne

Participation citoyenne et démocratie locale

Solidarité internationale et affaires européennes

Département du Facility management

Service nouvelle technologie

Service des Bâtiments Communaux - Maintenance

Service des Bâtiments Communaux – Architecture

P1

RECETTES	Compte 2020	Budget modifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Prestations	7.834.623,42	9.803.766,46	10.571.428,18	10.734.679,82	10.901.196,50
Transferts	140.950.937,72	156.569.832,41	154.903.765,41	158.332.799,11	162.174.425,04
Dette	4.239.975,13	4.269.570,05	4.011.935,72	4.011.935,72	4.011.935,72
Sous-total	153.025.536,27	170.643.168,92	169.487.129,31	173.079.414,65	177.087.557,26
Ens.subv.	23.603.559,92	23.805.000,00	23.455.000,00	23.924.100,00	24.402.582,00
TOTAL RECETTES	**153.025.536,27**	**170.643.168,92**	**169.487.129,31**	**173.079.414,65**	**177.087.557,26**
DEPENSES	**Compte 2020**	**Budget modifié 2021**	**Plan 2022**	**Plan 2023**	**Plan 2024**
Personnel	84.227.322,02	90.322.588,85	93.943.514,08	98.075.152,23	100.814.703,61
Fonctionnement	13.378.528,96	21.607.677,25	17.678.587,95	18.236.052,11	18.769.929,07
Transferts	39.239.010,16	42.160.024,49	43.054.418,54	44.518.388,10	46.095.901,96
Dette	12.365.806,02	11.094.038,14	12.322.644,48	10.415.904,27	9.996.714,61
Sous-total	149.210.667,16	165.184.328,73	166.999.165,05	171.245.496,71	175.677.249,25
Ens.subv.	23.603.559,92	23.805.000,00	23.455.000,00	23.924.100,00	24.402.582,00
TOTAL DEPENSES	**149.210.667,16**	**165.184.328,73**	**166.999.165,05**	**171.245.496,71**	**175.677.249,25**
RESULTAT EXERCICE PROPRE	**3.814.869,11**	**5.458.840,19**	**2.487.964,26**	**1.833.917,94**	**1.410.308,00**
Résultats des exercices antérieurs	13.771.535,35	11.855.912,92	8.326.205,61	6.414.169,87	6.848.087,81
Prélèvements recettes	0,00	0,00		0,00	0,00
Prélèvements dépenses	5.730.491,54	8.988.547,50	4.400.000,00	1.400.000,00	3.258.395,81
Résultat cumulé	**11.855.912,92**	**8.326.205,61**	**6.414.169,87**	**6.848.087,81**	**5.000.000,00**
DETAIL RECETTES	**Compte 2020**	**Budget modifié 2021**	**Plan 2022**	**Plan 2023**	**Plan 2024**
Prestations	**7.834.623,42**	**9.803.766,46**	**10.571.428,16**	**10.734.679,82**	**10.901.196,50**
Loyers (163-01 + 164-01)	352.481,40	328.996,89	393.230,50	401.095,11	409.117,01
Droit de passage gaz (551/180-02)	777.832,94	947.504,35	1.007.835,00	1.007.835,00	1.007.835,00
Droit de passage électricité (552/180-02)	1.136.475,60	1.361.255,00	1.401.011,00	1.401.011,00	1.401.011,00
Crèches et prégardiennats (844(01)/161)	583.833,95	750.000,00	770.000,00	785.400,00	801.108,00
Prestations d'enseignement (700 à 751/161)	1.460.515,29	2.358.210,00	2.356.700,00	2.403.834,00	2.451.910,68
Stationnement (424/161-01)	888.382,06	900.000,00	1.200.000,00	1.224.000,00	1.248.480,00
Hydrobru (874/161-01)	915.214,39	865.733,22	933.518,68	952.189,05	971.232,83
Autres recettes de prestations	1.719.887,79	2.292.067,00	2.509.133,00	2.559.315,66	2.610.501,97
Transferts	**140.950.937,72**	**156.569.832,41**	**154.903.765,41**	**158.332.799,11**	**162.174.425,04**
Dotation générale aux communes (466-01)	9.197.317,59	9.377.563,22	9.882.692,43	10.071.627,55	10.264.161,31
Dotation en exécution de l'article 46 bis de la loi du 12 janvier 1989 (466-10)	959.219,54	1.057.002,80	1.163.848,28	1.199.379,99	1.235.875,44
Contributions de l'Autorité supérieure visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bxl-Capitale (465-13)	833.875,00	850.552,30	867.000,00	867.000,00	867.000,00
Autres dotations			0,00		
Taxe additionnelle au précompte immobilier (371-01)	56.672.607,92	59.815.048,01	60.860.987,60	60.955.075,58	62.652.656,56
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (372-01)	24.834.056,93	24.164.166,91	25.679.962,26	26.193.561,51	26.717.432,74
Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles (373-01)	877.644,69	863.846,38	895.197,58	913.101,53	931.363,56
City Tax (374-01)	8.209,22	5.000,00	5.000,00	5.100,00	5.202,00
Taxes et redevances communales (361 à 368)	9.147.635,24	16.136.221,30	14.642.254,00	15.930.974,00	16.036.134,00
Amendes (380-03)	577.364,73	455.000,00	552.000,00	563.040,00	574.300,80
Contributions de l'Autorité supérieure dans les traitements du personnel enseignant (461-01)	23.603.559,92	23.805.000,00	23.455.000,00	23.924.100,00	24.402.582,00
Contributions de l'Autorité supérieure dans les frais de fonctionnement de l'enseignement (463-01)	2.905.257,91	2.999.500,00	3.119.500,00	3.181.890,00	3.245.527,80
Contributions de l'Autorité supérieure dans les frais de personnel (465-02)	3.076.307,26	2.265.697,31	2.196.826,75	2.240.763,29	2.285.578,55
Contribution de l'autorité supérieure pour le personnel contractuel subsidié (465-05)	1.174.157,52	2.133.219,15	2.698.403,64	2.698.403,64	2.698.403,64
Contribution de l'autorité supérieure dans les charges d'augmentations barémiques (465-07)	1.679.000,10	3.214.041,00	3.406.098,00	3.965.854,00	4.530.989,00
Contributions de l'Autorité supérieure dans les frais de fonctionnement de la petite enfance (844/465-01)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions de l'Autorité supérieure pour les contrats de sécurité et prévention (465-08)	1.199.331,32	1.199.331,32	1.187.865,53	1.211.622,84	1.235.855,30
Contributions de l'Autorité supérieure pour les contrats de propreté publique (465-09)	179.144,00	204.144,00	324.884,00	331.381,68	338.009,31
Contributions de l'Autorité supérieure dans le cadre du fonds de la politique des grandes villes (02)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention spéciale mission d'intérêt communal - Hôpitaux (872/465-48) (cf. dépenses 872/435-01)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention régionale dans les charges des emprunts d'assainissement et de consolidation (000/010/872/465-48) (cf. DOD 211-05 et 911-05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention régionale dans les charges d'emprunts d'investissements (XXX/465-48)	351.808,42	351.676,53	351.676,53	413.463,32	413.563,64
Autres recettes de transfert	27.278.000,33	31.477.802,18	27.049.568,81	27.590.560,19	28.142.371,39
	Compte 2020	**Budget modifié 2021**	**Plan 2022**	**Plan 2023**	**Plan 2024**
Dette	**4.239.975,13**	**4.269.570,05**	**4.011.935,72**	**4.011.935,72**	**4.011.935,72**
Dividendes Gaz (551/272-01)	2.506.472,35	2.488.618,31	2.432.996,71	2.432.996,71	2.432.996,71
Dividendes Electricité (552/272-01)	1.560.577,66	1.593.265,10	1.571.439,01	1.571.439,01	1.571.439,01
Dividendes Télédistribution (780/272-01)	117.686,65	92.686,64	0,00	0,00	0,00
Autres dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts créditeurs (261 + 264)	27.807,35	90.000,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Autres recettes de dette	27.431,12	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
TOTAL RECETTES	**153.025.536,27**	**170.643.168,92**	**169.487.129,31**	**173.079.414,65**	**177.087.557,26**
DETAIL DEPENSES	**Compte 2020**	**Budget modifié 2021**	**Plan 2022**	**Plan 2023**	**Plan 2024**
Personnel	**84.227.322,02**	**90.322.588,85**	**93.943.514,08**	**98.075.152,23**	**100.814.703,61**
Traitements du personnel communal statutaire (111-01)	13.227.594,73	12.979.440,43	12.957.574,14	13.524.790,00	14.057.145,00
Traitements du personnel ACS (111-02)	3.572.725,10	307.882,73	349.918,21	365.223,00	379.591,00
Traitements du personnel subventionné (111-03)	1.987.997,35	5.869.513,62	6.031.689,57	6.295.737,00	6.543.553,00
Traitements des mandataires communaux (111-04)	931.596,48	945.134,98	974.576,99	994.068,53	1.013.949,90
Traitements du personnel contractuel à charge de la commune (111-05)	16.540.713,56	18.363.367,54	20.037.295,16	21.160.526,00	21.991.929,00
Indemnités de prestations (111-08 + 111-19 + 111-20)	0,00	0,10	0,10	0,00	25.000,00
Traitements à charge de l'Autorité supérieure du personnel enseignant (111-11)	23.603.559,92	23.430.000,00	23.455.000,00	23.924.100,00	24.402.582,00
Traitements à charge de la commune du personnel enseignant (111-12)	930.398,56	1.034.907,51	1.166.368,51	1.217.439,00	1.265.367,00
Pécules de vacances (112)	2.655.418,65	2.744.800,00	2.964.166,00	3.115.731,00	3.241.271,00
Cotisations patronales à l'ONSSAPL (113-01 à 113-19)	7.954.623,27	9.600.338,67	10.165.053,03	10.707.292,00	11.133.041,00
Cotisations pensions (113-21 à 113-48 + 116)	11.403.753,03	12.425.501,73	12.905.037,26	13.817.838,00	13.786.287,00
Frais de déplacements et autres avantages pécuniaires (115)	750.188,64	1.934.984,00	2.355.805,00	2.360.405,70	2.382.987,71
Cotisations accidents de travail et maladies professionnelles (117)	463.360,55	485.586,81	469.030,11	480.000,00	480.000,00
Service social collectif et autres services sociaux (118)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses de personnel	23.808.952,10	23.631.128,73	23.567.000,00	24.036.100,00	24.514.582,00
Fonctionnement	**13.378.528,96**	**21.607.677,25**	**17.678.587,95**	18.236.052,11	18.769.929,07
Honoraires et dépenses de personnel étranger à l'administration (122)	986.000,93	1.505.098,60	1.301.893,07	1.347.530,93	1.354.489,55
dont remboursement des charges du personnel (art. 60§7) (122-06)	161.224,27	*305.000,00*	313.438,44	319.707,21	326.101,35
Fonctionnement administratif (123)	2.808.507,25	4.273.287,86	3.704.330,00	3.861.216,60	4.019.240,93
dont frais de correspondance (123-07)	300.000,00	*401.450,00*	351.450,00	358.479,00	365.648,58
dont frais de télécommunication (123-11)	169.827,29	*178.069,56*	28.950,00	29.529,00	30.119,58
dont frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique (123-13)	450.994,32	*916.866,30*	963.300,00	1.065.366,00	1.167.473,32
Fonctionnement technique (124)	5.507.942,67	10.659.626,45	7.616.787,53	7.856.703,68	8.069.563,35
dont frais d'organisation de repas scolaires (124-23)	*1.225.542,08*	*1.420.500,00*	1.415.500,00	1.443.810,00	1.472.686,20
Bâtiments (125)	2.915.630,29	3.802.410,67	3.654.279,32	3.727.364,91	3.801.912,20
dont impôts, taxes et redevances divers (125-10)	*120.469,42*	*102.045,00*	119.100,00	121.482,00	123.911,64
dont fournitures d'électricité (125-12)	*400.484,19*	*496.837,80*	475.207,00	484.711,14	494.405,36
dont fournitures de gaz (125-13)	*162,00*	*1.100,00*	1.166,00	1.189,32	1.213,11
dont fournitures d'eau (125-15)	*133.640,23*	*234.385,09*	190.400,00	194.208,00	198.092,16
Loyers et charges locatives des immeubles (126)	485.971,10	541.890,76	565.572,00	576.883,44	588.421,11
Véhicules (127)	494.257,31	561.953,91	612.656,03	638.821,15	704.219,89
Autres dépenses de fonctionnement	180.219,41	263.409,00	223.070,00	227.531,40	232.082,03
	Compte 2020	**Budget modifié 2021**	**Plan 2022**	**Plan 2023**	**Plan 2024**

Transferts	39.239.010,16	42.160.024,49	43.054.418,54	44.518.388,10	46.095.901,96
Dotation communale à la zone police (330/435-01)	17.046.115,04	17.046.115,04	17.455.221,31	17.804.325,74	18.160.412,25
Dotation de fonctionnement au CPAS (831/435-01)	16.649.963,10	17.472.751,87	19.220.027,00	20.181.028,35	21.190.079,77
Dotation CPAS - Charge liquidation hospitalière 1995 (872/435-01)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rétrocession subvention spécifique Mission d'intérêt communal (hôpitaux) (872/435-01)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déficit des hôpitaux (872/435-02)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rétrocession subside augmentation barémique (872-831/435-07)	455.618,36	1.223.737,80	1.584.490,80	1.723.138,00	1.880.313,00
Rétrocession à l'Agence de stationnement (424/435-01)	350.000,00	310.000,00	450.000,00	550.000,00	550.000,00
Subsides dans l'enseignement (700 à 751/321-01 + 322-01 + 331-01 + 332-01 + 332-02)	185.626,20	202.600,00	246.600,00	246.600,00	246.600,00
Subsides Jeunesse et sport (761 + 764/321-01 + 322-01 + 331-01 + 332-01 + 332-02)	855.249,84	917.269,72	893.000,00	893.000,00	893.000,00
Subsides Petite enfance (844/321-01 + 322-01 + 331-01 + 332-01 + 332-02)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subsides culturels (762 + 767 + 771 + 772 + 773 + 775 + 778/321-01 + 322-01 + 331-01 + 332-01 + 332-02)	480.649,00	518.250,00	510.250,00	510.250,00	510.250,00
Non-valeurs (301)	570.194,56	749.479,39	339.000,00	350.000,00	350.000,00
Autres dépenses de transferts	2.645.594,06	3.719.800,67	2.355.829,43	2.260.046,02	2.305.246,94
Dette	**12.365.806,02**	**11.094.038,14**	**12.322.644,48**	**10.415.904,27**	**9.996.714,61**
Charges financières des emprunts à charge de la commune (211-01)	2.172.342,83	1.946.508,80	2.066.803,71	1.857.741,35	1.692.679,84
dont prêts d'investissement du FRBRTC	188.991,67	180.857,43	172.316,47	200.684,12	190.145,48
Intérêts débiteurs des comptes financiers (214-01)	75,93	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Intérêts moratoires, de retard et assimilés (215-01)	4.292,22	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Remboursement périodique des emprunts d'assainissement et de consolidation FRBRTC (211-05 + 911-05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune (911-01)	10.188.503,04	9.115.529,34	10.223.840,00	8.526.162,92	8.272.034,77
dont prêts d'investissement du FRBRTC	162.684,87	170.819,10	179.360,06	212.779,20	223.418,16
Autres dépenses de dettes	592,00	1.000,00	1.000,77	1.000,00	1.000,00
TOTAL DEPENSES	**149.210.667,16**	**165.184.328,73**	**166.999.165,05**	**171.245.496,71**	**175.677.249,25**
BILAN	**Compte 2020**	**Budget modifié 2021**	**Plan 2022**	**Plan 2023**	**Plan 2024**
Fonds de réserve ordinaire	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes					
Dépenses					
Fonds de réserve ordinaire - contrats de quartier (si applicable)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes					
Dépenses					
Provisions pour risques et charges	**17.962.002,42**	**23.380.802,42**	**24.780.802,42**	**24.780.802,42**	**24.780.802,42**
Total Recettes	1.482.129,82	5.418.800,00	1.400.000,00	0,00	0,00
Recettes (040)	1.482.129,82	5.418.800,00	1.400.000,00		
Recettes (060)			0,00		
Total dépenses	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses (040)	0,00		0,00		
Dépenses (060)			0,00		
Fonds de réserve extraordinaire	**5.076.735,10**	**4.039.823,54**	**5.907.143,54**	**6.037.964,06**	**5.553.846,84**
Recettes		4.230.000,00	3.600.000,00	16.400.000,00	3.258.395,81
Dépenses		5.266.911,56	1.732.680,00	16.269.179,48	3.742.513,03
Fonds de réserve subsides (extra) - si applicable	**0,00**	**250.000,00**	**600.000,00**	**600.000,00**	**600.000,00**
Recettes		250.000,00	350.000,00		
Dépenses					
Dettes à plus d'un an + remboursements échéant dans l'année					

		Fonds de compensation fiscale	Compte 2020	Budget modifié 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
361-01	Taxe sur la conservation des véhicules saisis						
361-02	Taxe sur la délivrance de documents concernant les établissements dangereux, incommodes et insalubres						
361-03	Taxe sur la délivrance de permis de lotir		0,00	500,00	250,00	250,00	250,00
361-04	Taxe sur la délivrance de documents administratifs		862.385,36	1.200.800,00	1.005.800,00	1.096.800,00	1.099.800,00
361-48	Taxe sur les prestations administratives diverses						
362-02	Taxe pour le pavage des rues						
362-03	Taxe pour la construction des trottoirs						
362-04	Taxe pour la construction des égouts						
362-05	Taxe pour le raccordement au réseau d'égouts		6.566,00	13.132,00	100.000,00	0,00	0,00
362-48	Taxes diverses de remboursements						
363-03	Taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers						
363-06	Taxe d'enlèvement et d'entreposage de véhicules ou d'objets						
363-07	Taxe sur le déversement sauvage d'immondices sur la voie publique						
363-10	Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres, colombarium		137.880,00	140.000,00	140.000,00	140.000,00	140.000,00
363-11	Taxe sur les exhumations						
363-12	Taxe sur les transports funèbres						
363-13	Taxe sur l'occupation des caveaux d'attente		910,00	450,00	450,00	450,00	450,00
363-14	Taxe sur le séjour à la morgue ou au dépôt mortuaire		28.375,00	17.500,00	17.500,00	17.500,00	17.500,00
363-15	Taxe sur les tombes et caveaux						
363-17	Taxe pour la protection de l'environnement						
363-48	Taxes diverses sur prestations d'hygiène publique		3.970,14	8.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00
364-01	Taxe sur le personnel occupé	X					
364-02	Taxe sur les serveurs et serveuses de bar	X					
364-03	Taxe sur la force motrice	X					
364-04	Taxe sur les tanks et les réservoirs	X					
364-14	Taxe sur les salles de vente	X					
364-15	Taxe sur le colportage	X	8.441,67	10.400,00	10.400,00	10.500,00	10.500,00
364-16	Taxe sur les agences de paris et de jeux	X	2.480,00	2.976,00	2.976,00	2.976,00	2.976,00
364-17	Taxe sur les débits de boissons et commerces ouverts en dehors des heures	X	7.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-18	Taxe sur les cercles privés	X					
364-22	Taxe sur les enseignes et réclames lumineuses	X					
364-23	Taxe sur les panneaux publicitaires	X	649.800,00	600.000,00	650.000,00	663.000,00	675.000,00
364-24	Taxe sur la diffusion publicitaire	X	507.332,23	600.050,00	612.050,00	620.050,00	625.050,00
364-25	Taxe sur les panneaux directionnels						
364-26	Taxe de séjour	X					
364-28	Taxe sur les dépôts de matériaux						
364-29	Taxe sur les dépôts de mitraille, véhicules usagés, abandonnés						
364-32	Taxe sur les banques et les institutions financières	X	255.154,18	290.000,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00
364-34	Taxes sur les chambres	X					
364-35	Taxe sur les maisons de rendez-vous	X					
364-36	Taxe sur l'utilisation de l'informatique	X					
364-37	Taxe sur les établissements mettant à disposition du matériel de télécommunication contre rétribution	X	1.250,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00	1.500,00
364-48	Taxes diverses sur les entreprises	X					
365-01	Taxe sur les spectacles	X					
365-11	Taxe sur les manifestations sportives						
365-48	Taxes diverses sur les spectacles et divertissements						
366-01	Taxe sur les droits d'emplacement sur les marchés et brocantes &	X	33.037,00	40.500,00	40.500,00	40.500,00	40.500,00
366-03	Taxe sur les forains, les loges foraines et mobiles	X	6.343,00	18.000,00	18.000,00	18.000,00	18.000,00
366-06	Taxe sur placement de terrasses, tables, chaises,...	X					

366-07	Taxe sur les parkings et emplacements de parking	X	4.012.738,83	5.100.000,00	6.500.000,00	7.500.000,00	7.500.000,00
366-08	Taxe sur le stationnement des taxis et voitures de louage	X					
366-09	Taxe sur les kiosques à journaux, sur les baraques à frites,...	X					
366-12	Taxe sur les pompes à essence, à huile, à air comprimé	X	75.375,00	90.000,00	91.000,00	95.000,00	97.000,00
366-13	Taxe sur les distributeurs automatiques	X					
366-14	Taxe sur les occupations diverses de la voie publique	X	531.450,69	339.000,00	405.000,00	413.000,00	421.160,00
366-15	Taxe sur les appareils de chargement et de déchargement	X					
366-48	Taxes diverses sur l'occupation du domaine public	X	4.540,00	5.448,00	5.448,00	5.448,00	5.448,00
367-02	Taxe sur la construction, l'aménagement de bâtiments ou de palissades		348.714,28	438.000,00	210.000,00	400.000,00	400.000,00
367-07	Taxe sur les grillages et les clôtures						
367-09	Taxe sur les terrains à bâtir non bâtis (loi du 29 mars 1962 art. 70bis)						
367-10	Taxe sur les antennes extérieures	X	0,00	5.408.800,00	2.926.380,00	2.980.000,00	3.039.000,00
367-13	Taxe sur les secondes résidences		265.810,49	375.000,00	375.000,00	385.000,00	390.000,00
367-15	Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, les taudis		1.105.457,04	869.151,30	650.000,00	650.000,00	650.000,00
367-19	Taxe sur les surfaces de bureau	X	228.674,33	500.000,00	500.000,00	510.000,00	520.000,00
367-20	Taxe sur les locaux destinés à l'accomplissement d'acte de commerce	X					
367-48	Taxes diverses sur le patrimoine		63.450,00	67.014,00	68.000,00	69.000,00	70.000,00
368-04	Taxe sur les chiens						
368-05	Taxe sur les permis de chasse et port d'armes						
368-14	Taxe communale à caractère général						
368-47	Amendes administratives transformées en taxes						
368-48	Taxes diverses						
	Total Général		9.147.635,24	16.136.221,30	14.642.254,00	15.930.974,00	16.036.134,00

	Codes éco.	Compte 2020					Budget modifié 2021				
		Dépenses	Recettes				Dépenses	Recettes			
			Emprunt	Transferts	Aliénations	Prélèvements		Emprunt	Transferts	Aliénations	Prélèvements
Terrains et bâtiments											
Achats	71-	0,00					1.514.160,00	1.491.960,00			22.200,00
	721	0,00					0,00				
Constructions	722	3.358.357,23	3.357.651,03			706,20	3.250.000,00	1.296.651,00	1.953.349,00		
Aménagement	723	570.565,34				570.565,34	2.300.000,00	2.175.000,00			125.000,00
Maintenance	724	3.071.692,54	341.531,75			2.730.160,79	6.565.110,00	5.707.000,00	38.820,00		819.290,00
	725	1.837.560,09	448.000,00	488.580,83		889.979,26	3.782.928,44	1.604.428,44	2.163.000,00		15.500,00
Voirie											
	731	4.831.344,62	3.820.636,28	256.464,08		754.244,26	9.880.000,00	7.084.000,00	2.796.000,00		
	732	249.983,04	134.575,04			115.408,00	736.300,00	161.300,00	350.000,00		225.000,00
	734	0,00	0,00				0,00				
	735	0,00	0,00				5.000,00				5.000,00
Autres											
	74-	4.580.421,54	1.287.554,86	24.000,00		3.268.866,68	5.828.080,64	2.646.000,00	461.159,08		2.720.921,56
TOTAL 71+721+722+731 +732 (nouveaux invest.)		8.439.684,89	7.312.862,35	255.464,08	0,00	870.358,46	15.380.460,00	10.033.911,00	5.099.349,00	0,00	247.200,00
TOTAL		18.499.924,40	9.390.948,96	779.044,91	0,00	8.329.930,53	33.861.579,08	22.166.339,44	7.762.328,08	0,00	3.932.911,56

	Codes éco.	Plan 2022					Plan 2023					Plan 2024				
		Dépenses	Recettes				Dépenses	Recettes				Dépenses	Recettes			
			Emprunt	Transferts	Aliénations	Prélèvements		Emprunt	Transferts	Aliénations	Prélèvements		Emprunt	Transferts	Aliénations	Prélèvements
Terrains et bâtiments																
Achats	71-	304.200,00	304.200,00	0,00	0,00	0,00	300.000,00	0,00	0,00	0,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00	0,00	0,00	0,00
	721	150.000,00	150.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	722	5.025.000,00	2.625.000,00	2.400.000,00	0,00	0,00	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00	2.000.000,00	2.150.000,00	950.000,00	1.200.000,00	0,00	0,00
Aménagement	723	7.620.000,00	5.220.000,00	2.400.000,00	0,00	0,00	820.000,00	0,00	0,00	0,00	820.000,00	5.520.000,00	2.820.000,00	480.000,00	0,00	2.220.000,00
Maintenance	724	4.732.800,00	4.135.300,00	38.820,00	0,00	558.680,00	3.500.000,00	0,00	0,00	0,00	3.500.000,00	3.500.000,00	3.500.000,00	0,00	0,00	0,00
	725	4.631.500,00	2.503.300,00	2.128.200,00	0,00	0,00	1.651.000,00	0,00	0,00	0,00	1.651.000,00	1.159.000,00	1.089.000,00	0,00	0,00	70.000,00
Voirie																
	731	6.940.000,00	4.564.000,00	1.776.000,00	0,00		8.310.000,00	3.920.000,00	2.390.000,00	0,00	2.000.000,00	6.210.000,00	6.560.000,00	1.650.000,00	0,00	0,00
	732	1.811.300,00	1.763.035,00	23.265,00	0,00	25.000,00	1.628.000,00	0,00	0,00	0,00	1.628.000,00	898.000,00	858.000,00	0,00	0,00	40.000,00
	734	25.000,00	25.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	735	105.000,00	5.000,00	0,00	0,00	100.000,00	111.000,00	5.000,00	0,00	0,00	106.000,00	117.360,00	5.000,00	0,00	0,00	112.360,00
Autres																
	74-	4.975.950,00	3.615.750,00	277.000,00	0,00	1.083.200,00	2.725.650,00	0,00	0,00	0,00	2.725.650,00	2.245.450,00	1.426.000,00	0,00	0,00	819.450,00
TOTAL 71+721+722+731		13.630.500,00	9.406.235,00	4.199.265,00	0,00	25.000,00	12.238.000,00	3.920.000,00	2.390.000,00	0,00	5.928.000,00	11.558.000,00	8.668.000,00	2.850.000,00	0,00	40.000,00
TOTAL		35.720.750,00	24.910.585,00	9.043.285,00	0,00	1.766.880,00	21.045.650,00	3.925.000,00	2.390.000,00	0,00	14.730.650,00	24.099.810,00	17.508.000,00	3.330.000,00	0,00	3.261.810,00

Investissement concerné (intitulé) :	
Ecole St Job_Transformation du PMS en classes maternelles	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	500.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2023
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	
Fonds propres :	500.000,00 €
Subsides (à détailler) :	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2025

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
COUT NET	**0,00**	**0,00**	**0,00**

* année de mise en exploitation - à préciser

Investissement concerné (intitulé) :	
Ecole du Longchamps_Création d'un espace de psychomotricité	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	100.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2023
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	
Fonds propres :	100.000,00 €
Subsides (à détailler) :	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2025

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
COUT NET	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Investissement concerné (intitulé) :	
Ecole de Calevoet_Construction d'un nouveau prégardiennat	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	2.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2023
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	
Fonds propres :	2.000.000,00 €
Subsides (à détailler) :	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2025

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
COUT NET	**0,00**	**0,00**	**0,00**

* année de mise en exploitation - à préciser

Investissement concerné (intitulé) :	
Baby Halte St Job-_Extension vers les étages	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	800.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2024
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	320.000,00 €
Fonds propres :	
Subsides CCF :	480.000,00 € Commission communautaire francaise (ONE)
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2025

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	0,00	0,00	0,00
COUT NET	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser

Investissement concerné (intitulé) :	
Ecole du Homborch_Construction d'un bloc sanitaire	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	150.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2024
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	150.000,00 €
Fonds propres :	
Subsides (à détailler) :	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2025

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	0,00	0,00	0,00
COUT NET	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser

Investissement concerné (intitulé) :	
Piscine Longchamps_Isolation des poutres, Remplacement des vitrages, Bassin à débordement	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	2.500.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2024
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	2.500.000,00 €
Fonds propres :	
Subsides (à détailler) :	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2026

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	0,00	0,00	0,00
COUT NET	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser

Investissement concerné (intitulé) :	
Ecole de St Job_Isolation et ventilation du batiment	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	2.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2024
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	
Fonds propres :	2.000.000,00 €
Subsides (à détailler) :	
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2026

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	0,00	0,00	0,00
COUT NET	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser

Investissement concerné (intitulé) :	
Complexe des Griottes_Construction de nouveaux vestiaires	
Montant de la dépense (Investissement)- service extraordinaire	2.000.000,00 €
Année d'engagement de la dépense extraordinaire	2024
Mode de financement	
Emprunt FRBRTC :	
Emprunt à charge de la commune :	800.000,00 €
Fonds propres :	
Subsides BPL :	1.200.000,00 € Bruxelles Pouvoirs Locaux
Année de mise en exploitation - estimation (Année N*)	2026

Impact du projet sur l'ordinaire à partir de la mise en exploitation			
SERVICE ORDINAIRE	Année N*	Année N+1	Année N +2
Recettes de Prestations (60)			
Recettes de Transferts (61)			
Economies en dépenses de personnel (70)			
Economies en dépenses de fonctionnement (71)			
TOTAL RECETTES ATTENDUES	0,00	0,00	0,00
Dépenses de Personnel (70)			
Dépenses de Fonctionnement (71)			
Dépenses de Transferts (72)			
Dépenses de Dette (7x) - hors prêt FRBRTC			
TOTAL DEPENSES ESTIMEES	0,00	0,00	0,00
COUT NET	0,00	0,00	0,00

* année de mise en exploitation - à préciser

Statut et Grade	Service	Fonction	Nombre d'ETP	Date d'entrée	Coût année d'engagement	Coût année complète	Justification	Remarques
CONTRACTUEL - NIVEAU A	Affaires éducatives	Logopède	0,5	janv-22	16.220,68	16.220,68	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU A	Ressources humaines	Attaché principal	1	janv-22	76027,73	76.027,73	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU A	Espace public	Attaché	1	juil-22	32.019,03	64.038,05	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU A	Finances	Support financier et comptable	1	janv-23	64.038,05	64.038,05	Nouveau	Statutaire - Niveau E
CONTRACTUEL - NIVEAU A	Affaires sociales et économiques	Gestionnaire projets	1	janv-23	64.038,05	64.038,05	Nouveau	Contractuel - Niveau E
CONTRACTUEL - NIVEAU A	Affaires éducatives	Attaché principal	1	juin-24	35.239,70	35.239,70	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires sociales et économiques	Educateur de rue	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Nouveau	Contractuel - Niveau A
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires culturelles et récréatives	Bibliothécaire	0,5	janv-22	21.000,00	21.000,00	Nouveau	Statutaire - Niveau D
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Finances	Support comptable	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Autre remplacement	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires générales	Aide adminsitrative	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Autre remplacement	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires éducatives	Educateur spécialisé	1	janv-22	23.864,34	23.864,34	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires éducatives	Coordinateur Crèche	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Espace public	Secretaire technique	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Aménagement du territoire	Gestionnaire de dossiers	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Facility Management	Electromécanicien	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Secrétaire communale	Community manager/communicateur	1	janv-22	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires sociales et économiques	Coordinateur EDR	1	juil-22	32.255,38	64.510,75	Nouveau	Contractuel - Niveau B
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Facility Management	Programmeur	1	juil-22	20.149,35	40.298,69	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires éducatives	Conseiller pédagogique IT	1	janv-23	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Ressources humaines	Gestionnaire projets	1	janv-23	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Espace public	Secretaire technique	1	janv-23	47.022,24	47.022,24	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	Paveur dalleur	1	janv-22	40.298,69	40.298,69	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	Elageur/Jardinier	1	janv-22	40.298,69	40.298,69	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Facility Management	Plombier	1	janv-22	40.298,69	40.298,69	Autre remplacement	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Facility Management	Magasinier	1	janv-22	40.298,69	40.298,69	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Affaires culturelles et récréatives	OUVRIER	1	janv-22	40.298,69	40.298,69	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	OUVRIER VOIRIE	1	janv-22	40.298,69	40.298,69	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	OUVRIER (chauffeur)	1	févr-22	33.582,24	40.298,69	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	JARDINIER/ELAGUEUR	1	mai-22	26.865,79	40.298,69	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Affaires sociales et économiques	Gardien de la paix	1	juin-22	23.507,57	40.298,69	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	JARDINIER/ELAGUEUR	1	oct-22	10.074,67	40.298,69	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Affaires sociales et économiques	Gardien de la paix	1	janv-23	40.298,69	40.298,69	Nouveau	Contractuel - Niveau C
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Affaires sociales et économiques	Gardien de la paix	1	janv-23	40.298,69	40.298,69	Nouveau	Contractuel - Niveau D
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Affaires culturelles et récréatives	Agent administratif	1	janv-23	40.298,69	40.298,69	Nouveau	Statutaire - Niveau B
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	Paveur dalleur	1	janv-23	40.298,69	40.298,69	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Espace public	Elageur/Jardinier	1	janv-23	40.298,69	40.298,69	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU D	Facility Management	Plombier	1	janv-23	40.298,69	40.298,69	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires sociales et économiques	Gestionnaire EPN	0,5	janv-22	40.298,69	40.298,69	Nouveau	Statutaire - Niveau A
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires culturelles et récréatives	Préposé de salles	2	janv-22	72.479,40	72.479,40	Nouveau	Statutaire - Niveau C
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Espace public	Balayeur	1	janv-22	35.239,70	35.239,70	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Espace public	OUVRIER AUXILAIRE	1	avr-22	35.239,70	35.239,70		
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires éducatives	Technicien surface	1	sept-22	11.339,47	34.018,41	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Espace public	Balayeur	1	janv-23	35.239,70	35.239,70	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires éducatives	Technicien surface	1	sept-23	11.339,47	34.018,41	Nouveau	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires éducatives	Technicien surface	1	janv-24	34.018,41	34.018,41	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires éducatives	Technicien surface	1	janv-24	34.018,41	34.018,41	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires éducatives	Technicien surface	1	juil-24	17.009,21	34.018,41	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU E	Affaires éducatives	Technicien surface	1	juil-24	17.009,21	34.018,41	Remplacement pension	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires générales	Aide administrative et logistique	1	janv-22	43.523,62	43.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires générales	Aide administrative	1	janv-22	43.523,62	43.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires éducatives	Agent administratif	1	janv-22	43.523,62	43.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires éducatives	Animateur garderie	0,25	janv-22	10.880,95	10.880,95	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Ressources humaines	Assistant administratif	1	janv-22	43.523,62	43.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Aménagement du territoire	Cellule admistrative	1	janv-22	43.523,62	43.523,62	Remplacement pension	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Etat civil	Guichetier bilingue	1	janv-22	43.523,62	43.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires éducatives	Puéricultrice	1	mai-22	21.761,81	43.523,62	Remplacement pension	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Etat civil	Assistant administratif	1	juil-22	45.523,62	45.523,62	Remplacement pension	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Finances	Support polyvalent dépenses	1	juil-22	22.761,81	45.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires éducatives	Animateur garderie	0,75	sept-22	10.541,94	31.625,82	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Finances	Recettes et dépenses	2	janv-23	87.047,24	87.047,24	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires générales	Aide admnsitrative et logistique	1	janv-23	43.523,62	43.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires éducatives	Agent administratif	1	janv-23	43.523,62	43.523,62	Autre remplacement	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Etat civil	Guichetier bilingue	1	janv-23	43.523,62	43.523,62	Nouveau	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires éducatives	Animateur garderie	1	mai-24	29.015,75	43.523,62	Remplacement pension	
CONTRACTUEL -NIVEAU C	Affaires éducatives	Puéricultrice	1	sept-24	14.507,87	43.523,62	Remplacement pension	
CONTRACTUEL - NIVEAU B	Affaires culturelles et récréatives	coordinateur de projet	1	oct-23	11.755,56	47.022,24	Remplacement pension	

	2021 ETP au 31/12/2021			Plan 2022 Mouvement du 01/01/22 au 31/12/2022				Plan 2022 Résultat ETP au 31/12/2022			PLAN 2023 Mouvement du 01/01/23 au 31/12/2023				PLAN 2023 Résultat ETP au 31/12/2023			Plan 2024 Mouvement du 01/01/24 au				Plan 2024 Résultat ETP au 31/12/2024		
	Statutaires	Contractuels	Total	Statutaires IN	Statutaires OUT	Contractuels IN	Contractuels OUT	Statutaires	Contractuels	Total	Statutaires IN	Statutaires OUT	Contractuels IN	Contractuels OUT	Statutaires	Contractuels	Total	Statutaires IN	Statutaires OUT	Contractuels IN	Contractuels OUT	Statutaires	Contractuels	Total
Niveau A	33,8	64,5	98,30		1,00	2,5	1,00	32,80	66,00	98,80			2,00		32,80	68,00	100,80		1,00	1,00		31,80	69,00	100,80
Niveau B	36,65	71,77	108,42			10,5		36,65	82,27	118,92			4,00	1,00	36,65	85,27	121,92					36,65	85,27	121,92
Niveau C	69,07	229,75	298,82		0,80	10	0,80	68,27	238,95	307,22			5,00	1,00	68,27	242,95	311,22		0,80	2,00	1,00	67,47	243,95	311,42
Niveau D	111,24	126,74	237,98		4,90	10	2,00	106,34	134,74	241,08			6,00		106,34	140,74	247,08					106,34	140,74	247,08
Niveau E	32,31	224,74	257,05		0,80	5,5	1,00	31,51	229,24	260,75			2,00	5,00	31,51	226,24	257,75			4,00	5,64	31,51	224,60	256,11
Total ETP	283,07	717,50	1.000,57	0,00	7,50	38,50	4,80	275,57	751,20	1.026,77	0,00	0,00	19,00	7,00	275,57	763,20	1.038,77	0,00	1,80	7,00	6,64	273,77	763,56	1.037,33
Coût total			0,00					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00
ETP subsidiés	0,00	122,29	122,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,29	122,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,29	122,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,29	122,29
dont ETP subsidiés ACS		8,50	8,50					0,00	8,50	8,50					0,00	8,50	8,50					0,00	8,50	8,50
dont ETP subsidiés hors ACS		113,79	113,79					0,00	113,79	113,79					0,00	113,79	113,79					0,00	113,79	113,79
Montant du subside	0,00	2.336.694,97	2.336.694,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.336.694,97	2.336.694,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.336.694,97	2.336.694,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.336.694,97	2.336.694,97
dont subside ACS		128.294,97	128.294,97					0,00	128.294,97	128.294,97					0,00	128.294,97	128.294,97					0,00	128.294,97	128.294,97
dont subside hors ACS		2.208.400,00	2.208.400,00					0,00	2.208.400,00	2.208.400,00					0,00	2.208.400,00	2.208.400,00					0,00	2.208.400,00	2.208.400,00
Personnel détaché en ETP	1,00	3,00	4,00					1,00	3,00	4,00					1,00	3,00	4,00					1,00	3,00	4,00
Coût du personnel détaché			189.539,23					0,00	0,00	189.918,31					0,00		190.298,15					0,00		190.678,74

P5 BIS

DEPARTEMENT AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE

Uccle, le 4 janvier 2022

PLAN TRIENNAL 2022-2024 : REGIE FONCIERE

1° Note d'orientation

Le service de la Régie foncière a de nombreux projets à mener.
Toutefois les moyens dont elle dispose sont limités. Seul un architecte est en charge de projets de la Régie. Cet architecte, également en charge du suivi technique des biens (réparations, suivi des marchés, ...) et deux techniciens gèrent l'ensemble des propriétés de la Régie, soit un total de 157 logements.
La comptabilité est assurée par deux équivalent temps plein.

1. Projets

Dans les trois années à venir, les projets peuvent être détaillés comme suit :

1/ Projet VDK313 (RF) : Rénovation d'un immeuble de logements (4 logements + Rez ASBL)
Ce projet, qui provient de la charge d'urbanisme, à l'occasion de la délivrance du permis d'urbanisme relatif à la rénovation et la réaffectation de l'hôpital Edith Cavell, a démarré en 2019. Le bâtiment a été assaini et rétrocédé par le bénéficiaire du permis d'urbanisme. Il faut maintenant lui donner une nouvelle affectation de logement. Le permis d'urbanisme sera déposé en 2022 et les travaux réalisés en 2023 pour une occupation prévue à le mi-2023.
Le budget global est de 280.000 euros financés par 120.000 euros de charges d'urbanisme.

2/ Projet Alsemberg 867 (RF) : Rénovation d'une maison unifamiliale
Ce projet débutera pendant le plan triennal, en 2023. Les trois années à venir permettront de réhabiliter cette maison qui est actuellement louée comme logement de transit.
Les études et les marchés seront réalisés en 2023-2024. Les travaux sont prévus hors du plan triennal (2025-2026). Le budget global estimé est de 400.000 euros.

3/ Projet Montagne St-Job : Rénovation Box de garages + Embellissement + Rénovation (5 +2 logements) et constructions de logements sur terrain de la commune (2 maisons unifamiliales).
Il s'agit d'un projet global en vue de revaloriser le quartier (Le village) dans son ensemble.
La rénovation structurelle et esthétique de la façade d'Antirides (phase 0 – travaux réalisés en 2021) est le premier geste d'une intention plus large (phase 1 et 2).
Ce projet s'étalera au-delà du plan triennal car il comporte deux phases :

- Une première phase relative à la rénovation des boxes de garages, lesquels sont délabrés et contiennent de l'asbeste ciment (+ poutres en bois pourries)
  Il s'agira d'étudier les différentes options : rénovation simple des boxes ou une réflexion plus large sur un éventuel déplacement.
  Le plan triennal permettra une étude de faisabilité en interne, afin de pouvoir démarrer le projet au cours du plan triennal suivant.

- Une seconde phase : réflexion sur la rénovation et l'extension des 5 maisons de la Montagne de Saint Job (n°s 85 à 93), rénovation ou transformation des maisons 121-123) et constructions de 2 nouvelles maisons sur les terrains communaux (n°s 125-127)
  L'actuel plan triennal va permettre de prendre contact avec l'ASBL "Communauté Montagne de Saint-Job" afin d'évaluer les besoins de celle-ci.

4/ Projet **Marais du Broek**, sur une partie, à front de la chaussée de Saint-Job, de la parcelle située sur le site du Marais du Broeck, acquise le 3 janvier 2022 ; éventuellement 1 projet de construction d'un immeuble (à appartements ou maison unifamiliale)
Il y a lieu de valoriser ce terrain à bâtir situé à front de voirie. Le plan triennal sera l'occasion de mener une étude, de lancer un marché de services et de trouver des moyens de financement pour un lancement des travaux en 2025.
Pour les plannings et budgets plus précis voir l'annexe 1.

2. Occupation et rénovation des logements

L'objectif de la Régie est de maintenir l'occupation optimale des logements.

Le Collège est toujours attentif à permettre la mixité sociale au niveau des logements.

La coordination et la collaboration entre l'Agence Immobilière Sociale d'Uccle et le Service de la Régie foncière et du Logement, ont été renforcées par la signature d'un nouveau contrat de collaboration quinquennal, en 2021, entre la Commune d'Uccle et l'AISU. L'offre en logements de transit va être maintenue et ces logements de transit continueront à être gérés par l'A.I.S.U. Pour sa part, la Régie foncière continuera percevoir les loyers de son locataire, l'AISU.

Les locataires en défaut de paiement, seront incités à respecter leurs engagements, le suivi est facilité par l'utilisation du logiciel Immo Assist.

Seront activés les travaux nécessaires afin de remettre en état les logements inhabitables.

3. Gestion des propriétés non bâties

La gestion et le réaménagement des espaces verts du Plateau Avijl se poursuivront.

4. Parcelles à acquérir

L'acquisition prévue, pour cause d'utilité publique, de certaines parcelles de terrain, est en cours, à savoir : 7 parcelles de terrain appartenant à la Région de Bruxelles-Capitale et situées le long de la chaussée de Saint-Job, entre le départ de l'avenue Dolez et le pont de Calevoet (estimation : 117.000 €). 4 d'entre eux sont situés en voirie ou en bordure de celle-ci (espaces verts), néanmoins toujours identifiés au cadastre, comme du domaine privé, tandis que les 3 autres forment une berge du ruisseau Geleytsbeek, entre le pont de chemin de fer et le carrefour chaussée de Saint-Job/rue Basse, et limitée par l'accès carrossable vers le Kauwberg.

Ces 3 dernières parcelles sont prises en gestion par le Service de l'Environnement qui les fait réaménager en vue de mettre en valeur le site et d'assurer une gestion cohérente du maillage bleu.

La Régie foncière n'est pas en déficit et veillera à conserver une gestion saine.

Quant au boni d'exploitation de la Régie foncière, celui-ci sera affecté au bénéfice reporté afin de privilégier le financement des investissements futurs.

Au niveau des liquidités, la Régie foncière continuera à prêter des fonds à la Commune en cas de retard dans la perception de certains subsides et/ou du précompte immobilier et ce, si l'encaisse de la Régie foncière est suffisante pour faire face à ses engagements.

2° Plan de gestion

1. Budget d'exploitation

I. Dépenses d'exploitation

Article	Dénomination	2022	2023	2024
601-01	Fournitures de bureau en stock	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €
601-12	Fournitures techniques en stock	700,00 €	700,00 €	700,00 €
601-13	Fournitures pour bâtiments en stock	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
610-01	Loyers et charges locatives	345.000,00 €	350.000,00 €	355.000,00 €
612-01	Honoraires	45.000,00 €	50.000,00 €	55.000,00 €
612-09	Autres indemnités	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €
613-01	Frais administratifs	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
613-02	Frais techniques	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
614-01	Frais de bâtiments	220.000,00 €	230.000,00 €	240.000,00 €
614-02	Eau et énergie	95.000,00 €	100.000,00 €	105.000,00 €
615-01	Assurances	13.000,00 €	14.000,00 €	15.000,00 €
616-01	Impôts et taxes sur immobiliers	140.000,00 €	143.000,00 €	146.000,00 €
616-02	Précompte mobilier	200,00 €	200.00 €	200,00 €
616-04	T.V.A. à payer.	40.000,00 €	60.000,00 €	70.000,00 €
620-01	Traitements du personnel	95.000,00 €	96.000,00 €	97.000,00 €
651-04	Charges financières des emprunts	57.000,00 €	56.000,00 €	55.000,00 €
657-21	Charges financières	3.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
	Total des charges courantes	***1.097.900,00 €***	***1.146.700,00 €***	***1.185.900,00 €***
	Boni courant	***332.000,00 €***	***288.200,00 €***	***254.000,00 €***
666-21	Dotations aux provisions pour risques et charges	206.642,16 €	158.790,79 €	120.396,56 €
666-90	Prélèvement du budget d'exploitation pour le budget patrimonial	125.357,84 €	129.409,21 €	133.603,44 €

II. Recettes d'exploitation

Article	Dénomination	2022	2023	2024
703-01	Produits de location	1.265.000,00 €	1.270.000,00 €	1.275.000,00 €
703-09	Autres recettes	11.250,00 €	11.250,00 €	11.250,00 €
713-01	Décompte de charges	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €
716-03	T.V.A. à récupérer	3.150,00 €	3.150,00 €	3.150,00 €
754-04	Produits financiers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Total des produits d'exploitation	***1.429.900,00 €***	***1.434.900,00 €***	***1.439.900,00 €***

2. BUDGET PATRIMONIAL

I. Dépenses

Article	Dénomination	2022	2023	2024
230	Mobilier	- €	- €	- €
232	Matériel roulant	- €	- €	- €
234	Installation, machine, outillage	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €
240	Plans et études	5.000,00 €	16.000,00 €	96.000,00 €
241	Achat terrains et bâtiments	432.000,00 €	- €	- €
242	Travaux de construction et aménagement	45.000,00 €	385.000,00 €	135.000,00 €
243	Travaux de maintenance extraordinaire	53.000,00 €	- €	- €
262-21	Droits réels sur biens immobiliers en emphytéose ou en superficie	330.111,86 €	330.111,86 €	330.111,86 €
	Total des investissements	866.111,86 €	732.111,86 €	562.111,86 €
4351	Remboursement périodique	125.357,84 €	129.409,21 €	133.603,44 €
Total des remboursements de la dette		125.357,84 €	129.409,21 €	133.603,44 €

II. Recettes

Article	Dénomination	2022	2023	2024
151	Subsides d'investissement autorité supérieure	- €	- €	- €
154	Subsides d'investissement secteur privé	120.000,00 €	- €	- €
171	Emprunts à charge de la Régie	117.000,00 €	- €	- €
220	Vente patrimoine immobilier-Terrains	- €	- €	- €
76	Prélèvement du budget d'exploitation	125.357,84 €	129.409,21 €	133.603,44 €
	Total des financements et ventes	245.357,84 €	129.409,21 €	133.603,44 €

DEPARTEMENT AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE

Uccle, le 4 janvier 2022

ANNEXE : PLAN TRIENNAL 2022-2024 : REGIE FONCIERE

1. *Projet VDK313*

Rénovation d'un immeuble de logements (4 logements + Rez ASBL)
Ce projet, qui provient de la charge d'urbanisme, à l'occasion de la délivrance du permis d'urbanisme relatif à la rénovation et la réaffectation de l'hôpital Edith Cavell, a démarré en 2019. Le bâtiment a été assaini et rétrocédé. Il faut maintenant lui donner une nouvelle affectation de logement. Le permis d'urbanisme sera déposé en 2022 et les travaux réalisés en 2023 pour une occupation prévue à le mi-2023.

PLANNING

2022

- ✓ Introduction du permis d'urbanisme ;
- ✓ Marché de travaux ;
- ✓ Début Chantier prévu en décembre 2022 – durée 6 mois

2023

- ✓ Chantier : fin prévue pour juin 2023

BUDGET estimé : (285 000€ - 300 000€) - (Article 242)
2022 => 10%
2023 => 90%

Subside & primes

- ✓ 2 charges d'urbanisme pour un montant de 120.000 euros seront attribuées pour ce projet.

2. *Projet Alsemberg 867*

Rénovation d'une maison unifamiliale
Ce projet débutera pendant le plan triennal, en 2023. Les trois années à venir permettront de réhabiliter cette maison qui est actuellement louée comme logement de transit.

PLANNING

2022

- ✓ Néant

2023

PHASE 1

- ✓ Marché public de SERVICE pour la désignation d'un bureau d'architecture

2024

Fin PHASE 1

- ✓ Réalisation du projet par l'architecte désigné et dépôt du PU -> 2024

PHASE 2 :

- ✓ TRAVAUX -> Dossier d'exécution pendant la procédure pour l'obtention du PU ->2024

PLANNING hors plan triennal :

2025

- ✓ Marché public de TRAVAUX et désignation de l'entrepreneur adjudicataire -> 2025

Début du chantier -> 2025 (25%) - *hors plan triennal*

2026

Fin de chantier -> 2026 (75%) - *hors plan triennal*

BUDGET estimé : Budgétisation du projet en fonction du programme :

- ✓ Travaux (A finaliser, estimation 400 000€) - Article 242 (hors plan triennal)
- ✓ Honoraire Architecte (+/- 12% du montant total des travaux) - Article 240

2023 => 25 % du marché de service (Honoraire Archi.)
2024 => 25% du marché de service (Honoraire Archi.)
2025 => 25% du marché de service (Honoraire Archi.)

3. *Projet Montagne St-Job*

Rénovation Box de garages + Embellissement + Rénovation (5 +2 logements) et constructions de logements sur terrain de la commune (2 maisons unifamiliales).
Il s'agit d'un projet global en vue de revaloriser le quartier (Le village) dans son ensemble.
La rénovation structurelle et esthétique de la façade d'Antirides (phase 0 – travaux réalisés en 2021) est le premier geste de notre intention plus large (phase 1 et 2).

PLANNING

PHASE 1 : Boxes de garages

La démolition et l'évacuation de l'asbeste ciment (+ poutres en bois pourries) des boxes de garage sont nécessaires et obligatoires.
Option 1 : Parking maintenu au même endroit
Option 2 : Déplacement du Parking (Box) conformément au PPAS 28ter Plateau Avijl.
Variantes possibles :

- Proposition d'un nouveau projet Carport
- Maintien des parkings sans toiture (sans doute non conforme au niveau URBA)
- Rénovation minimal
- Aménagement végétal + terrains pétanques + éventuellement une nouvelle organisation pour la circulation des voitures …Projet des 2 fresques.

Obtention d'une décision du collège -> 2022
Réalisation des PU en interne (fresques, Box, aménagement végétal, …) -> 2022/23
Travaux -> 2024/25

BUDGET estimé en fonction de l'option et la programmation décidées
PHASE 1 : (Article 243)
2022 -> Etude de faisabilité (réalisée en interne) à présenter au collège pour décision de l'option adoptée.
2023 -> Avant-projet de l'option adoptée + PU en interne
2024/25 -> Réalisation des Travaux

Pour information (devis réalisés)
9.000€ (Article 243) Fresques & éclairage
12 000€ démolition & évacuation + 2 000€ nivellement (Article 243)
30 000€ Rénovation boxes existants (option 1)
65 000€ nouveau car port avec déplacement ou non (option 2)
11 000€ Aménagement végétal en collaboration avec le Service Vert (Article 243)

PHASE 2 : Communauté Montagne de Saint-Job ASBL

A. Rénovation et extension des 5 maisons + aménagement végétal (espace situé devant la façade avant) pour la communauté. **MSJ -- 85-87-89-91-93** (estimation des TRAVAUX 675 000€ - ARTICLE 242)
B. Démolition (ou rénovation lourde avec augmentation du volume actuelle) de 2 maisons obsolètes (2 maisons Communauté **MSJ -- 121 -123)** et nouvelle construction de 4 maisons unifamiliales (dont 2 terrains appartenant à la commune MSJ – **125-127.**

Rénovation lourde de 2 maisons unifamiliales **MSJ 121 & 123** (estimation des TRAVAUX : 2x 320 000€) & 2 nouvelles maisons unifamiliales (estimation des TRAVAUX : 2x 280 000€).

Prise de contact de la commune pour définir un programme avec la COMMUNAUTE St Job + étude de faisabilité (en interne) + Obtention d'une décision du collège -> 2023/24
Marché public de SERVICE pour la désignation d'un bureau d'architecture -> 2024/25
Réalisation du projet par l'architecte désigné et dépôt du PU -> 2025
Marché public de TRAVAUX et désignation de l'entrepreneur adjudicataire -> 2026/27
Début du chantier -> 2026/27
Fin de chantier -> 2027

BUDGET estimé
2022/23 -> Etudes en interne + décision du Collège & Programmation
2024 -> 20 % du marché de service (Honoraire Archi. De 12% sur le montant total des travaux estimé) - ARTICLE 240
Subside & primes : IDEM – Caroline
Charge urbanisme : !?

4. *Projet Marais du Broek*

Sur la partie bâtissable de la parcelle acquise (alignement général de la voirie), étude de faisabilité d'un projet de construction d'un immeuble de logement (à appartements ou maison unifamiliale), dans l'espace compris entre 2 murs pignons en attente + travaux de construction
2022 -> Etude + Consultation avec les Services Vert, de l'Environnement et de la Voirie
2023 -> étude en interne et/ou en externe
2024 -> Marché de services
2025 -> PU et marché de travaux
2026/27 -> Chantier
BUDGET : non chiffré
Primes à la rénovation régionales (HOMEGRADE)

CPAS OCMW Uccle-Ukkel

C.C. 10.01.2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE CONCERTATION TENUE LE LUNDI 10 JANVIER 2022 À 14H15 PAR VIDÉOCONFÉRENCE SUR ZOOM

Présents : Délégation de la Commune d'Uccle :
M. B. DILLIES, Bourgmestre, Président de droit.
Mme V. DELWART, Échevine des Finances
M. D. HUBLET, Échevin des Familles
M. F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS, Actions Sociales

Délégation du CPAS d'Uccle :
M. S. CORNELIS, Président.
Mme K. DELVOYE, membre
M. J. THOMAS, membre

Secrétaire du Comité : M. M. VANDENBERGHEN, Secrétaire général du CPAS.

Receveur Communal : B. DE VOS

Absente excusée : Mme F. DE BROUWER (CPAS)

Séance entamée à 14h20

OBJET MIS À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DU CPAS :

1. MODIFICATION DU STATUT PÉCUNIAIRE – APPLICATION DU BARÈME E AUX AGENTS EN INSERTION (ARTICLE 60)
   Le comité donne un avis favorable sur la modification du statut pécuniaire proposée.

OBJET MIS À L'ORDRE DU JOUR À LA DEMANDE DE LA COMMUNE :

2. PLAN TRIENNAL
   La délégation de la commune informe celle du CPAS du montant inscrit au plan triennal communal pour la dotation au CPAS :

   2022 : 19.220.027,00
   2023 : 20.181.028,35
   2024 : 21.190.079,77

   La délégation du CPAS en prend acte.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ ET APPROUVÉ SÉANCE TENANTE LE 10 JANVIER 2022

SÉANCE LEVÉE À 14H35

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE :

PAR LE COMITÉ :
La délégation de la Commune : B. DILLIES, Bourgmestre, Président du Comité
V. DELWART, Échevine des Finances
D. HUBLET, Échevin des Familles
F. LAMBERT LIMBOSCH, Échevin de Tutelle CPAS

La délégation du CPAS : S. CORNELIS, Président
K. DELVOYE, Membre
J. THOMAS, Membre

Le Secrétaire du Comité M. VANDENBERGHEN, Secrétaire général du CPAS

POUR EXTRAIT CONFORME :

PAR LE COMITÉ :

Le Secrétaire général du CPAS, Secrétaire du comité

M. VANDENBERGHEN